

REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête publique portant sur le projet du PARC ÉOLIEN
DE MESSAC**

Contributions du 02/05/2023 au 06/06/2023

Rapport généré le 07/06/2023 à 10:45:40

Nombre d'avis déposés : 107

@1 - NOUHET CHRISTOPHE - Messac

Date de dépôt : Le 02/05/2023 à 15:43:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : DEFAVORABLE AU PROJET EOLIEN DE MESSAC

Contribution :

Mr Christophe NOUHET

17130 Messac

OBJ : ENQUETE PUBLIC PROJET EOLIEN MESSAC

Monsieur le commissaire enquêteur

Dans le cadre de la seconde enquête publique du projet éolien de Messac, je viens vers vous pour exprimer de nouveau notre ferme opposition à ce projet destructeur.

En effet après plusieurs batailles que nous avons menées nous avons obtenu déjà 2 victoires : une 1 ère avec un avis négatif du commissaire enquêteur lors de la 1ere enquête public et une seconde victoire plus mitigée en cours administrative d'appel de Bordeaux.

La cour a annulé l'autorisation le 30 aout 2021 et donné un sursis de 12 mois afin de produire des éléments complémentaires, on ne peut pas dire que le promoteur ait été réactif, on peut constater que ce délai a été plus que doublé afin de présenter les éléments demandés par la cour ...

Il n'est à l'évidence pas simple de contrecarrer nos arguments en faveur d'un refus d'autorisation ...

Mais gagner des victoires ne nous présage pas de gagner la guerre, c'est pourquoi je vais tenter de convaincre de nouveau d'émettre un avis défavorable pour cette nouvelle enquête publique.

1/ Le paysage et la saturation visuelle

Nous sommes Chez Bailloux les plus près des éoliennes du projet, à savoir 533 m pour la plus proche et 3 éoliennes sur 4 à moins de 1000 m...,

Dans l'étuded'impact PV 50 de l'étude paysagère volet paysagé 181 il est noté :

« Il y a une modification sensible du paysage quotidien et note un effet de miniaturisation des trames végétales et bâtie. Depuis les jardins privatifs la végétation et les éléments bâtis filtreront efficacement les vues vers les éoliennes. Même si l'enjeu es moyen l'impact est Fort »

Je pense que le rédacteur de cette petite légende a omis de se rendre sur place pour constater que depuis notre jardin privatif il n'existe aucune végétation et éléments bâtis entre notre habitation et les éoliennes, la seule végétation se résume par intermittence à des cultures de tournesols de céréale type blé orge ou actuellement du colza hauteur de culture maximum 1,5m pour masque des engins de 150 A 180 m de haut , je vous laisse juge ;

D'ailleurs le commissaire enquêteur de la 1ère enquête publique avait pris la précaution de se rendre sur place à son initiative et a pu le constater.

On peut par conséquent mettre en doute certaines études d'impact et que certains rédacteurs ne se rendent pas sur place ;

Ils rédigent de leurs bureaux citadins.

Je vous invite d'ailleurs à vous rendre sur place si vous le souhaitez pour évaluer la situation.

Pour résumer et compléter, si ce projet aboutit nous aurons en face de notre jardin d'agrément 4 éoliennes à moins de 1500 m sans aucun écran végétal et bâti, et une douzaine à moins de 4 km en

pleine face que l'on verra sans aucun doute car elle mesurent 180m .

Je rappelle simplement que l'académie de médecine préconise une distance minimum de 1500m, on en est bien loin.

Je ne parle pas des nombreux litiges sur la santé animale et humaine qui sont relevés et toujours en instruction sur l'ensemble du territoire ..

2/ La Biodiversité

La cour d'appel de Bordeaux a annulé l'autorisation d'implantation d'éolienne tant elle ne comporte pas la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Celle-ci doit être délivrée en principe par la préfecture et en connaissance de cause ;

Je suis très surpris et en même temps je me pose des questions :

En effet nous avons reçu le 13 avril 2023 un avis d'enquête publique :

« Il sera procédé du mardi 2 mai au mardi 6 juin 2023 inclus, soit une durée de 36 jours, dans la commune de Messac à une enquête publique sur le dossier de demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et les éléments complémentaires à l'étude d'impact présentés par la sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC pour le projet de parc éolien. »

La préfecture rédige pour le PUBLIC un avis qui nous laisse 18 jours avant le début de l'enquête pour étudier avaler et digérer un dossier qui comporte plus de 50 dossiers contenant pour certains plus 100 pages ;

Dans cet avis il résume : DEMANDE DE DEROGATION « espèces et habitats protégés » et

Il ne nous aura pas échappé que la bonne formulation aurait été :

DEROGATION A L'INTERDICTION DE DESTUCTION D'ESPECES PROTEGEES !!

En effet cette formulation prête à confusion et dissimule l'objet même de destruction, cela manque de transparence vis avis d'un public non averti .

Je ne vais pas lourdement insister, concernant la biodiversité un avis émane des services de l'état à travers le conseil national de la protection de la nature ;

Autant je peux émettre un avis sur les impacts visuel et paysager concernant le projet, mais je laisse aux experts bien plus compétents et aguerris que moi soumettre un avis sur la biodiversité.

Vous retrouverez donc au milieu des 54 fichiers du site de la préfecture un AVIS motivé du CNPN rédigé par un expert indépendant de haut vol dont la conclusion est sans appel.

AVIS DEFAVORABLE

Nous avons donc bien compris que ce projet n'est pas le bienvenu pour ces espèces protégées, la préfecture ne doit donc pas délivrer cette dérogation. .

3 / Une majorité de communes voisine directement impactés ont émis un avis défavorable.

En effet, MERIGNAC, VANZAC, BRAN, LEOVILLE, CHATENET, VIBRAC, TUGERAS SAINT MAURICE

Notre président de la république disait en janvier 2020 :

16 JANVIER 2020

Emmanuel Macron à Pau – Le consensus sur l'éolien est en train de s'affaiblir dans notre pays

"La capacité à développer massivement de l'éolien, il faut être lucide, elle est réduite""Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays""Je regarde les choses comme vous, telles qu'elles se passent du territoire, on ne peut pas l'imposer d'en haut"Des phrases extraites de la déclaration d'Emmanuel Macron à Pau le 14 janvier 2020

Notre 1ere ministre : Elisabeth BORNE

Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, s'exprimait devant le Sénat en ces termes : « Il y a des emplacements de parcs éoliens en Co visibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable. »

BRAN encerclé BRAN sinistré .

Notre député Raphaël Gérard :

Je me réjouis de l'avis défavorable concernant le projet éolien à Messac.

J'avais déjà fait savoir mon opposition dans le cadre de l'enquête publique lancée au niveau local.

Si je souscris évidemment à la nécessité de créer les conditions favorables à une transition énergétique en milieu rural compte tenu du défi climatique qui se pose à nous, je regrette la multiplication de projets éoliens de petites tailles dans le secteur de la Haute-Saintonge, que ce soit à Baignes, à Nieul le Virouil, à Allas Bocage, sans qu'une stratégie d'ensemble ne soit construite en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les réalités géographiques du territoire de Haute-Saintonge ne me semblent pas propices à l'installation de parcs éoliens. (Source Facebook);

Notre Maire. :

Notre maire est lui-même opposé au développement éolien en haute Saintonge si l'on s'en réfère au document qu'il a signé des élections départementales.

Pour conclure vous l'avez compris nous sommes fermement opposés à ce projet et nous mèneront toutes les batailles pour gagner la guerre.

CHRISTOPHE NOUHET

0650*****

MESSAC CHEZ BAILLOUX

MERIGNAC

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@2 - NOUHET CHRISTOPHE - Messac

Date de dépôt : Le 02/05/2023 à 16:41:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE PROJET EOLIEN DE MESSAC

Contribution :

COURRIER EN PJ

Pièce(s) jointes(s) :

Document : COMMIS2.pdf, page 1 sur 7

Mr Christophe NOUHET

17130 Messac

OBJ : ENQUETE PUBLIC PROJET EOLIEN MESSAC

Monsieur le commissaire enquêteur

Dans le cadre de la seconde enquête publique du projet éolien de Messac, je viens vers vous pour exprimer de nouveau notre ferme opposition à ce projet destructeur.

En effet après plusieurs batailles que nous avons menées nous avons obtenu déjà 2 victoires : une 1 ère avec un avis négatif du commissaire enquêteur lors de la 1ere enquête public et une seconde victoire plus mitigée en cours administrative d'appel de Bordeaux.

La cour a annulé l'autorisation le 30 aout 2021 et donné un sursis de 12 mois afin de produire des éléments complémentaires, on ne peut pas dire que le promoteur ait été réactif, on peut constater que ce délai a été plus que doublé afin de présenter les éléments demandés par la cour ...

Il n'est à l'évidence pas simple de contrecarrer nos arguments en faveur d'un refus d'autorisation ...

Mais gagner des victoires ne nous présage pas de gagner la guerre, c'est pourquoi je vais tenter de convaincre de nouveau d'émettre un avis défavorable pour cette nouvelle enquête publique.

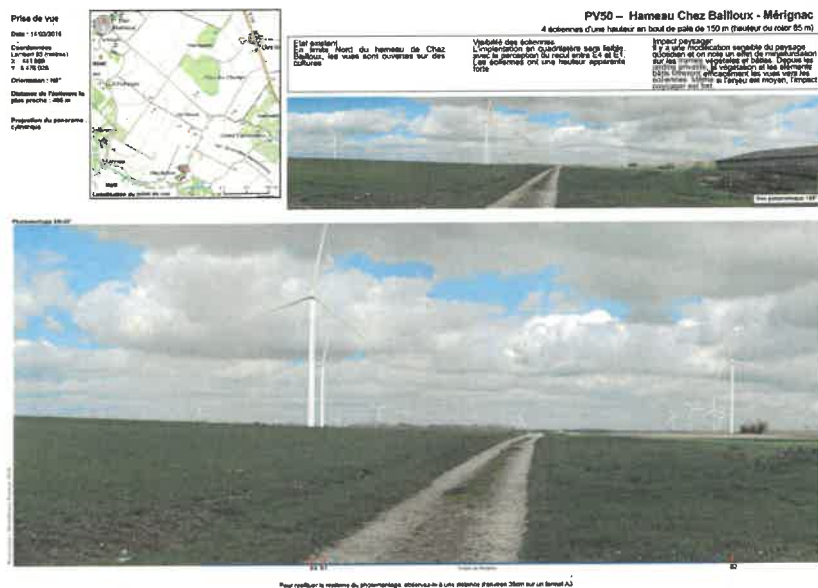
1/ Le paysage et la saturation visuelle

Nous sommes Chez Bailloux les plus près des éoliennes du projet, à savoir 533 m pour la plus proche et 3 éoliennes sur 4 à moins de 1000 m...,

Dans l'étuded'impact PV 50 de l'étude paysagère volet paysagé 181 il est noté :

« Il y a une modification sensible du paysage quotidien et note un effet de miniaturisation des trames végétales et bâtie. Depuis les jardins privés la végétation et les éléments bâtis filtreront efficacement les vues vers les éoliennes. Même si l'enjeu es moyen l'impact est Fort »

Document : COMMIS2.pdf, page 2 sur 7



Je pense que le rédacteur de cette petite légende a omis de se rendre sur place pour constater que depuis notre jardin privatif il n'existe aucune végétation et éléments bâtis entre notre habitation et les éoliennes, la seule végétation se résume par intermittence à des cultures de tournesols de céréale type blé orge ou actuellement du colza hauteur de culture maximum 1,5m pour masquer des engins de 150 A 180 m de haut , je vous laisse juger ; D'ailleurs le commissaire enquêteur de la 1ère enquête publique avait pris la précaution de se rendre sur place à son initiative et a pu le constater. On peut par conséquent mettre en doute certaines études d'impact et que certains rédacteurs ne se rendent pas sur place ; Ils rédigent de leurs bureaux citadins. Je vous invite d'ailleurs à vous rendre sur place si vous le souhaitez pour évaluer la situation.

Pour résumer et compléter, si ce projet aboutit nous aurons en face de notre jardin d'agrément 4 éoliennes à moins de 1500 m sans aucun écran végétal et

Document : COMMIS2.pdf, page 3 sur 7

bâtit, et une douzaine à moins de 4 km en pleine face que l'on verra sans aucun doute car elle mesurent 180m .

Je rappelle simplement que l'académie de médecine préconise une distance minimum de 1500m, on en est bien loin.
Je ne parle pas des nombreux litiges sur la santé animale et humaine qui sont relevés et toujours en instruction sur l'ensemble du territoire ..

2/ La Biodiversité

La cour d'appel de Bordeaux a annulé l'autorisation d'implantation d'éolienne tant elle ne comporte pas la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Celle-ci doit être délivrée en principe par la préfecture et en connaissance de cause ;

Je suis très surpris et en même temps je me pose des questions :
En effet nous avons reçu le 13 avril 2023 un avis d'enquête publique :

« Il sera procédé du **mardi 2 mai au mardi 6 juin 2023 inclus**, soit une durée de 36 jours, dans la commune de Messac à une enquête publique sur le dossier de demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et les éléments complémentaires à l'étude d'impact présentés par la sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC pour le projet de parc éolien. »

La préfecture rédige pour le PUBLIC un avis qui nous laisse 18 jours avant le début de l'enquête pour étudier avaler et digérer un dossier qui comporte plus de 50 dossiers contenant pour certains plus 100 pages ;

Dans cet avis il résume : DEMANDE DE DEROGATION « espèces et habitats protégés » et

Il ne nous aura pas échappé que la bonne formulation aurait été :

DEROGATION A L'INTERDICTION DE DESTUCTION D'ESPECES PROTEGEES
!!

En effet cette formulation prête à confusion et dissimule l'objet même de destruction, cela manque de transparence vis avis d'un public non averti .

Document : COMMIS2.pdf, page 4 sur 7

Je ne vais pas lourdement insister, concernant la biodiversité un avis émane des services de l'état à travers le conseil national de la protection de la nature ;

Autant je peux émettre un avis sur les impacts visuel et paysager concernant le projet, mais je laisse aux experts bien plus compétents et aguerris que moi soumettre un avis sur la biodiversité.

Vous retrouverez donc au milieu des 54 fichiers du site de la préfecture un AVIS motivé du CNPN rédigé par un expert indépendant de haut vol dont la conclusion est sans appel.

AVIS DEFAVORABLE

Nous avons donc bien compris que ce projet n'est pas le bienvenu pour ces espèces protégées, la préfecture ne doit donc pas délivrer cette dérogation.

3 / Une majorité de communes voisine directement impactés ont émis un avis défavorable.

En effet, MERIGNAC, VANZAC, BRAN, LEOVILLE, CHATENET, VIBRAC, TUGERAS SAINT MAURICE

Notre président de la république disait en janvier 2020 :

16 JANVIER 2020

Emmanuel Macron à Pau – Le consensus sur l'éolien est en train de s'affaiblir dans notre pays

"La capacité à développer massivement de l'éolien, il faut être lucide, elle est réduite" "Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays" "Je regarde les choses comme vous, telles qu'elles se passent du territoire, on ne peut pas l'imposer d'en haut" Des phrases extraites de la déclaration d'Emmanuel Macron à Pau le 14 janvier 2020

Notre 1ere ministre : Elisabeth BORNE

Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, s'exprimait devant le Sénat en ces termes : « *Il y a des emplacements de parcs éoliens en Co visibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a*

Document : COMMIS2.pdf, page 5 sur 7

une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable. »

BRAN encerclé BRAN sinistré .

Notre député Raphaël Gérard :

Je me réjouis de l'avis défavorable concernant le projet éolien à Messac. J'avais déjà fait savoir mon opposition dans le cadre de l'enquête publique lancée au niveau local.

Si je souscris évidemment à la nécessité de créer les conditions favorables à une transition énergétique en milieu rural compte tenu du défi climatique qui se pose à nous, je regrette la multiplication de projets éoliens de petites tailles dans le secteur de la Haute-Saintonge, que ce soit à Baignes, à Nieul le Virouil, à Allas Bocage, sans qu'une stratégie d'ensemble ne soit construite en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les réalités géographiques du territoire de Haute-Saintonge ne me semblent pas propices à l'installation de parcs éoliens. (Source Facebook);

Notre Maire. :

Notre maire est lui-même opposé au développement éolien en haute Saintonge si l'on s'en réfère au document qu'il a signé des élections départementales.

Document : COMMIS2.pdf, page 6 sur 7

POSITION DES CANDIDATS A L'ELECTION DEPARTEMENTALE
SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN INDUSTRIEL EN HAUTE SAINTONGE

Nom, Prénom : SEGUIN Bernard

Candidat aux élections départementales des 20 et 27 Juin 2021 sur le canton de
LES TROIS MONTS

Me déclare être

- Favorable *
- Défavorable *

Au développement de l'éolien industriel en Haute Saintonge

Fait à MESSAC, le 10 juin 2021

Nom, Prénom SEGUIN Bernard

Signature



*Rayer la mention inutile

Document : COMMIS2.pdf, page 7 sur 7

Pour conclure vous l'avez compris nous sommes fermement opposés à ce projet et nous mèneront toutes les batailles pour gagner la guerre.

CHRISTOPHE NOUHET
0650218458
MESSAC CHEZ BAILLOUX
MERIGNAC

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@3 - dupuy nathalie - Vanzac

Date de dépôt : Le 03/05/2023 à 10:37:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : FELICITATIONS

Contribution :

Bonjour,

J'espère voir enfin un parc éolien prendre vie sur ce territoire. Trop de "locaux" ne pensent qu'à la valeur de leur maison (et location), acceptent des centaines de poteaux en plus pour la fibre mais refuse les éoliennes.

Bon courage, beaucoup de projet ont pris fin avec la pression des associations anti-éoliennes du coin.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : traité

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@4 - Motard Jean-Michel - Vanzac

Date de dépôt : Le 05/05/2023 à 14:15:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable pour le projet éolien de Messac

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur

J'habite à 1100 mètres du projet éolien de Messac au lieu-dit de chez Farraud qui s'étend sur les deux communes de Vanzac et Messac. Je fais partie de ceux qui ont fait appel devant la cour de Bordeaux pour s'opposer à l'arrêté préfectoral du 28-5-2019. La première enquête publique avait bénéficié en octobre 2018 d'un avis défavorable du commissaire-enquêteur, ce qui rend cet arrêté incompréhensible et inacceptable.

Je pense qu'un conseil municipal n'est pas apte à prendre une telle décision qui impacte pour 20 ans les habitants de plusieurs communes. Je condamne aussi le manque de concertation avec les riverains dont certains sont à 500 mètres du projet (et même pas informés) et le manque de transparence. Les nuisances et les impacts ont été sous estimés ou écartés. C'est pourquoi la cour de Bordeaux a ordonné des compléments d'études qui semblent encore une fois peu convaincants.

Le paysage va être radicalement transformé pour ne pas dire massacré. Des villages seront encerclés, aucune zone où poser les yeux sans tomber sur ces machines, sachant que la Charente limitrophe a autorisé 2 parcs de 6 éoliennes à moins de 4 kms. Il est inadmissible de construire des éoliennes de cette dimension et de cette puissance (4,2mw) dont on n'a pas mesuré les effets en France à 500 mètres des maisons. Le cadre de vie détruit, le calme et la tranquillité disparus. Nous serons agressés de toutes parts et notre santé menacée. L'académie de médecine conseille d'éloigner les éoliennes de 1500 m des habitations, or elles sont de plus en plus hautes et puissantes. L'humain n'est guère pris en compte.

Ce projet a été choisi sur des critères assez surprenants : à proximité d'un bois où vivent des centaines d'oiseaux dont 84 espèces sont protégées et 17 espèces de chiroptères. Il faudrait une dérogation pour avoir l'autorisation de les détruire ! Ces gens-là n'ont vraiment aucun scrupule, aucune honte et ils nous font des leçons d'écologie. Protéger des espèces menacées me semble être une nécessité de la première importance et d'un intérêt public. Il est déjà trop tard pour de nombreuses espèces qu'on ne voit plus.

Ce projet ne comporte que des nuisances pour toutes les espèces qui vivent là, tant animale qu'humaine. Ce lieu apprécié des promeneurs, randonneurs et autres riverains doit être préservé.

Il est vraiment regrettable que pour satisfaire l'appât du gain de quelques propriétaires terriens et d'une commune de 100 habitants, le cadre de vie et la santé de centaines d'habitants de plusieurs communes, la survie des espèces protégées et les paysages soient sacrifiés.

On peut faire de l'électricité ailleurs et autrement, et aussi efficacement comme on l'a démontré en Haute-Saintonge depuis plusieurs décennies avec la géothermie, le solaire et le bois (voir le Mag des 129 communes de la CDCHS n°7) et sans dommages pour ce territoire dont le tourisme est l'un des atouts.

Les éoliennes ont une faible rentabilité, elles doivent être couplées avec d'autres sources d'énergie comme les centrales à charbon qui émettent beaucoup de CO2 mais on veut nous faire croire qu'elles sont propres... (sols bétonnés, terres rares pas vraiment écolos, et tous les infrasons, basses fréquences, clignotements ininterrompus nocifs pour la santé....)

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles je suis défavorable à ce projet dénué de bon sens et uniquement motivé par l'argent qu'il rapporte.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@5 - BLANQUART Jacques - Tugéras-Saint-Maurice

Date de dépôt : Le 08/05/2023 à 09:32:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La terre de FRANCE ravagée.

Contribution :

Monsieur le commissaire- enquêteur,

Au moment où le Président de la République nous promet de prendre davantage en compte l'avis de populations locales pendant la période électorale et où, une fois élu, il donne des directives aux Préfets pour accélérer les procédures d'autorisations quitte à passer au dessus de la volonté des habitants concernés, il est permis de se demander à quoi va vraiment servir cette consultation et si vous et moi ne sommes pas en train de perdre notre temps, comme ce fut le cas au moment de la grande consultation lancée au moment des Gilets Jaunes qui n'a jamais été lue...

Les ravages de l'installation des éoliennes sont connus de tous mais la vague écologique (ou faut-il mieux parler de délire écologique) étant très à la mode en ce moment il faut passer EN FORCE partout pour en construire un maximum pour montrer au reste de l'Europe que la France n'est pas en reste et alors même que ces éoliennes sont un désastre écologique avéré. Alors que la guerre 39-45 a laissé un peu partout dans le paysage de France des bunkers allemands indestructibles, mais là nous n'y étions pour rien, voilà que maintenant grâce à quelques propriétaires qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez on veut nous implanter un peu partout des blocs de béton INDESTRUCTIBLES de 1.500 Tonnes que nous allons laisser en héritage aux générations à venir, des parcelles de terre cultivables amputées pour l'éternité. Au nom de l'écologie. Je propose qu'au moment de la signature de ces contrats de concession pour l'implantation d'éoliennes on fasse consigner aux propriétaires candidats (appâtés par quelques dollars qu'ils vont empocher tout de suite...) une somme correspondante à la démolition de ces éoliennes, y compris le bloc de béton. Car bien sûr les société qui les implantent et qui s'engageraient à les démonter auront disparu bien avant cette échéance.....

Bien à vous.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@6 - PUYGRENIER Marcel - Saulgond

Date de dépôt : Le 08/05/2023 à 10:22:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet éolien

Contribution :

Marcel Puygrenier

16420 SAULGOND

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis contre ce projet éolien pour les raisons suivantes :

- il constitue une atteinte grave à la biodiversité, en particulier à l'avifaune.
- s'il se réalise, il détruirait le paysage et le cadre de vie des habitants qui subiraient les nuisances visuelles et sonores qui sont très graves.
- pour les riverains, c'est leur santé qui est menacée, risque d'insomnies, d'acouphènes, de maux de tête, de mal être, ...
- habitant à 1 700 m des éoliennes de Lesterps/Saulgond, je souffre d'acouphènes qui peuvent être provoqués par ces machines.

Je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet éolien.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marcel Puygrenier

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@7 - BROSSARD PASCALE - Paris

Date de dépôt : Le 09/05/2023 à 11:36:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : non aux éoliennes à Messac

Contribution :

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe ma lettre de refus aux éoliennes dans ma commune de coeur.

Bien cordialement.

Pascale BROSSARD

Pièce(s) jointes(s) :

Document : non.pdf, page 1 sur 2

Pascale Brossard

75020 Paris

Monsieur le commissaire enquêteur

Bien que travaillant à Paris où je suis domiciliée, ma maison de famille se situe à Messac au lieu-dit « chez Nouhet » à 650 m de la première éolienne et à moins de 1000 des 3 autres comme vous pouvez le voir sur le plan suivant (ma maison est matérialisée en rose) :



Je vais bientôt faire valoir mes droits à la retraite et compte me retirer, comme je le fais le plus souvent possible pendant mes vacances, dans cette maison où sont mes racines et dont j'aimerais pouvoir profiter pour me reposer et me ressourcer.

Je suis ce projet depuis ses débuts et ai déjà témoigné contre lors de la 1^{ère} enquête. J'ai déjà exprimé mon indignation face à ce projet mené sans concertation. J'estime qu'il est très grave qu'un conseil municipal puisse prendre une telle décision qui impacte des centaines de riverains de plusieurs communes de façon irréversible. Ce qui me scandalise d'autant plus est de devoir détruire des espèces protégées qui vivent dans ce bois des Fougères que j'ai toujours connu comme une réserve naturelle de reproduction. On veut donc détruire cette biodiversité d'une grande richesse (17 espèces de chiroptères et 84 espèces d'oiseaux faisant l'objet d'une protection parce qu'ils sont menacés d'extinction) pour en faire une zone industrielle. C'est une aberration, une lourde absurdité qui aurait des conséquences graves. Il est révoltant de penser qu'on puisse déroger à la loi qui permet de protéger les espèces en voie d'extinction.

A mon sens l'intérêt public est de protéger les espèces et les lieux encore naturels et vierges qui constituent leurs habitats, de préserver ce patrimoine naturel qui fait l'attrait de notre région de Haute-Saintonge et que nous envient beaucoup de gens qui la visitent.

Document : non.pdf, page 2 sur 2

Qu'en serait-il si elle était couverte de ces affreuses machines bruyantes et néfastes pour la santé humaine ? Mais l'espèce humaine est bien peu prise en compte et ne fait pas l'objet d'une protection spécifique. Je suis très inquiète lorsque que j'entends les gens vivant dans l'environnement de ces éoliennes dire qu'ils souffrent de symptômes inconnus auparavant (migraines, acouphènes, tachycardie...). Notre village serait encerclé par 3 projets éoliens dont 2 sont déjà actés, ce qui m'attriste énormément.

Je sais que nous devons trouver des moyens pour faire de l'électricité mais il y en a d'autres et sans doute mieux adaptés à l'environnement. La Haute-Saintonge a déjà fait ce choix en accentuant ses efforts sur le photovoltaïque. Pourquoi, alors que l'éolien fait l'objet d'un rejet des habitants et des élus, s'obstiner à nous imposer ce choix uniquement guidé par les intérêts bien particuliers des porteurs de projets ?

En espérant, Monsieur le commissaire-enquêteur, que vous voudrez bien comprendre ma position et entendre le cri du cœur que je lance pour préserver ce lieu de toute atteinte destructrice.

Pascale Brossard

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@8 - Delecourt Robert - Bergerac

Date de dépôt : Le 10/05/2023 à 17:20:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition au déploiement d'éoliennes à Messac

Contribution :

Le éoliennes sont peu écologiques de par leur construction des matériaux utilisés, des transports pour les installer, de la diminution de la surface agricole et des plots de béton qu'elles laisseront dans le sol.

Peu productive, gêne pour le voisinage par le bruit

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@9 - Rater Philippe - Courant

Date de dépôt : Le 10/05/2023 à 17:41:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce nouveau projet dans un paysage saturé d'éoliennes

Contribution :

Bonjour, je suis contre ce nouveau projet. Le nord de la Charente-Maritime est déjà submergé de centaines d'éoliennes qui ont détruit à jamais le paysage, nos conditions de vie et ce qui devrait être le bien savoir vivre ensemble. Je pense notamment au bruit provoqué par ces engins qui n'est pas supportable lorsqu'on habite la campagne pour sa tranquillité et la beauté de la nature, de sa faune et flore. Je pense aussi à ces tensions entre voisins qui pouvaient être autrefois amis et se retrouvent dans des camps opposés, entre les pour et les contre. La manière dont ces champs éoliens sont créés reste antidémocratique, au bénéfice de quelques propriétaires pensant à leur propre intérêt avant celui du collectif. Sans parler des entreprises venues d'ailleurs et mues uniquement par une avidité financière sans aucune considération pour la défense de l'environnement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@10 - Foucaud - Idron

Date de dépôt : Le 10/05/2023 à 18:03:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au projet éolien terrestre de Messac

Contribution :

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Ce projet inutile et dangereux au regard de l'étude de danger aurait du être présenté au public avant l'enquête publique par les commissaires enquêteurs...

Une réunion publique de présentation et d'échanges sur le projet auprès du public fait partie de la mission des commissaires enquêteurs...

Si cela n'a pas été respecté, alors c'est une faute grave qu'il faut dénoncer et qui devra être retenu comme un élément de recours sur ce projet.

Je note par ailleurs qu'il n'y a pas de permanence le samedi matin....double faute condamnable, car cette exigence d'ouverture est nécessaire pour les gens qui travaillent toute la semaine et qui ne dispose en temps que les week end !

Est-ce a dire que les commissaires enquêteurs veulent passer ce projet en catimini. ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@11 - De Pontfarcy Dominique - Senillé-Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 10/05/2023 à 19:00:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet éolien de Messac

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ce projet éolien traduit depuis le début le peu de considération de ce promoteur, semblable au comportement d'autres promoteurs éoliens qu'on peut observer dans tout le Poitou -Charentes, pour les paysages, la biodiversité et les populations qui demeurent à proximité.

En 2018, le dossier soumis à l'enquête publique était notoirement incomplet tant sur le plan des paysages que de l'acoustique et de la biodiversité. C'est ce qu'a sanctionné fort justement la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 30-8-2021. Il était d'ailleurs incontestable que ces manquements graves étaient de nature à nuire à l'information de la population et à influencer l'autorité administrative ce qui conduit le Conseil d'Etat inmanquablement à faire preuve de sévérité à l'égard de telles pratiques (CE 1-3-2023 N°458933).

Cela n'a pas empêché notre promoteur éolien de persister dans cette voie et j'en veux pour preuve son analyse des impacts visuels de son projet. En 2018, il considérait qu'« aucun projet n'était accordé actuellement mais le paysage pourrait radicalement changer si les 3 projets venaient à aboutir... Ainsi dans ce nouveau paysage où le motif de l'éolien est présent, l'impact généré sur la modification du paysage quotidien est diminué ».

Aujourd'hui, sommé de se prononcer sur les impacts cumulés sur le paysage, il est bien obligé de reconnaître que 2 parcs comprenant chacun 6 éoliennes de 180 mètres (Baignes-Sainte-Radegonde et Baignes-Chantillac) viendront à moins de 5km de Messac. Il est bien obligé de prendre en compte aussi 2 autres projets (le Fief du Moulin avec 9 éoliennes de 182 mètres et Allas-Neuf avec 6 éoliennes de 178 mètres) mais il a tenté de contourner la difficulté de l'évidente saturation visuelle générée par tous ces parcs en allant chercher des critères d'analyse de 2007 qui n'ont plus cours aujourd'hui. En effet désormais sont appliqués les critères établis par la DREAL des Hauts de France.

Et chacun peut alors s'apercevoir comme l'a dénoncé la MRAE dans son avis de 2022 que l'indice appelé indice des horizons occupés atteint son seuil d'alerte sur tous les points étudiés par le promoteur éolien.

Pour cette raison, je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@12 - de Pontfarcy Dominique - Senillé-Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 10/05/2023 à 20:22:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet éolien de Messac

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Cour Administrative d'appel de Bordeaux dans son arrêt du 30-8-2021 avait relevé les insuffisances de l'étude acoustique et particulièrement les effets cumulés avec les autres projets éoliens.

Il est vrai que l'étude acoustique de 2018 avait été particulièrement bâclée en 7 jours du 10 au 17 février ce qui avait conduit la MRAE à l'époque « l'absence de représentativité des données au regard des variables propres aux différentes situations au cours d'une année (températures, végétation, vents...) » et elle avait demandé une nouvelle campagne de mesures pour toutes les directions de vent afin de pouvoir valider un plan de bridage.

Notre promoteur s'est contenté de mesures complémentaires de bruit du 19 au 26 novembre 2021 par un vent de secteur Nord-Ouest. Ces mesures sommaires font cependant apparaître des risques de dépassements des seuils réglementaires en période nocturne au lieu dit la Guillonerie ce qui a conduit le promoteur éolien à évoquer un plan de bridage sans plus de détails.

La MRAE s'interrogeait aussi sur les effets cumulés (comme l'avait fait la Cour Administrative d'appel de Bordeaux) et manifestement « les résultats bruts des simulations ne sont pas fournis ». Elle précise que « ces résultats devraient être complétés par une présentation du calcul des différences du bruit ambiant en présence des 3 projets éoliens étudiés et en présence du seul projet éolien de Messac ». Elle ajoute même que « ces éléments apparaissent nécessaires à une pleine appréhension de l'impact acoustique cumulé des 3 parcs ».

Si l'on ajoute à cela que le promoteur éolien, non content d'avoir limité son étude complémentaire à une période très brève, s'est basé pour mesurer le bruit non pas sur la norme en vigueur NFS31010 mais sur un projet de norme non validé NFS3114 qui offre l'immense avantage de retenir des valeurs médianes de bruit et ainsi de gommer les pics, il est évident que l'impact de ces éoliennes sur le voisinage sera insupportable.

Pour cette raison je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@13 - van Vollenhoven Radinck J - Soubran

Date de dépôt : Le 11/05/2023 à 08:17:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de parc éolien sur la commune de Messac

Contribution :

Monsieur, Madame,

Ce projet devrait être rejeté, comme tous les autres en France quand évidemment l'homme et la biodiversité sont toujours gravement endommagés. Une lecture même superficielle de plus en plus d'études critiques à l'égard des éoliennes, ainsi que le fait qu'aucune communauté en dehors des villes n'est jamais favorable à de tels projets, devrait imposer un rejet par les autorités françaises. Pourquoi suivre l'exemple de l'Allemagne où l'Energiewende est un échec lamentable? Pourquoi croire l'industrie éolienne qui ne s'intéresse qu'à gagner de l'argent et à plaire à ses propriétaires financiers? Les autorités ne se sont-elles jamais demandé - si, comme elles le prétendent, les éoliennes sont une solution si merveilleuse à nos problèmes climatiques - pourquoi aucune éolienne n'a jamais été installée dans le bois de Boulogne ou le Champs de Mars? Après tout, c'est là que l'électricité est consommée, pas dans les campagnes qui sont détruites par cette industrialisation inutile, par la bétonisation massive et par des milliers de kilomètres de câbles électriques partout. Il vaut mieux faire demi-tour (mais ça demande du courage) et investir tous ces milliards dans des projets de bon sens comme l'isolation des bâtiments et de vraies solutions pour le transport et la mobilité, que dans la décarbonisation d'une électricité déjà décarbonée, comme c'est déjà le cas en France. Quelle bêtise et quel gaspillage d'argent du contribuable. Le gouvernement est incapable de démontrer que ces investissements dans les éoliennes réduisent les émissions de CO2 en France (au contraire). Et malheureusement l'incompétence des autorités françaises au cours des 10-15 dernières années à gérer l'industrie nucléaire française, comme l'a démontré la récente enquête parlementaire, devrait nous mettre en garde contre les politiques malavisées visant à installer de plus en plus d'éoliennes partout en France.

Radinck J van Vollenhoven

17150 Saint Thomas de Conac

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@14 - TADDEI Sylvie et Laurent - Pommiers-Moulons

Date de dépôt : Le 11/05/2023 à 12:12:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE LE PROJET DE CREATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE MESSAC

Contribution :

Monsieur Le Commissaire Enquêteur, bonjour,

Nous venons, par la présente, vous faire part de notre opposition à la création du parc éolien sur la commune de Messac, pour les raisons suivantes (non limitatives) :

1. Les éoliennes ne sont pas produites en France, d'où un coût de transport exorbitant et peu écologique....
2. Une éolienne est faite en moyenne de 370 tonnes d'acier, résine, métaux rares et autres composants polluants divers, scellés sur un massif de béton lourdement ferrailé de plusieurs milliers de tonnes, peu écologique également...
3. La durée de vie d'une éolienne est de 20 ans environ et on ne sait pas du tout les démanteler actuellement. Les Allemands les laisser pourrir dans les champs ou les envoient en Afrique dans des décharges, toujours très peu écologique....
4. Le coût de démantèlement est aujourd'hui estimé entre 300 K€ et 450 K€, sujet totalement oublié des promoteurs. Qui va payer d'après vous ? Les propriétaires des terrains sur lequel les éoliennes sont installées n'ont pas les moyens.... Pourquoi pensez-vous que les constructeurs ne proposent en aucun cas l'achat des terrains ?
5. Lorsqu'il n'y a pas de vent, les éoliennes ne fonctionnent pas et quand le vent dépasse 90 km/h, elles ne fonctionnent pas non plus....
6. Une étude menée par des notaires dans des zones où la présence des éoliennes est effective fait état d'une chute des prix de l'immobilier de près de 40%.... Professionnels de l'immobilier, nous pouvons vous assurer qu'aucun acheteur actuel n'a envie de venir habiter proche d'un parc éolien. La désertification de nos campagnes ne va que s'accélérer !
7. et nous ne palons pas de l'impact sur la santé des habitants, de l'impact visuel et sonore (les études acoustiques réalisées précédemment ont largement été sous estimées) dans notre campagne, de l'atteinte à la biodiversité avec la destruction d'une partie des populations de chiroptères et d'oiseaux, bien évidemment négatifs.
8. Ce projet, en sus de ceux de Baignes Sainte Radegonde et de Chantillac, viendrait CLAIREMENT encerclé encore plus certains de nos villages et hameaux.

Pour toutes ces raisons et certainement bien d'autres encore, nous sommes déterminés à préserver notre campagne, notre cadre de vie et nous opposons **TOTALEMENT** à ce projet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@15 - de Pontfarcy Dominique - Senillé-Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 11/05/2023 à 15:09:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet éolien de Messac

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a sanctionné ce projet éolien le 30-8-2021 avant que n'existe la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10-3-2023. La Cour a sanctionné les insuffisances graves du dossier présenté par le promoteur éolien, qu'il s'agisse de l'acoustique, des covisibilités ou encore des atteintes interdites à la biodiversité.

La loi nouvelle ne revient pas sur ces principes bien au contraire; tout d'abord, si elle veut développer davantage les énergies renouvelables elle n'oblige en rien les communes à devoir implanter des éoliennes. Ces communes devront choisir parmi les énergies renouvelables celle qui leur permet de remplir des objectifs de production d'énergie fixés par le comité régional de l'énergie. Dans ce département, les objectifs fixés par l'Etat pour l'horizon 2030 sont déjà atteints et donc rien n'oblige ces communes à en prendre davantage. En second lieu, la loi nouvelle prévoit une impossibilité de développer des parcs éoliens pour des motifs de saturation visuelle et à Messac nous sommes dans ce cas de figure typique où la loi nouvelle dans le droit fil de l'actuel article L511-1 du code de l'environnement doit conduire au rejet d'un tel projet.

En troisième lieu, la loi nouvelle n'a pas remise en cause la jurisprudence du Conseil d'Etat concernant l'application de l'article L411-1 et 2 du même code qui vise à garantir la préservation des espèces protégées et c'est sans doute la raison pour laquelle le promoteur éolien n'a pas cru bon de joindre au dossier soumis à la MRAE sa demande de dérogation; Notons que le Conseil National de la Protection de la Nature a rendu sur cette demande un avis très sévère et un rejet sans appel de la requête du promoteur.

Pour ces 3 raisons consistant à l'application pure et simple de la loi je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E16 -

Date de dépôt : Le 11/05/2023 à 17:33:59

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Enquête publique portant sur le projet du parc éolien de Messac

Contribution :

À l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur _____

Je vous fais part de mon avis défavorable sur le projet du parc éolien de Messac, plus particulièrement pour les raisons suivantes.

D'une part, développer la production d'électricité par l'éolien en France, dans le but de réduire ses émissions de CO2, ne se justifie pas en raison de son très faible taux (moins de 1 %...) par rapport aux émissions mondiales.

D'autre part, une éolienne ne produit qu'à peine 25 % de sa puissance installée, à partir du vent. Son faible rendement et son intermittence imposent, pour y remédier, de faire appel à des centrales au gaz, au charbon ou au fuel.

Ce qui revient à dire : plus on installe d'éoliennes... plus on émet de CO2 ! Belle contradiction, finalement, avec le l'objectif poursuivi...

Jean Soum-Pouyalet, habitant de Charente maritime (Saintonge romane).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

@17 - NOUHET BRIGITTE - Souméras

Date de dépôt : Le 11/05/2023 à 21:32:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Echange de ce jour et courrier déposé a la mairie de Messac lors de l'enquete publique .

Contribution :

LETTRE EN PJ REMISE AU CE

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Lettre brigitte nouhet EP messac .pdf, page 1 sur 2

Mme Brigitte NOUHET

17130 MESSAC

OBJ : ENQUETE PUBLIC PROJET EOLIEN MESSAC

Monsieur le commissaire enquêteur

Je vous écris dans le cadre de la nouvelle enquête publique demandée par la cour d'appel de Bordeaux pour le projet éolien de Messac.

Je dis , nouvelle enquête publique dans la mesure ou une précédente avait été réalisée en aout 2018 pour laquelle le commissaire enquêteur avait émis un avis défavorable.

En effet après avoir écouté la population locale et étudié avec précision les études d'impacts, son avis était sans appel, l'une des principales motivations était l'encerclement et l'impact cumulé des 2 autres projets qui sont maintenant en phase de construction.

C'est d'ailleurs ce qu'avait relevé la cour d'appel de Bordeaux saisie par les riverains et l'association.

A ce sujet je ne vois pas d'évolution sur la saturation visuelle et l'encerclement.

Les solutions apportées par le porteur du projet ne proposent que la plantation de haies pour réduire les impacts, mais le paysage sera irréversiblement impacté par les effets cumulés, de saturation visuelle et d'encerclement.

Les haies ne poussent pas en huit jours et ne masqueront jamais un champ de 16 éoliennes de 150 A 180 m de haut devant notre habitation.

Je suis également très inquiète pour ma santé et celle de mes enfants par la proximité des 4 éoliennes depuis notre résidence dont 3 sur 4 sont à moins de 1000 m et la plus proche a 533 m.

Les effets sur la santé répertoriés à ce jour maintiennent mon inquiétude et les préconisations de 1500M de l'académie de médecine l'atteste ;

Je peux vous rappeler que lorsque la loi a été voté, la ministre en charge de l'écologie à cette période affirmait que la loi des 500 m était du cas par cas !!(Ségolène Royale)

Je peux vous affirmer qu'aucune concertation n'a eu lieu au départ du projet.

Quand on récence aucun écran végétal ou de bâtis entre mon habitation et les éoliennes la loi des 500 m mériterait une meilleure prise en compte.

Nous n'avons malheureusement reçu aucune information au lancement du projet alors que nous sommes les plus près du projet (533 m).

Peut être que le fait d'être en résidence secondaire nous privent de ce droit ?

Document : Lettre brigitte nouhet EP messac .pdf, page 2 sur 2

La cour d'appel demandé également que le promoteur obtienne une dérogation pour destruction d'espèces protégées, et la préfecture sollicite notre avis lors de cette enquête publique !

Je ne peux qu'enjoindre le préfet de ne pas délivrer cette dérogation « espèces et habitat protégés »

Il ne nous aura pas échappé qu'il s'agit d'une dérogation pour Destruction d'espèces protégées.

Si on se réfère aux rapports du conseil national de la protection de la nature, son avis est défavorable et sans Ambiguïté, et ce ne sont pas les mesurette de bridage du promoteur qui vont le faire changer d'avis !!

Pour ces raisons qui ne sont pas exhaustives je suis fermement défavorable, vous l'aurez compris

Brigitte NOUHET

Messac

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@18 - BORAUD Guillaume - Soubran

Date de dépôt : Le 12/05/2023 à 09:38:09 .

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition totale a ce parc eolien

Contribution :

Ca suffit de vouloir a tout prix défigurer nos paysages !

essayer de convaincre du bien fondé de l'éolien terrestre avec des chiffres issus d'élucubrations à vocation financière est très malhonnête

Comment oser dire que ce parc va empêcher l'émission de milliers de tonnes de CO2 alors que l'énergie nucléaire n'en produit pas...

Et combien de tonnes de CO2, de béton et de terres rares seront nécessaires pour élever ces machines qui n'ont de durable que le massacre des paysages.

NON NON et NON au parc éolien. Notre belle Charente Maritime a déjà payé un lourd tribut à ce délire pseudo écolo

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@19 - PELLETIER Patrice - Messac

Date de dépôt : Le 13/05/2023 à 10:53:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refus d'installation d'un Parc Eolien à Messac 17130

Contribution :

Bonjour,

-des réponses à des questions légitimes:

-Pourquoi installer des "machines" aussi près des habitations-ex lieu dit le Paradis- l'académie de médecine préconisant 1,5 km minimum? pourquoi ne pas appliquer le principe de précaution dans le cas d'installation d'éoliennes?

-Comment comptez vous supprimer la pollution visuelle, et sonore avec des haies de 2m pour des éoliennes de 190m?

-Pourquoi il n'y a t il pas eu de mât de mesures? comment justifier la force des vents, tous les résultats proposés restent théoriques!

-Comment comptez vous protéger la faune d'éoliennes de 190m? le lieu d'implantation se trouverait à proximité d'un bois où a été recensé un grand nombre d'espèces d'oiseaux et de chiroptères?

-Pourquoi aucun membre du conseil municipal favorable au projet, ne se trouve habiter à proximité de ce projet éolien?

beaucoup de questions auxquelles j'aimerais avoir des réponses.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@20 - Ponza Olivier - Saint-Georges-du-Bois

Date de dépôt : Le 13/05/2023 à 16:07:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet de parc éolien de Messac

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

C'est en tant que Charentais-maritime que je m'oppose fermement au projet éolien de Messac.

La riche biodiversité de Messac est très largement menacée par ce projet éolien. Les rapports de la MRAE et du CNPN sont particulièrement éloquentes à cet égard.

Concernant la demande d'autorisation, je vous informe que :

- le cadre 4.2 n'est pas correctement complété.

- l'architecte allemand déclaré dans le cadre 5.2 n'est pas inscrit à ce jour au tableau de l'ordre des architectes. Les informations déclarées sont caduques, erronées ou bien mensongères.

Par ailleurs, le document 3-3 sur les capacités financières et techniques est totalement obsolète dans la mesure où il fait état de la société Windstrom France SARL, société qui n'existe plus sous ce statut. Les pièces justificatives relatives au groupe allemand Windstrom et à sa banque allemande Bremer Iandersbank remontent à 2016 et n'ont plus aucune valeur. De même les garanties financières liées au démantèlement sont datées et ne sont plus en phase avec les obligations qui incombent aux constructeurs en la matière.

Je vous alerte également sur le fait que ce projet porté, géré et financé par un industriel de l'éolien allemand ne va pas dans le sens de la volonté affirmée par la loi française d'indépendance énergétique de la France.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à donner un avis défavorable sur ce projet qui n'est pas conforme aux exigences prévues en matière d'ICPE.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@21 - MARIE - Vanzac

Date de dépôt : Le 13/05/2023 à 18:40:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONSTATATION

Contribution :

Après de nombreuses recherches concernant l'éolien, j'ai constaté que l'implantation d'éoliennes sur la commune de Messac n'était pas adaptée.

Cela comporte de nombreuses nuisances, le bruit, le vol des oiseaux migrateurs perturbé, leur hauteur, visible des villages voisins.

Cela occasionnera une minoration du prix de vente des maisons.

Plus ce qui ne se voit pas, mais qui a été constaté à différents endroits par les riverains, les ondes nocives.

Pour leur construction, des tonnes de béton seront nécessaires et cela restera à vie dans le sol, plus leur transport et l'aménagement qui créera des

nuisances sur les routes et alentours. Le démantèlement sera à organiser dans plusieurs années et assez compliqué.

Il existe déjà des cimetières d'éoliennes, cela pollue notre magnifique terre, déjà bien tourmentée.

Il a aussi été constaté que ce n'est pas un endroit assez venteux et qu'elles tourneront au ralenti.

Pour terminer, nos villages sont beaux, pourquoi les enlaidir, alors que nous avons choisi de vivre à la campagne, avec ses avantages

et ses inconvénients.

Merci de votre compréhension.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@22 - PLAT Pierre - Chartuzac

Date de dépôt : Le 15/05/2023 à 08:59:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet

Contribution :

Bonjour, je suis opposé, au nom du conseil municipal de Chartuzac, au projet de parc éolien sur le territoire de la communauté des communes de Haute-Saintonge.

La communauté des communes a axé sa production d'énergie renouvelable sur le solaire et est opposée au développement de l'éolien sur son emprise.

Pierre PLAT

Maire de Chartuzac

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@23 - de Pontfarcy Edith - Senillé-Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 15/05/2023 à 11:27:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Dépassement du potentiel éolien 2050 fixé par la DREAL NA

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe une contribution accompagnée d'un document.

Avec mes salutations distinguées

Edith de Pontfarcy

Pièce(s) jointe(s) :

Document : MESSAC_POLE_ENR_cartographie_SRADDET_objectif_51_tableau.pdf, page 1 sur 1

CONTEXTE EOLIEN - SRADDET										
https://via.pl/fr/wp-content/uploads/2023/10/Prefecture-cartographie-zones-eolien-terrestre-concertation.pdf										
SOURCES	POLE ENR - cartographie - p. 39						POLE ENR - cartographie - p. 8 et 9		SRADDET Objectif 51	
RUBRIQUES	Puissance des parcs en fonctionnement MW	Puissance des parcs autorisés pas encore en fonctionnement MW	Puissance totale autorisée au 1er janvier 2022 MW	Puissance des parcs rejetés/refusés MW	Puissance des parcs en instruction MW	TOTAL MAXIMUM	Puissance potentielle minimale	Puissance potentielle maximale	Objectif 2030 MW	Objectif 2050 MW
NOUVELLE-AQUITAINE	1330	1851	3181	1614	1340	6135	4151	8388	4500	7600
VIENNE	268,6	599	867,6	247	268,5	1383,1	608	1229		
DEUX-SEVRES	429,8	252,3	682,1	249,4	386	1317,5	298	603		
CHARENTE-MARITIME	236,5	369,3	605,8	315,7	136	1057,5	223	450		
CHARENTE	214	358,6	572,6	385,5	154,4	1112,5	187	378		
POITOU-CHARENTES	1148,9	1579,2	2728,1	1197,6	944,9	4870,6	1316	2660		
POITOU-CHARENTES /NA	86,38%	85,32%	85,76%	74,20%	70,51%	79,39%	31,70%	31,71%		

Document : MESSAC_PONTFARCY_potentiel_éolien_fixé_par_la_DREAL_dépassé.pdf, page 1 sur 2

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Pourquoi continuer à développer des projets éoliens avec acharnement sur le Poitou-Charentes et plus spécifiquement sur le département de la Charente ?

Le développement des Enr répond à une RIIPM (Raison impérative d'intérêt public majeur) dans le cadre de la politique de développement des Enr. Cependant, les Enr ne peuvent se résumer au développement du seul éolien. C'est bien ce qui est défendu dans l'objectif 51 du SRADDET : « **Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable** ».

Les Enr doivent donc être diversifiées, c'est-à-dire ne pas être concentrées sur le développement anarchique de l'une d'entre elles, en l'espèce, l'éolien.

Par ailleurs, **une des orientations prioritaires** de ce même objectif est le **rééquilibrage infrarégional**, le développement éolien en Nouvelle-Aquitaine étant concentré presque qu'exclusivement dans l'ex Poitou-Charentes.

« Leur répartition spatiale est très inégale avec une implantation au nord particulièrement en Deux-Sèvres, dans le nord des deux Charentes, en Vienne, dans la Creuse et en Haute-Vienne. Les départements de Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques ne comptent aucun parc éolien. »¹

Le document de concertation de septembre 2022 établi par la DREAL de Nouvelle-Aquitaine, « *Cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre*² », présente, page 39, le « *Tableau de suivi de l'éolien terrestre en Nouvelle-Aquitaine* » au 1er janvier 2022, et les potentiels minimum et maximum de développement département par département en sont donnés pages 8 et 9.

Ces données ont été reportées dans un tableau en pièce jointe.

Que constatons-nous ?

Pour la Charente, le potentiel éolien maximum est fixé à 378 MW de puissance installée. Or la puissance totale autorisée au 1er janvier 2022 s'élève à 572,6 MW sans compter les 385,5 MW de projets qui ont été rejetés ou refusés et qui sont contestés par les promoteurs devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux. Et par ailleurs 154,4 MW sont en instruction.

Force est de constater que la puissance totale autorisée a dépassé de 150% le potentiel maximum fixé par la DREAL de Nouvelle-Aquitaine., et si tout se réalisait, ce serait 300%.

La puissance totale installée dans les quatre départements du seul Poitou-Charentes, sur les douze départements de la Nouvelle-Aquitaine, a dépassé le potentiel maximal attribué à cette partie nord de la région (2728,10 MW pour 2660 MW) pour 2050.

¹ <https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com/energies-renouvelables/eolien>

² <https://viaapl.fr/wp-content/uploads/2022/10/Prefecture-cartographie-zones-eolien-terrestre-concertation.pdf>

Document : MESSAC_PONTFARCY_potentiel_éolien_fixé_par_la_DREAL_dépassé.pdf, page 2 sur 2

Ce seul argument doit suffire à donner un avis défavorable à ce projet, la RIIPM dans le cadre de la politique énergétique n'ayant pas été mis en perspective de la RIIPM de « *l'impérieuse nécessité de protection de la biodiversité* » pour reprendre les mots du CNPN dans son avis défavorable du 17 janvier 2023.

C'est pourquoi aucun enjeu de l'article L511-1 du Code de l'environnement³ ne peut être sacrifié à une transition énergétique qui a montré ses défaillances.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY

PJ : Tableau – POLE ENR – cartographie – SRADDET – objectif 51

³https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043978078#:text=Scnt%20soumis%20aux%20dispositions%20du%20voisinage%2C%20soit%20pour%20la

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@24 - Gwenaël - Vézières

Date de dépôt : Le 15/05/2023 à 14:43:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes

Contribution :

Les éoliennes sont une véritable imposture écologique. Elles nuisent trop à la faune et aux riverains pour trop peu d'énergie produite. Stop à leur implantation.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@25 - de Pontfarcy Dominique - Senillé-Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 15/05/2023 à 17:27:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet éolien de MESSAC

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le milieu naturel tel qu'il a été inventorié autour du projet éolien est révélateur d'un enjeu très fort s'agissant de la biodiversité. 4 sites Natura2000 dans un rayon de 10 kilomètres autour de la zone d'implantation du projet : la Haute vallée de la Seugne à 1,2 km au Sud de la Zone, la Vallée du Lary et du Palais à 6 km au Sud-Est, les Landes de Touverac-Saint Vallier à 6 km en Ouest/Nord-Ouest et les Landes de Montendre à 8 km au Sud-Est ainsi que 9 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique). Autrement dit ce site d'implantation est situé au cœur d'un vivier de biodiversité reconnu.

Il est donc parfaitement incompréhensible que le promoteur éolien persiste dans son projet cerné par des réservoirs de biodiversité reconnus et institués pour garantir le maintien en bon état de conservation de la biodiversité et de ses habitats conformément à la loi. 107 espèces d'oiseaux sont dénombrées, 99 en période de migration et 71 en période de nidification dont 58 espèces nicheraient dans la zone d'implantation du projet éolien.

On comprend aisément que la Cour Administrative d'appel de Bordeaux ait sanctionné un tel projet en relevant notamment les insuffisances de l'étude d'impact sur la biodiversité.

Après cet arrêt, il semble que le promoteur éolien n'ait pas voulu apporter les éléments complémentaires demandés par la Cour puisque la MRAE relève que « les inventaires complémentaires aux inventaires initiaux de 2014 et 2015 réalisés dans le cadre du dossier de régularisation portent uniquement sur les oiseaux et chauves-souris à une période bien précise de leur cycle biologique. Ces inventaires complémentaires n'apparaissent pas suffisants ni pour s'assurer de l'absence d'évolution des habitats dans l'aire d'étude ni des enjeux pour la faune et les chiroptères. En l'absence de ces compléments les résultats du dossier de régularisation ne peuvent être considérés comme valables ».

De surcroît la zone accueille de nombreuses espèces protégées dont certaines sont très sensibles à l'éolien comme le milan noir, la bondrée apivore, le busard saint Martin, le busard cendré, le busard des roseaux, le circaète jean le blanc, la cigogne noire, la grue cendrée ou le milan royal.

Le Conseil National pour la Protection de la Nature dans son avis défavorable à l'attribution de la dérogation permettant la destruction d'espèces protégées dénonce « l'estimation sous-estimée de la sensibilité des espèces au risque de collision » et il ajoute « les incidences du projet évaluées comme faibles à modérées ne correspondent pas tout à fait à la richesse spécifique mise en évidence et au statut de certaines espèces en mauvais état de conservation ».

Et n'oublions pas que plusieurs parcs éoliens sont déjà en périphérie de Messac et que leurs impacts sur la biodiversité sont certainement préjudiciables au maintien des espèces protégées en bon état de conservation.

C'est pourquoi je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête.

Dominique de Pontfarcy

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E26 - Elisabeth Soulassol

Date de dépôt : Le 16/05/2023 à 15:34:10

Lieu de dépôt : Par email

Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DU PARC ÉOLIEN DE MESSAC

Contribution :

Monsieur l'Enquêteur public, je tiens à vous informer de mon opposition ferme et circonstanciée au projet du parc éolien de Messac. La régularisation des études d'impact (jugées incomplètes par la Cour) portent sur l'encerclement de hameaux et de communes comme celle de Bran. Or, la Charente limitrophe vient d'accepter la construction de 2 parcs de 12 éoliennes dans un rayon de 4 kms. Je m'oppose donc à ce troisième parc de 4 machines situé en Haute-Saintonge. De plus, le cumul des effets n'avait pas été pris en compte dans les études paysagères et sonores. Enfin le porteur de projet n'a pas demandé de dérogation de destruction d'espèces protégées. Or, Messac se trouve à proximité d'un boisement riche en biodiversité avec 84 espèces d'oiseaux protégés et 17 de chiroptères. De plus, il s'agit d'un non-sens écologique car, que cette électricité soit abondante, intermittente ou variable, voire inexistante, elle nécessite des centrales à charbon, gaz, fuel, qui prennent le relais et émettent en quantité du CO2. Cette électricité nécessite environ 40 000 km de cuivre pour être acheminée, des millions de tonnes de béton, environ 30 millions de tonnes supplémentaires sans compter l'éolien en mer. De plus, ce parc coûtera, avant les frais de maintenance et les intérêts, plus de 19 millions d'euros pour 90 000 habitants en moyenne. Les cas de l'Allemagne ou du Danemark démontrent les limites de cette politique qui ne résout en rien le problème climatique. Le système ARENH oblige EDF à vendre 25% de sa production nucléaire au prix de 42€ le MWh à ses concurrents qui ne produisent ni ne distribuent rien, obligeant EDF à racheter sur le marché spot le MWh à 300€ en 2021. De plus, ces objets intermittents mobiles de 200 mètres de haut sur 360° ont forcément des impacts sur leur environnement, la biodiversité, les oiseaux, les chauves-souris, les insectes. Du fait de leur intermittence, on peut constater que souvent les éoliennes de Mondreville sont arrêtées plus de 20 à 30% du temps, soit 2 à 3 mois par an. Que du fait de leur faible production, elles n'alimentent en moyenne annuelle que 440 foyers par MW installé. Un Français, par an, consomme 2,5 MWh ou 2500 kWh ou 25 000 Wh.

Cordialement. EBS

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@27 - nouhet pablo - Paris

Date de dépôt : Le 19/05/2023 à 06:01:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur

Je viens vers vous dans le cadre de la seconde enquête publique concernant le projet éolien de Messac .

En effet étant habitant au lieu dit chez Bailloux à Messac (résidence secondaire) je ne peux que m'opposer a ce projet destructeur du paysages et des espèces protégées ..

Le promoteur ne défend que son portefeuille dans ce projet et met a mal toutes les recommandations qui sont faites par les institutions reconnus .

Ces fameuses recommandations de l'académie de médecine , d eurobats de l ARS sont balayées d un revers de main fulgurant .

En l'occurrence les 1500 m préconisé par l'académie de médecine concerne les humains et leurs santé et on ne peux que constater que les 4 éoliennes prévus sont a moins de 1500 dont 3 à moins de 1000 m et la plus proche à 533 mètres du mat donc inférieur à 500 mètres en bout de pale.

Cela sans aucun écran entre notre maison et les engins .

J ai cru voir que le promoteur se proposait de planter des haies !!! Pourquoi ne l' a t il pas proposé avant de planter ses éoliennes ??

De plus quelle sera le type de végétation qu'il se propose de planter ?

Sur quel terrain ?

A qui appartienne les terrains ?

Avec quelle autorisation ??

A combien de distance des habitations seront elle plantés .

Quelle hauteur feront t elle

En combien de temps poussent t elle ?

Qui les entretiens ?

Toutes ces questions pour lesquelles nous n avons pas de réponses acceptables témoignent d'un manque de concertation flagrant du promoteur !!

Je ne peux que constater que les photomontages depuis chez Bailloux sont édifiants en terme d'impact sur le paysage et les nouvelles études demandées pas la cour administrative d'appel de Bordeaux n'ont mis en évidence qu'une situation aggravante de saturation et d'encerclement des habitations riveraines avec 16 éoliennes dans un périmètre de 4 km .

Le projet de Coux 17130 qui est à l'etude pourrai également contribuer à cet état d'encerclement de nos hameaux , de nos villages ..

la frénésie des promoteurs de part la multiplications de petits projets sans concertations n'a pas de limite ..

Pour la biodiversité on relève un rapport sans concession du conseil national de la protection de la nature ..

A sa lecture pas moins de 84 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chauve souris sont concernés par une potentielle destruction si le préfet délivre la dérogation pour destruction d'espèces protégées .

La biodiversité sera sacrifiée aux prix du vent ...

La distance entre le bois de Fougère et l'éolienne la plus proche est de 35 m en bout de pale , il n'est pas inutile de rappeler que la préconisation d'EUROBATS est de 200 m .

La garde au sol de l'éolienne est également bien en dessous de celle préconisée 20 m au lieu de 30m .

La encore le promoteur s'associe sur toutes les recommandations ..

Dans le rapport on parle d'arrêt des éoliennes pendant 3 jours en cas d'activité agricole attractive à la faune volante ... je serai curieux de savoir comment les autorités vont contrôler l'activité agricole ??

Y'a-t'il un bouton accessible aux agriculteurs pour éteindre les éoliennes quand ils décident de labourer ou récolter les céréales afin d'éviter les oiseaux signent leur arrêt de mort ... ???

On marche sur la tête avec ces mesures de Bridage qui seront avec certitude ni contrôlées ni contrôlables donc pas contrôlées ...

Nous ne pouvons penser que le préfet délivre cette dérogation pour destruction et espérons que le rapport du CNPN soit suffisamment convaincant pour vous permettre Monsieur le commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable ..

Pour conclure je n'ai malheureusement pas le temps et l'argent contrairement au promoteur pour développer l'ensemble des arguments hostiles à ce projet destructeur dont vous l'aurez compris je suis farouchement opposé ..

Pablo Nouhet

Famille Nouhet

Messac

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@28 - Rose BERNARD - Vanzac

Date de dépôt : Le 19/05/2023 à 20:10:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Défavorable aux éoliennes

Contribution :

Bonjour, Monsieur

Etant propriétaire depuis seulement 4 ans au lieu dit "chez martinaud", si l'agence m'avait signalé l'éventuelle possibilité de construction d'éoliennes sur Messac,

JAMAIS JE N'AURAI ACHETER.

De plus il est demandé de détruire l'habitat d'animaux protégés alors que dans le monde entier, on doit tout faire pour protéger la nature et les habitants de nos forêts.

NON AUX EOLIENNES.

Elles dénaturent nos paysages, tuent des animaux qui étaient là depuis longtemps, les oiseaux migrateurs nocturnes se font décapiter par c'est immense pales, ainsi que les rapaces diurnes.

NON AUX EOLIENNES

Enfin que vont devenir ces animaux??

Un habitat leurs était proposé à Messac en face de la mairie, ce bâtiment a été démoli, l'an dernier.

on se moque de nous là !!

Comment envoyer des animaux d'un lieu à un autre sans les perturber

FAUT ARRETER, NON AUX EOLIENNES

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@29 - Pierre - Saint-Palais-de-Négrignac

Organisme : Asso donquichoque17

Date de dépôt : Le 19/05/2023 à 21:11:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes Sud Saintonge

Contribution :

Bonjour

Notre region ne devait pas avoir de feux et les eoliennes pourraient tourner tranquillement. Hors nous avons eue des feux importants depuis 2020 comme sur St Palais de Négrignac avec 2 canadairs en intervention, Bord de Baigne, canadairs et hélicoptères bombardier d'eau.

Mettre des éoliennes comme sur Messac, Baigne, Chantillac et j'en passe est une aberration. Surtout, comme pour Messac, il y a des dérogations en cours. C'est oui par rapport à la loi, surtout suand toutes les études sont faites.

A l'heure où la faune et la flore sont impactées, nous continuons nos déforestations. A l'heure où les terres cultivables disparaissent, nous enfouissons du béton. A l'heure où les gens recherchent l'authentique de la campagne, nous la défigurons sans regarder l'impact sur les riverains, les valeurs immobilières qui chutent. La santé passe au second plan alors que les élus et les associations travaillent de concert pour trouver des alternatives qui soient réfléchies et valorisantes.

Non aux eoliennes qui sont implantées pour l'argent et non pour l'environnement.

Non aux nuisances.

Association donquichoque17

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@30 - Broncard Michel - Paris

Date de dépôt : Le 20/05/2023 à 11:19:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposé à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Messac.

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

170 espèces d'oiseaux recensées, "16 espèces de chiroptères dont 6 espèces très sensibles aux éoliennes", c'est le bilan fait par les services de l'état dans le rapport de la Mrae Nouvelle Aquitaine.

Il faut absolument arrêter la destruction de notre avifaune.

Monsieur le commissaire enquêteur, je suis contre ce projet et vous demande d'émettre un avis défavorable.

Michel Broncard - Charente-Maritime

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@31 - LEGOURD Marie - Forges

Date de dépôt : Le 20/05/2023 à 18:13:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :STOP AU MASSACRE !

Contribution :

STOP AU MASSACRE de nos paysages, de nos terres, de notre belle campagne !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@32 - .. - Saint-Just-Saint-Rambert

Date de dépôt : Le 20/05/2023 à 20:01:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de parc éolien de Messac (Charente-Maritime)

Contribution :

Je suis totalement OPPOSE à ce projet, car :

- le porteur de projet n'a pas demandé de dérogation de destruction d'espèces protégées.

- les éoliennes seraient à proximité d'un boisement riche en biodiversité avec 84 espèces d'oiseaux protégés et 17 espèces de chiroptères.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@33 - Luc - La Croix-Comtesse

Date de dépôt : Le 21/05/2023 à 08:46:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : MESSAC DESTRUCTION

Contribution :

Une fois de plus à qui profite le crime? rien à faire de la population ni du biotope pourvu que l'argent coule à flot

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@34 - Fred - Montendre

Date de dépôt : Le 21/05/2023 à 10:33:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes de Messac

Contribution :

Il y en a assez de voir notre pays défiguré par ces horribles éoliennes et pour seulement 2% de la production électrique. Elles ne font pas que détruire notre environnement elles massacrent les oiseaux et les chauves souris qui sont protégées par la loi mais les promoteurs n'en ont que faire, ils n'ont aucun respect pour la biodiversité pas plus que pour l'humain qui vit au pied de ces machines et dont la santé sera atteinte par les bruits, les lumières et tous les champs électromagnétiques que l'on se refuse à étudier. Il est grand temps de tirer la sonnette d'alarme sur ce prochain scandale sanitaire et écologique. Des milliers de tonnes de béton, des terres rares ne sont pas à proprement parler des matériaux très écolos. Je n'habite pas à Messac mais je vais souvent dans cet endroit où j'ai de la famille et des amis et je n'ai pas envie de voir gâcher leur coin de paradis dont je profite aussi. La Haute-Saintonge est un beau pays qu'il faut préserver. Malheureusement j'entends parler de nouveaux projets du côté de Montendre, à Coux et vers Donnezac. Les éoliennes ne servent vraiment qu'à produire de l'argent pour le promoteur qui achète les maires et les propriétaires terriens, c'est une honte de voir comment ces projets sont menés. Je suis scandalisé face à ces constats.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@35 - DUSSAULD Line - Saint-Palais-de-Négrignac

Date de dépôt : Le 24/05/2023 à 18:46:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Photos de grues en halte migratoire

Contribution :

Le 11 novembre 2021, deux jours après les observations du cabinet d'étude, j'ai pu observer, photographier et filmer une centaine de grues cendrées en halte migratoire, posées sur l'aire d'étude rapprochée : au bord et dans le fossé du lieux-dit « Les Noues » (photos jointes).

Pour compléter mon entretien avec le commissaire enquêteur, je souhaitais déposer des vidéos mais la taille des fichiers ne le permet pas.

Pièce(s) jointe(s) :







Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@36 - Dussauld Line - Saint-Palais-de-Négrignac

Date de dépôt : Le 24/05/2023 à 18:53:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pluviers dorés

Contribution :

Le 26 février 2022, j'ai pu observer, photographier et filmer environ 170 pluviers dorés, en halte migratoire ou hivernage, posés sur l'aire d'étude rapprochée à proximité du lieu-dit « Le Paradis » (photos jointes). BIOTOPE en comptabilise seulement 4 en deux jours d'étude complémentaire, alors qu'ils en avaient dénombrés 398 dans la première partie de l'étude d'impact.

Pièce(s) jointes(s) :





Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@37 - de Pontfarcy Dominique - Senillé-Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 25/05/2023 à 11:45:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet éolien de MESSAC

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

La Cour Administrative d'appel de Bordeaux a rappelé à de nombreuses reprises les règles essentielles que doivent respecter les promoteurs éoliens lors de l'établissement du dossier soumis à enquête publique. Force est de constater que le promoteur éolien s'en était exonéré ce qui a conduit la Cour à le sanctionner dans son arrêt du 30-8-2021.

Dans un arrêt récent du 22-12-2022 la Cour a de nouveau éprouvé la nécessité de répéter les règles essentielles que les promoteurs éoliens doivent appliquer dans des termes très clairs : « Il appartient au pétitionnaire qui sollicite une autorisation d'exploiter une installation susceptible de porter atteinte à l'environnement de faire apparaître dans sa demande tous les éléments d'information disponibles sur l'existence de ce risque d'atteinte et sur sa nature. En particulier, l'étude d'impact jointe à la demande d'autorisation doit faire apparaître l'existence éventuelle d'espèces protégées dans la zone concernée par le projet et les risques auxquels peuvent être exposés ces espèces protégées et leurs habitats en vue de permettre au service instructeur de se prononcer en connaissance de cause sur la demande au regard des intérêts protégés à l'article L511-1 du code de l'environnement et de la nécessité d'accompagner le cas échéant cette demande d'une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats prévue à l'article L411-2 du code de l'environnement ».

Il apparaît clairement ici que le promoteur éolien a bâclé les compléments indispensables à son dossier initial en dépit des exigences de la Cour Administrative d'appel de Bordeaux ; l'étude acoustique complémentaire ne satisfait pas aux règles applicables en ce domaine (plusieurs saisons, plusieurs orientations de vent, cumuls avec les parcs avoisinants...). L'étude des impacts paysagers ne prend pas en compte les effets cumulés avec les parcs avoisinants et ne procède pas à une évaluation correcte puisque reposant sur des critères abandonnés ; quant à l'impact sur la biodiversité, les inventaires effectués sont qualifiés d'insuffisants par la MRAE.

Enfin la lecture de l'avis émis par le CNPN concernant la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées est un rejet catégorique de cette demande qui sous-estime les impacts bruts sur les espèces protégées et précise qu'il est difficile d'accorder du crédit aux conclusions du porteur du projet.

Pour ces raisons qui démontrent une absence totale de prise en compte de l'arrêt de la Cour qui prescrivait cette étude complémentaire, je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@38 - FAURE MICHEL - Ambernac

Date de dépôt : Le 26/05/2023 à 10:11:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE ENERGIE EOLIENNES DE MESSAC

Contribution :

MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

JE VOUS PRIE LA CONTRIBUTION DE NOTRE ASSOCIATION ENVIRONNEMENT
CONFOLENTAIS CHARLOIS

IL S'AGIT D'UN AVIS DEFAVORABLE POUR LES RAISONS QUI SONT EXPOSEES DANS LE
FICHER JOINT

BIEN CDT

MICHEL FAURE

Pièce(s) jointe(s) :

Document : Contribution ECC à l'enquête publique Energei Eolienne de Messac 26 mai 2023.pdf, page 1 sur 4

Avis sur projet Energie Eolienne de Messac

En tant que président de l'association « Environnement Confolentais et Charlois -ECC » j'ai l'honneur de vous faire part de notre avis très **DEFAVORABLE** sur le projet présenté par la société ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC.

ECC est une association déclarée en préfecture sous le numéro W163001030 et ayant son siège social à Gorce, 16490 Pleuville. ECC a pour objet la protection de l'environnement, notamment de la faune, de la flore, du patrimoine culturel et des paysages, contre toutes les atteintes et nuisances qui pourraient lui être portée, entre autres par l'implantation d'éoliennes et des équipements qui leur sont liés. Sa zone de compétence comprend 11 communes de la Charente (3.857 habitants) s'étendant sur 285 km².

Cet avis est motivé par les raisons suivantes :

A- L'absence de justification de ce dossier :

Ainsi que le pétitionnaire le rappelle dans son étude d'impact (page 14 du livret I d'étude d'Impact), ce projet est censé être justifié par la lutte contre la réduction française des émissions de gaz à effet de serre. C'est ce qui est d'ailleurs présenté à longueur de dossier, jusque et y compris dans le résumé présenté par le site préfectoral annonçant l'enquête publique :

Extrait du site <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-messac>

Projet éolien sur la commune de Messac (17130)
Enquête publique du mardi 2 mai au mardi 6 juin 2023 inclus, soit une durée de 36 jours, dans la commune de Messac concernant le dossier de demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et les éléments complémentaires à l'étude d'impact présentés par la sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC pour le projet de parc éolien de 4 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Messac.

Les 4 éoliennes du projet auront une puissance totale de 16,8 MW (puissance unitaire de 4,2 MW). Ces éolennes auront une hauteur totale de 150 m.

Le parc produira 29,04 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 13 400 personnes, chauffage et eau chaude sanitaire inclus. L'intégration au réseau électrique du parc permettra d'éviter à minima l'émission de 9239 tonnes de CO₂.

Le premier souci est que dans le contexte français, aucune autorité française n'est en mesure de faire la corrélation réelle entre réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables intermittentes et non pilotables. D'ailleurs, l'exemple de l'Allemagne, patrie d'origine du pétitionnaire et chantre des énergies renouvelables intermittentes, nous montre justement strictement le contraire et ceci de façon quotidienne d'ailleurs – cf le site donnant les émissions quotidiennes des émissions des pays d'Europe <https://app.electricitymaps.com/> ou les statistiques officielles européennes ENTSO-E. On s'aperçoit en effet que le taux d'émission du CO₂ par MWh produit en Allemagne est compris entre 8 et 12 fois le taux d'émission français. La preuve par l'exemple est donc peu convaincante.

B- L'incohérence entre le contenu du dossier et la présentation du dossier à l'enquête publique.

Document : Contribution ECC à l'enquête publique Energie Eolienne de Messac 26 mai 2023.pdf, page 2 sur 4

Le deuxième souci, souci essentiel d'ailleurs, est que la lutte effective contre les émissions de gaz à effet de serre est si peu présente dans les préoccupations, et du pétitionnaire et de l'Administration, que

- D'une part l'intégralité du dossier (étude d'impact, étude acoustique, résumé non technique, capacité technique et financière...) est structurée sur un modèle d'éolienne (la Siemens SWT 3.3 – 130 – puissance de 3,3 MW – hauteur de 150 mètres dont 130 mètres de rotor) présenté à longueur de page et que;
- D'autre part, on nous parle d'éoliennes (avis MRAE, annoncé de l'enquête publique...) avec un modèle non identifié, d'une puissance de 4,2 MW avec une hauteur et rotor inconnus !

Cette **incroyable confusion** s'affiche jusque dans la présentation résumée sur le site préfectoral qui a repris le verbiage du promoteur, sans précaution ni vérification. On y relève notamment :

Les 4 éoliennes du projet auront une puissance totale de 16,8 MW (puissance unitaire de 4,2 MW) - alors même que le dossier nous parle à longueur de pages d'éoliennes d'une puissance de 3,3 MW et d'un site d'une puissance totale de 13,2 MW !

Ces éoliennes auront une hauteur totale de 150 m. – mais de quelle éolienne, parle-t-on ? Quel serait donc ce modèle d'éolienne qui aurait 150 mètres de hauteur, un rotor de 130 mètres de diamètre et qui déploierait une puissance nominale de 4,2 MW ?

Le parc produira 29,04 GWh par an : alors là, c'est le pompon ! Evidemment personne dans l'Administration ne s'est payé le luxe de faire les calculs ! Si on parle d'un site de 16,8 MW de puissance, une production affichée de 29,04 GWh correspondrait à un facteur de charge de **19,7%** ; ceci doit être le niveau le plus ridiculement bas jamais affiché dans aucun site éolien français !

L'intégration au réseau électrique du parc permettra d'éviter à minima l'émission de 9239 tonnes de CO₂ : Comme d'habitude, l'Administration prend pour argent comptant, les sornettes qui lui sont débitées par les promoteurs allemands ! En 2022, le mix électrique français a été responsable de l'émission de 55 kg eq CO₂/MW h (données RTE). Une éolienne terrestre sur sa durée de vie -en négligeant son problème d'intermittence – est responsable de l'émission de 12 kg eq CO₂/MWh (données ADEME). Dès lors une production éolienne terrestre de 29,04 GWh annuel permet d'éviter : 29.040 MWh x (0,055-0,012) tonnes eq CO₂/MWh = **1.248,72 tonnes de CO₂ et non les 9.239 tonnes annoncées par le promoteur. C'est donc exagéré dans un rapport de 1 à 7,4 !** Quand on nous affiche que l'objectif poursuivi et le sauvetage de la planète et l'économie des émissions de GES, c'est ennuyeux de raconter n'importe quoi et de promettre la lune si, dans le même temps, pour accueillir ces monstres d'acier dans nos campagnes, on détruit, la vie des riverains et la biosphère.

Pour résumer, le dossier présenté n'est pas conforme avec l'objectif poursuivi par la pétitionnaire qui semble vouloir afficher un objectif de 16,8 MW et non de 13,2 MW :

- Modèle de l'éolienne inconnu,
- Emprise au sol inconnue,
- Hauteur, pales comprises, inconnue,
- Diamètre de rotor inconnu,

Document : Contribution ECC à l'enquête publique Energei Eolienne de Messac 26 mai 2023.pdf,
page 3 sur 4

- Garde au sol inconnue,
- Taille des fondations inconnue,
- Impact acoustique inconnu.

Pour illustrer le propos sur le côté inadaptée et amateur de cette étude, on ajoutera les trois remarques complémentaires :

C- L'impact acoustique n'est pas conforme au projet proposé

Le bureau d'étude nous explique (extrait du RNT -page 80) que cette étude dépend du phasage marche / arrêt des éoliennes pour caractériser les niveaux de bruit avec et sans le fonctionnement du parc éolien. Le bureau d'étude indique que le calcul du niveau de bruit particulier généré est réalisé à partir des 4 éoliennes de type Siemens SWT-3.3-130 – sur mât de 85 m de hauteur et nous indique que ces niveaux de puissances acoustiques proviennent des documentations du constructeur transmises par WindStrom France.

Si l'étude acoustique est adaptée à la SWT 3,3 -130 de Siemens, pourquoi l'enquête publique concerne-t-elle des éoliennes de 4,2 MW de puissance et un modèle non dénommé ?

Ce site venant s'ajouter aux deux autres sites voisins (moins de 2 kms) autorisés par l'Administration, pourquoi l'étude acoustique ignore -t-elle cet environnement acoustique ?

Enfin, le bureau d'étude nous explique que pour son étude, il s'est attaché à utiliser la norme NF S 31-114 de juillet 2011 « Mesurage du bruit dans l'environnement avant et après installation d'éoliennes ». Le bureau d'étude ignore-t-il que cette norme n'en est pas une ? qu'elle n'a jamais été validé par l'AFNOR ? justement parce que cette pseudo- norme ignore les bruits impulsionnels (passage des pales devant les mats), les plus gênants pour le voisinage !

D- L'impact sur les espèces protégées est désastreux, sous-estimé et le suivi n'est pas garanti

En fait, après 5 années d'études sur ce projet, seule la contrainte juridique a obligé le pétitionnaire à déposer des demandes de dérogation de destruction d'espèces protégées ; ceci en dit long sur sa préoccupation environnementale.

Le pétitionnaire a dû donc en urgence compléter son dossier. Son dossier, bien que complété précipitamment, a néanmoins met en évidence pour les chauvesouris 17 espèces sur les 29 espèces présentes en Nouvelle Aquitaine, dont six d'entre elles fortement sensibles aux collisions avec les éoliennes et deux rares dans la région. Le dossier a également montré pour l'avifaune, de nombreuses espèces sensibles au dérangement et à la collision. Ces espèces sont d'autant plus sensibles que des zones boisées sont en proximité directe des éoliennes.

Notons que ce dossier est adapté à des éoliennes dont le modèle ne serait pas celui retenu en final...

Quoiqu'il en soit, sur la base du dossier organisé en urgence par le pétitionnaire, le Centre National de la Protection de la Nature a relevé les points suivants :

- Aucune caractérisation de la présence de chauvesouris en altitude,
- Sous-estimation systématique des enjeux et ces enjeux ne sont pas évalués correctement,
- Les mesures d'évitement pour les éoliennes proches des lisières sont insuffisantes notamment au vu des gardes au sol très basses,
- Dimensionnement insuffisant des compensations-au vu des effets cumulés avec les autres sites proches.

En conséquence de quoi, le CNPN a donné un avis défavorable.

Document : Contribution ECC à l'enquête publique Energei Eolienne de Messac 26 mai 2023.pdf,
page 4 sur 4

On remarquera enfin que l'apparente préoccupation de défense des espèces protégées affichée par le pétitionnaire ne résulte que de la seule contrainte juridique résultant de la demande de la CAA de Bordeaux et surtout que les engagements de long terme qui seraient pris par ce pétitionnaire face à cet avis du CNPN deviendront caducs dès que le capital du pétitionnaire change de contrôle, conformément à la lettre de confort fournie dans le dossier. Comme d'habitude les promesses n'engagent que ceux qui leur reçoivent.

Non seulement l'impact écologique est désastreux mais les engagements de suivi pour éviter réduire et compenser ne tiendront pas dans le temps.

E- La sécurité financière du pétitionnaire

On remarquera d'abord que le capital social du pétitionnaire a été constitué en 2016 à hauteur de 5.000 € et jamais modifié depuis. Cette société prétend faire partie d'un groupe ; or elle ne rend plus ses comptes publics depuis 2017 et les comptes des exercices 2018, 2019, 2020, 2021 n'ont pas été publiés.

C'est strictement contraire aux dispositions de l'article L232-25 du code de commerce qui stipule clairement que les sociétés qu'elle que soit leur taille si elles sont membres d'un groupe, ne peuvent pas faire usage de l'option de confidentialité des comptes.

Non seulement cette disposition d'ordre public n'est pas respectée par le pétitionnaire mais compte tenu de la faiblesse de son capital social (5.000 €) et des pertes récurrentes que le pétitionnaire affichait dans les deux seuls exercices publiés, il est probable que les fonds propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social et qu'une autre disposition d'ordre public (décision de poursuite d'activité décidée par l'associé unique malgré la perte de plus de la moitié du capital social) ne soit pas non plus respectée (articles L. 225-248 et suivants du code de commerce) alors que cette société au capital ridicule de 5.000 € envisage de se lancer dans un projet d'investissement de 18,5 m€ (pour un site de 13,2 MW).

Le Kbis présenté à l'appui de la demande d'autorisation est devenu d'ailleurs parfaitement obsolète.

A l'appui de son projet, le pétitionnaire produit une lettre de confort de son actionnaire. **Mais cette lettre indique clairement que cette lettre devint caduque ainsi que tous les engagements qui auront été pris quand le contrôle change de main...**

Un tel engagement n'a donc aucune valeur ; il en est de même de tous les engagements de long terme (notamment les suivis environnementaux) qui seraient pris par le pétitionnaire ?

A l'appui de justification de sa compétence, le pétitionnaire produit aussi un papier de Siemens qui n'a non plus aucune valeur dès lors qu'il est probable que ce constructeur ne soit pas le constructeur des éoliennes qui seraient retenues.

Notons enfin que la garantie financière proposée à hauteur de 200.000 € n'est plus conforme à la loi.

Le 26 mai 2023,

Signé Michel Faure, Président ECC

A Praisnaud,

16490 AMBERNAC

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@39 - Lacourarie Linette - Chatenet

Date de dépôt : Le 26/05/2023 à 10:32:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes de Messac

Contribution :

Habitante de Chevanceaux, je suis catastrophée de savoir que les deux parcs de Baignes et Chantillac de 12 éoliennes ont été acceptés malgré les avis défavorables et le rejet de la population. Où est la démocratie? J'apprends qu'un autre projet est en cours à Chevanceaux /Saint-Palais-de-Négrignac et à Coux. J'ai aussi suivi celui de Messac à 8 kms pour lequel je tiens à témoigner mon opposition. Les éoliennes n'apportent que des nuisances à l'environnement, aux humains et à la faune. Il y a à Messac des quantités d'espèces protégées d'oiseaux et de chiroptères et je suis contre le fait d'accorder une dérogation pour les détruire. C'est un non sens à peine croyable! On parle d'écologie!?, Qu'y a-t-il d'écologique dans les milliers de tonnes de béton de matériaux non recyclables, de terres rares qui viennent de l'autre bout de la planète? Tous ces câbles qu'il faut enfouir nocifs pour les animaux et tout ça pour une électricité intermittente qui nous coûte les yeux de la tête et qu'au final ce soit le promoteur qui en retire les bénéfices . Je trouve ce procédé scandaleux alors qu'on peut du renouvelable à moindre frais et sans nuisances comme les panneaux solaires dont on devrait équiper un plus grand nombre de bâtiments publics. La transition écologique doit être faite dans le respect des populations or l'éolien dont on connaît aujourd'hui les nuisances est source de rejet et de fracture sociale. Si on a choisi de vivre à la campagne c'est précisément pour le calme, la tranquillité et la proximité de la faune et de la flore, pour jouir de la beauté de nos paysages de Haute-Saintonge qui attirent de nombreux touristes. Nous ne voulons pas de ces éoliennes qui viendraient tout détruire pour une cause qui n'est pas crédible. La vraie écologie est celle qui respecte la biodiversité. En vous remerciant de prendre mon avis en considération.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@40 - Bernard Carine - Vanzac

Date de dépôt : Le 26/05/2023 à 22:59:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Aberration écologique

Contribution :

Donner une dérogation afin de déloger voir exterminer des espèces protégées au nom d'une énergie plus verte. Mais quelle aberration!

Tout le monde sait que les éoliennes n'ont rien d'écologiques. Laissez les animaux en paix. Merci

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@41 - AMIEUX Serge - Mazeyrolles

Date de dépôt : Le 27/05/2023 à 16:59:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :NON, NON ET NON

Contribution :

Le scandale des éoliennes n'est plus à démontrer depuis longtemps.

Si seulement le bon sens des citoyens pouvait enfin être entendu, on en aurait fini depuis longtemps avec cette fausse écologie, qui nous appauvri, dont le rendement est quasi-nul, et qui défigure notre patrimoine...

NI À MESSAC, NI AILLEURS!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@42 - dominique - Mareuil en Périgord

Date de dépôt : Le 27/05/2023 à 18:36:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition au projet

Contribution :

Je demande le refus de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. En effet :

- Le Conseil national de protection de la nature (CNPN) a rendu un avis défavorable le 17 janvier 2023.

- Le projet porte atteinte à la conservation des espèces protégées

- La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut

- Des solutions alternatives mieux adaptées n'ont pas été étudiées.

Cette raison de refus est suffisante pour que le projet soit rejeté.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@43 - Dupuy Jean - Montcléra

Date de dépôt : Le 27/05/2023 à 22:01:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution au projet éolien de Messac

Contribution :

Pourquoi s'acharner à vouloir détruire l'esthétique de la campagne française ainsi que la tranquillité des voisins alors qu'il existe d'autres moyens de substitution aux énergies fossiles, tels les panneaux photovoltaïques et la remise en fonction des milliers de moulins à eau de nos rivières, moins agressifs pour l'environnement ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@44 - Bennett Jeremy H C - Brantford

Date de dépôt : Le 28/05/2023 à 18:01:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mon avis sur le projet de parc éolien de Messac

Contribution :

Je voudrais exprimer ma vive opposition à ce projet. Je présente les raisons pour mon opposition dans le courrier (fichier) ci-joint.

Cordialement,

Jeremy H C Bennett, Bran & Stockholm

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_JhcB.pdf, page 1 sur 3

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie
Le Bourg
17130 Messac

Objet : Enquête publique sur le projet de parc éolien de Messac

Stockholm, le 28 maj 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant depuis de 31 ans propriétaire dans ce secteur de la Haute Saintonge, je tiens beaucoup à vous exprimer par la présente ma vive opposition au projet éolien de Messac.

Je suis donc fermement contre ce projet spécifique pour les raisons suivantes :

L'implantation serait sur le territoire de Messac mais des communes voisines – pas consultées – seraient aussi très impactées par cette intrusion industrielle incongrue et bien regrettable.

Le nombre important d'habitations très proches des lieux d'études où l'on propose d'installer 4 aérogénérateurs de très grande taille et d'autres constructions industrielles qu'un tel projet implique. Beaucoup d'habitations se trouvent à moins de 1500 m d'un aérogénérateur projeté ; il y aurait même plusieurs habitations beaucoup plus proches, et donc vraiment fortement impactées.

Il y a là une population de plusieurs centaines personnes : des ruraux qui aiment beaucoup son milieu rural, son environnement calme et tranquille. Ces gens-là sont aussi en même temps des administrés, des contribuables ; et ils vont payer très cher, financièrement bien sûr, mais surtout physiquement et psychologiquement à cause de ce « parc » (*sic*) éolien ou cette « ferme » (*sic*) éolienne qui risquerait de générer beaucoup plus de nuisances que d'énergie « verte » et rentable !

Les risques pour la santé liés implicitement à l'implantation de tels aérogénérateurs et d'autres constructions industrielles m'inquiètent beaucoup : les nuisances sonores y compris les infrasons, les forces électromagnétiques générées par la production et la transmission de l'électricité à haute tension, les chutes de glace propulsées loin et à haute vitesse, le danger que représentent d'éventuels incendies vu la quantité de substances inflammables et toxiques incorporées dans les éoliennes, etc.

La vulnérabilité de la faune et la flore est aussi évidente face à une telle implantation industrielle entraînant la perturbation de la vie et de l'habitat de milliers d'oiseaux et de chauves-souris. Selon le Conseil National de la Protection de la Nature, 84 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chauves-souris sont recensés au site d'implantation du projet. Beaucoup des oiseaux et chiroptères ont un statut particulier de protection. Pour l'avifaune, il y a des nicheurs et des migrateurs. Les passages des grues cendrées sont un phénomène merveilleux et emblématique de notre secteur.

Peu étonnant, l'avis du CNPN est défavorable à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (Demande n° 2022-0125-011-001, Avis du 17 janvier 2023). Je suis d'accord avec cet avis ; je demande donc que cette demande de dérogation soit refusée. La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut et des solutions alternatives mieux adaptées n'ont même pas été étudiées.

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_JhcB.pdf, page 2 sur 3

La hauteur des aérogénérateurs actuellement prévus pour ce projet est de 150 m – parmi les plus grands jamais construits en France. Plusieurs pays dont l'Allemagne et le Danemark ne construisent plus des engins de cette taille.

La faiblesse et l'intermittence du vent sur les lieux d'études – même à cette hauteur – auraient dû à elles seules entraîner la nullité de ce projet. Le vent, quantifié indépendamment comme faible (notre région est classée 20^{ème} sur 22, Météo de France) avec l'alternance de fréquentes périodes de calme et parfois de vents violents, est préjudiciable pour la production efficace d'énergie éolienne. C'est indéniable que l'intermittence de l'énergie éolienne provoque de gros problèmes pour gérer un réseau électrique fort et fiable.

La défiguration et la dégradation de l'environnement et des espaces naturels de vie seraient inévitable à cause de ce projet ; ainsi que la dénaturaison de la campagne, d'un petit paysage paisible et emblématique, transformé inutilement et irréversiblement en zones industrialisées ! La qualité de vie et la capacité attrayante du secteur seraient sérieusement endommagées – pour les gens qui déjà vivent ici et voudraient y rester, pour ceux qui voudraient y venir vivre, et pour les touristes français et étrangers qui aiment justement la tranquillité et l'ambiance de la Haute Saintonge.

Le choix de cet emplacement m'inquiète d'autant plus parce qu'il y aura naturellement toujours le risque que les gérants de ce site industriel décide d'y ajouter encore des aérogénérateurs directement après la première implantation. Ce qui est très souvent le cas hélas pour de tels projets éoliens. D'autant pire, on a pu constater d'ailleurs depuis quelques ans une prolifération et une concentration de tels projets éoliens, plantés ou planifiés un peu partout dans le Sud Charente-Maritime et le Sud Charente d'une manière insensible, immodérée et irraisonnée – voire aberrante.¹

La dévalorisation du patrimoine immobilier serait importante puisque l'installation de sites éoliens entraîne en général une dépréciation moyenne de 20 à 30 % des propriétés à proximité. Des fois uniquement le début d'un projet éolien déclenche un tel effet : les pertes sur la valeur peuvent entraîner l'impossibilité de vendre – l'immobilier n'a plus de valeur, il ne reste que des charges et peut-être des prêts toujours à payer. Le verdict du marché immobilier est très clair à cet égard !

Les frais de démantèlement de cette implantation seront de plus très onéreux ; et il y a des risques réels que la plupart de ces frais seront malheureusement à la charge d'autres personnes que le promoteur ou la petite société qui éventuellement gèrerait « le parc » lorsque celui ne serait plus si rentable.

Outre ce projet de Messac, la plupart des raisons susmentionnées sont également aussi pertinentes pour la totalité des projets éoliens envisagés dans la Haute Saintonge. Or je suis donc opposé en effet à tout projet éolien sur cette région essentiellement rurale, agricole ou résidentielle, et de plus en plus visée sur le tourisme ; et où habitent beaucoup de gens mais où ne souffle que très peu de vent consistant...

Sur le plan personnel : mon épouse et moi, nous sommes en train de restaurer un corps de ferme du 17-18^e figurant dans Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime [Flohic Editions, 2002] . À part notre logis, il n'y a à Bran que l'église St André et le Moulin de Pepaillé qui sont listés là. Comment justifier l'investissement des sommes importantes pour cette restauration quand il existe le risque alarmant que ce projet pourrait hélas se réaliser ? (Ou bien : « ...que ces projets pourraient hélas se réaliser ? » parce qu'en fait il s'agit de plusieurs projets !)

¹«À l'échelon intercommunal, ... la multiplication des projets s'appréhend comme une même zone continue de développement éolien.. Le fait de réduire les enquêtes publiques à un seul périmètre dans cet ensemble, est une manière de « diviser » le sujet pour mieux l'imposer. »
[LALANDE Bernard, alors Sénateur de Charente-Maritime et Maire de Montendre, le 29 octobre 2015]

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_JhcB.pdf, page 3 sur 3

À priori, je suis très positif envers les énergies renouvelables et la transition énergétique. En ce qui concerne l'énergie éolienne, je suis également en général favorablement disposé : les éoliennes méritent d'être déployées bien sûr – mais pas n'importe où et pas n'importe comment !

Les réticences que je ressens pour cette forme d'énergie et pour la politique d'implémentation actuelle en France sont quand même sérieuses et, j'ose le dire, valables.

Je n'aime pas du tout :

- l'imposture écologique qui attribue trop d'importance aux éoliennes, qui exagère leur contribution tout en cachant leurs graves fautes et inconvénients : l'énergie éolienne n'est pas assez performante, ni assez consistante ni assez fiable pour remplacer le nucléaire.
- la législation actuelle, avec les conditions et les règlements trop généreux ou laxistes, peu judicieux et parfois malsains. Les promoteurs, les industriels, les capitalistes ont trop de pouvoir, trop de marge de manœuvre pour éviter de dire toute la vérité et de prendre leur responsabilités. C'est trop facile de gagner de grosses sommes – aux dépens d'autrui !
- les prix trop élevés pour l'électricité produite qui sont garantis par l'Etat et payés par l'EDF (c'est à dire en grande partie par les contribuables parce que beaucoup du financement est couvert par la CSPE).

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir agréer mes sentiments distingués,



Jeremy H C Bennett

1, 17210 Bran
&
1 Stockholm

jeremy.bennett@telia.com

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@45 - Bennett von Bahr Barbro M - Bran

Date de dépôt : Le 28/05/2023 à 18:10:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mes observations sur le projet de parc éolien de Messac

Contribution :

Je suis forement contre ce projet. Dans le document ci-joint, je vous explique pourquoi.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_BBvB.pdf, page 1 sur 3

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie
Le Bourg
17130 Messac

Objet : Enquête publique sur le projet de parc éolien de Messac

Stockholm, le 28 maj 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant depuis de 31 ans propriétaire dans ce secteur de la Haute Saintonge, je tiens beaucoup à vous exprimer par la présente ma vive opposition au projet éolien de Messac.

Je suis donc fermement contre ce projet spécifique pour les raisons suivantes :

L'implantation serait sur le territoire de Messac mais des communes voisines – pas consultées – seraient aussi très impactées par cette intrusion industrielle incongrue et bien regrettable.

Le nombre important d'habitations très proches des lieux d'études où l'on propose d'installer 4 aérogénérateurs de très grande taille et d'autres constructions industrielles qu'un tel projet implique. Beaucoup d'habitations se trouvent à moins de 1500 m d'un aérogénérateur projeté ; il y aurait même plusieurs habitations beaucoup plus proches, et donc vraiment fortement impactées.

Il y a là une population de plusieurs centaines personnes : des ruraux qui aiment beaucoup son milieu rural, son environnement calme et tranquille. Ces gens-là sont aussi en même temps des administrés, des contribuables ; et ils vont payer très cher, financièrement bien sûr, mais surtout physiquement et psychologiquement à cause de ce « parc » (*sic*) éolien ou cette « ferme » (*sic*) éolienne qui risquerait de générer beaucoup plus de nuisances que d'énergie « verte » et rentable !

Les risques pour la santé liés implicitement à l'implantation de tels aérogénérateurs et d'autres constructions industrielles m'inquiètent beaucoup : les nuisances sonores y compris les infrasons, les forces électromagnétiques générées par la production et la transmission de l'électricité à haute tension, les chutes de glace propulsées loin et à haute vitesse, le danger que représentent d'éventuels incendies vu la quantité de substances inflammables et toxiques incorporées dans les éoliennes, etc.

La vulnérabilité de la faune et la flore est aussi évidente face à une telle implantation industrielle entraînant la perturbation de la vie et de l'habitat de milliers d'oiseaux et de chauves-souris. Selon le Conseil National de la Protection de la Nature, 84 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chauves-souris sont recensés au site d'implantation du projet. Beaucoup des oiseaux et chiroptères ont un statut particulier de protection. Pour l'avifaune, il y a des nicheurs et des migrateurs. Les passages des grues cendrées sont un phénomène merveilleux et emblématique de notre secteur.

Peu étonnant, l'avis du CNPN est défavorable à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (Demande n° 2022-0125-011-001, Avis du 17 janvier 2023). Je suis d'accord avec cet avis ; je demande donc que cette demande de dérogation soit refusée. La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut et des solutions alternatives mieux adaptées n'ont même pas été étudiées.

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_BBvB.pdf, page 2 sur 3

La hauteur des aérogénérateurs actuellement prévus pour ce projet est de 150 m – parmi les plus grands jamais construits en France. Plusieurs pays dont l'Allemagne et le Danemark ne construisent plus des engins de cette taille.

La faiblesse et l'intermittence du vent sur les lieux d'études – même à cette hauteur – auraient dû à elles seules entraîner la nullité de ce projet. Le vent, quantifié indépendamment comme faible (*notre région est classée 20^{ème} sur 22, Météo de France*) avec l'alternance de fréquentes périodes de calme et parfois de vents violents, est préjudiciable pour la production efficace d'énergie éolienne. C'est indéniable que l'intermittence de l'énergie éolienne provoque de gros problèmes pour gérer un réseau électrique fort et fiable.

La défiguration et la dégradation de l'environnement et des espaces naturels de vie seraient inévitable à cause de ce projet ; ainsi que la dénaturer de la campagne, d'un petit paysage paisible et emblématique, transformé inutilement et irréversiblement en zones industrialisées ! La qualité de vie et la capacité attrayante du secteur seraient sérieusement endommagées – pour les gens qui déjà vivent ici et voudraient y rester, pour ceux qui voudraient y venir vivre, et pour les touristes français et étrangers qui aiment justement la tranquillité et l'ambiance de la Haute Saintonge.

Le choix de cet emplacement m'inquiète d'autant plus parce qu'il y aura naturellement toujours le risque que les gérants de ce site industriel décide d'y ajouter encore des aérogénérateurs directement après la première implantation. Ce qui est très souvent le cas hélas pour de tels projets éoliens. D'autant pire, on a pu constater d'ailleurs depuis quelques ans une prolifération et une concentration de tels projets éoliens, plantés ou planifiés un peu partout dans le Sud Charente-Maritime et le Sud Charente d'une manière insensible, immodérée et irraisonnée – voire aberrante.¹

La dévalorisation du patrimoine immobilier serait importante puisque l'installation de sites éoliens entraîne en général une dépréciation moyenne de 20 à 30 % des propriétés à proximité. Des fois uniquement le début d'un projet éolien déclenche un tel effet : les pertes sur la valeur peuvent entraîner l'impossibilité de vendre – l'immobilier n'a plus de valeur, il ne reste que des charges et peut-être des prêts toujours à payer. Le verdict du marché immobilier est très clair à cet égard !

Les frais de démantèlement de cette implantation seront de plus très onéreux ; et il y a des risques réels que la plupart de ces frais seront malheureusement à la charge d'autres personnes que le promoteur ou la petite société qui éventuellement gèrerait « le parc » lorsque celui ne serait plus si rentable.

Outre ce projet de Messac, la plupart des raisons susmentionnées sont également aussi pertinentes pour la totalité des projets éoliens envisagés dans la Haute Saintonge. Or je suis donc opposée en effet à tout projet éolien sur cette région essentiellement rurale, agricole ou résidentielle, et de plus en plus visée sur le tourisme ; et où habitent beaucoup de gens mais où ne souffle que très peu de vent consistant...

Sur le plan personnel : mon mari et moi, nous sommes en train de restaurer un corps de ferme du 17-18^e figurant dans Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime [*Flohic Editions, 2002*] . À part notre logis, il n'y a à Bran que l'église St André et le Moulin de Pepaillé qui sont listés là. Comment justifier l'investissement des sommes importantes pour cette restauration quand il existe le risque alarmant que ce projet pourrait hélas se réaliser ? (Ou bien : « ...que ces projets pourraient hélas se réaliser ? » parce qu'en fait il s'agit de plusieurs projets !)

¹«À l'échelon intercommunal, ... la multiplication des projets s'appréhend comme une même zone continue de développement éolien. Le fait de réduire les enquêtes publiques à un seul périmètre dans cet ensemble, est une manière de « diviser » le sujet pour mieux l'imposer. »
[LALANDE Bernard, alors Sénateur de Charente-Maritime et Maire de Montendre, le 29 octobre 2015]

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_BBvB.pdf, page 3 sur 3

À priori, je suis très positive envers les énergies renouvelables et la transition énergétique. En ce qui concerne l'énergie éolienne, je suis également en général favorablement disposée : les éoliennes méritent d'être déployées bien sûr – mais pas n'importe où et pas n'importe comment !

Les réticences que je ressens pour cette forme d'énergie et pour la politique d'implémentation actuelle en France sont quand même sérieuses et, j'ose le dire, valables.

Je n'aime pas du tout :

- l'imposture écologique qui attribue trop d'importance aux éoliennes, qui exagère leur contribution tout en cachant leurs graves fautes et inconvénients : l'énergie éolienne n'est pas assez performante, ni assez consistante ni assez fiable pour remplacer le nucléaire.
- la législation actuelle, avec les conditions et les règlements trop généreux ou laxistes, peu judicieux et parfois malsains. Les promoteurs, les industriels, les capitalistes ont trop de pouvoir, trop de marge de manœuvre pour éviter de dire toute la vérité et de prendre leur responsabilités. C'est trop facile de gagner de grosses sommes – aux dépens d'autrui !
- les prix trop élevés pour l'électricité produite qui sont garantis par l'Etat et payés par l'EDF (c'est à dire en grande partie par les contribuables parce que beaucoup du financement est couvert par la CSPE).

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir agréer mes sentiments distingués,


Barbro M Bennett von Bahr

d, 17210 Bran
&

(Stockholm

bennet.vonbahr@telia.com

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@46 - gilles - Milhac-de-Nontron

Date de dépôt : Le 29/05/2023 à 07:31:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : EnR intermittentes sont une SOTTISE ÉNERGÉTIQUE

Contribution :

"consommation MONDIALE

La consommation finale énergétique mondiale a progressé de 109 % en 44 ans, de 1973 à 2018.

La consommation mondiale en énergies fossiles est de 13 Gtep, 13 milliards de tonnes équivalent pétrole

32 % proviennent du pétrole,

26 % du charbon

19 % du gaz,

soit 77 % de toutes les énergies confondues.

C'est 2 tonnes d'énergies fossiles consommées par hab/an. Ce volume consommé représente un débit de 500 m3/sec.

C'est l'équivalent de la Seine à Paris !!!"

"

Monsieur Jancovici, nous explique avec sa clarté habituelle, que les EnR intermittentes sont une énorme SOTTISE ÉNERGÉTIQUE et écologique et ne peuvent résoudre le problème énergétique sans faire appel à davantage de charbon et de gaz, comme en Allemagne.

Les EnR sont un LEURRE pour « sauver le climat » et si elles produisent peu d'électricité, elles génèrent beaucoup de CO2 et beaucoup d'argent. L'avidité financière est la seule raison de leur prolifération sous couvert de « transition écologique ».

On ne cesse de le répéter mais certaines oreilles ne veulent rien entendre. Il est plus facile de déplacer une montagne que de faire évoluer certains esprits bornés.

<https://www.youtube.com/watch?v=Pbo7CIHNRs4>

"

"CONSOMMATION EN FRANCE

245 000 000 tep/an

8 tep/sec

en équivalent kW électrique

= 3,77 tep/an/habitant

= 4 523 litre/an/habitant

= 45 230 kW/an/habitant

= 5,14 kW/h/habitant

"

"LES COMBUSTIBLES FOSSILES FOURNISSENT LES QUATRE CINQUIÈMES DE L'ÉNERGIE MONDIALE.

L'énergie d'une chose est sa capacité à changer l'état d'autres choses autour d'elle, à altérer l'ordre du monde, ou bien à le conforter. Chaque fois que nous faisons se mouvoir une chose, chaque fois que l'état de cette chose change d'une manière ou d'une autre, un flux d'énergie est en jeu. Tout phénomène est énergétique : un processus au cours duquel de l'énergie se dissipe.

L'économie ne fait pas exception, pas plus que le progrès technique par elle mobilisé. L'« éco-nomie », c'est l'ordre de la maison. L'ordre est un état précaire. Pour progresser ou seulement se perpétuer, des sources physiques d'énergie lui sont nécessaires. L'énergie est ainsi la valeur universelle ultime, celle par laquelle tout finit par se payer : le temps, le travail et l'argent lui-même.

Rien n'a changé de ce point de vue depuis l'époque de la locomotive à vapeur, à ceci près qu'entre-temps les flux énergétiques qui font se mouvoir en son entier la grande machinerie économique ont été décuplés bien des fois.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et aujourd'hui plus que jamais, le pétrole reste parmi ces sources fossiles le principal et le plus précieux carburant de l'humanité technique : omnipotent, polyvalent, polymorphe, omniprésent. impossible de s'en passer (pour l'instant) !"

"(source ADEME) consommation d'un foyer de 2 personnes dans une maison de 150 m².

Chauffage : 10 500 kWh/an.

Chauffe-eau : 2 000 kWh/an.

Eclairage : 1 100 kWh/an.

Électroménager 3 200 kWh/an = 370 W/h

Total : 16 800 kWh/an = 2 kW/h

soit 1 kW/heure par personne

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@47 - Bennett Jeremy H C - Saint-Palais-de-Négrignac

Date de dépôt : Le 29/05/2023 à 09:40:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet de parc éolien de Messac

Contribution :

Je refais ma déposition puisque celle d'hier a pas réussi, paraît-il. (Je n'ai pas reçu le mél pour valider comme prévu.)

Ma contribution est ci-jointe.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_JhcB.pdf, page 1 sur 3

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie
Le Bourg
17130 Messac

Objet : Enquête publique sur le projet de parc éolien de Messac

Stockholm, le 28 maj 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant depuis de 31 ans propriétaire dans ce secteur de la Haute Saintonge, je tiens beaucoup à vous exprimer par la présente ma vive opposition au projet éolien de Messac.

Je suis donc fermement contre ce projet spécifique pour les raisons suivantes :

L'implantation serait sur le territoire de Messac mais des communes voisines – pas consultées – seraient aussi très impactées par cette intrusion industrielle incongrue et bien regrettable.

Le nombre important d'habitations très proches des lieux d'études où l'on propose d'installer 4 aérogénérateurs de très grande taille et d'autres constructions industrielles qu'un tel projet implique. Beaucoup d'habitations se trouvent à moins de 1500 m d'un aérogénérateur projeté ; il y aurait même plusieurs habitations beaucoup plus proches, et donc vraiment fortement impactées.

Il y a là une population de plusieurs centaines personnes : des ruraux qui aiment beaucoup son milieu rural, son environnement calme et tranquille. Ces gens-là sont aussi en même temps des administrés, des contribuables ; et ils vont payer très cher, financièrement bien sûr, mais surtout physiquement et psychologiquement à cause de ce « parc » (*sic*) éolien ou cette « ferme » (*sic*) éolienne qui risquerait de générer beaucoup plus de nuisances que d'énergie « verte » et rentable !

Les risques pour la santé liés implicitement à l'implantation de tels aérogénérateurs et d'autres constructions industrielles m'inquiètent beaucoup : les nuisances sonores y compris les infrasons, les forces électromagnétiques générées par la production et la transmission de l'électricité à haute tension, les chutes de glace propulsées loin et à haute vitesse, le danger que représentent d'éventuels incendies vu la quantité de substances inflammables et toxiques incorporées dans les éoliennes, etc.

La vulnérabilité de la faune et la flore est aussi évidente face à une telle implantation industrielle entraînant la perturbation de la vie et de l'habitat de milliers d'oiseaux et de chauves-souris. Selon le Conseil National de la Protection de la Nature, 84 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chauves-souris sont recensés au site d'implantation du projet. Beaucoup des oiseaux et chiroptères ont un statut particulier de protection. Pour l'avifaune, il y a des nicheurs et des migrateurs. Les passages des grues cendrées sont un phénomène merveilleux et emblématique de notre secteur.

Peu étonnant, l'avis du CNPN est défavorable à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (Demande n° 2022-0125-011-001, Avis du 17 janvier 2023). Je suis d'accord avec cet avis ; je demande donc que cette demande de dérogation soit refusée. La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut et des solutions alternatives mieux adaptées n'ont même pas été étudiées.

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_JhcB.pdf, page 2 sur 3

La hauteur des aérogénérateurs actuellement prévus pour ce projet est de 150 m – parmi les plus grands jamais construits en France. Plusieurs pays dont l'Allemagne et le Danemark ne construisent plus des engins de cette taille.

La faiblesse et l'intermittence du vent sur les lieux d'études – même à cette hauteur – auraient dû à elles seules entraîner la nullité de ce projet. Le vent, quantifié indépendamment comme faible (*notre région est classée 20^{ème} sur 22, Météo de France*) avec l'alternance de fréquentes périodes de calme et parfois de vents violents, est préjudiciable pour la production efficace d'énergie éolienne. C'est indéniable que l'intermittence de l'énergie éolienne provoque de gros problèmes pour gérer un réseau électrique fort et fiable.

La défiguration et la dégradation de l'environnement et des espaces naturels de vie seraient inévitable à cause de ce projet ; ainsi que la dénaturation de la campagne, d'un petit paysage paisible et emblématique, transformé inutilement et irréversiblement en zones industrialisées ! La qualité de vie et la capacité attrayante du secteur seraient sérieusement endommagées – pour les gens qui déjà vivent ici et voudraient y rester, pour ceux qui voudraient y venir vivre, et pour les touristes français et étrangers qui aiment justement la tranquillité et l'ambiance de la Haute Saintonge.

Le choix de cet emplacement m'inquiète d'autant plus parce qu'il y aura naturellement toujours le risque que les gérants de ce site industriel décide d'y ajouter encore des aérogénérateurs directement après la première implantation. Ce qui est très souvent le cas hélas pour de tels projets éoliens. D'autant pire, on a pu constater d'ailleurs depuis quelques ans une prolifération et une concentration de tels projets éoliens, plantés ou planifiés un peu partout dans le Sud Charente-Maritime et le Sud Charente d'une manière insensible, immodérée et irraisonnée – voire aberrante.¹

La dévalorisation du patrimoine immobilier serait importante puisque l'installation de sites éoliens entraîne en général une dépréciation moyenne de 20 à 30 % des propriétés à proximité. Des fois uniquement le début d'un projet éolien déclenche un tel effet : les pertes sur la valeur peuvent entraîner l'impossibilité de vendre – l'immobilier n'a plus de valeur, il ne reste que des charges et peut-être des prêts toujours à payer. Le verdict du marché immobilier est très clair à cet égard !

Les frais de démantèlement de cette implantation seront de plus très onéreux ; et il y a des risques réels que la plupart de ces frais seront malheureusement à la charge d'autres personnes que le promoteur ou la petite société qui éventuellement gèrerait « le parc » lorsque celui ne serait plus si rentable.

Outre ce projet de Messac, la plupart des raisons susmentionnées sont également aussi pertinentes pour la totalité des projets éoliens envisagés dans la Haute Saintonge. Or je suis donc opposé en effet à tout projet éolien sur cette région essentiellement rurale, agricole ou résidentielle, et de plus en plus visée sur le tourisme ; et où habitent beaucoup de gens mais où ne souffle que très peu de vent consistant...

Sur le plan personnel : mon épouse et moi, nous sommes en train de restaurer un corps de ferme du 17-18^e figurant dans Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime (*Flohic Editions, 2002*). À part notre logis, il n'y a à Bran que l'église St André et le Moulin de Pepaillé qui sont listés là. Comment justifier l'investissement des sommes importantes pour cette restauration quand il existe le risque alarmant que ce projet pourrait hélas se réaliser ? (Ou bien : « ...que ces projets pourraient hélas se réaliser ? » parce qu'en fait il s'agit de plusieurs projets !)

¹«À l'échelon intercommunal, ... la multiplication des projets s'appréhend comme une même zone continue de développement éolien. Le fait de réduire les enquêtes publiques à un seul périmètre dans cet ensemble, est une manière de « diviser » le sujet pour mieux l'imposer. »
[LALANDE Bernard, alors Sénateur de Charente-Maritime et Maire de Montendre, le 29 octobre 2015]

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_JhcB.pdf, page 3 sur 3

À priori, je suis très positif envers les énergies renouvelables et la transition énergétique. En ce qui concerne l'énergie éolienne, je suis également en général favorablement disposé : les éoliennes méritent d'être déployées bien sûr – mais pas n'importe où et pas n'importe comment !

Les réticences que je ressens pour cette forme d'énergie et pour la politique d'implémentation actuelle en France sont quand même sérieuses et, j'ose le dire, valables.

Je n'aime pas du tout :

- l'imposture écologique qui attribue trop d'importance aux éoliennes, qui exagère leur contribution tout en cachant leurs graves fautes et inconvénients : l'énergie éolienne n'est pas assez performante, ni assez consistante ni assez fiable pour remplacer le nucléaire.
- la législation actuelle, avec les conditions et les règlements trop généreux ou laxistes, peu judicieux et parfois malsains. Les promoteurs, les industriels, les capitalistes ont trop de pouvoir, trop de marge de manœuvre pour éviter de dire toute la vérité et de prendre leur responsabilité. C'est trop facile de gagner de grosses sommes – aux dépens d'autrui !
- les prix trop élevés pour l'électricité produite qui sont garantis par l'Etat et payés par l'EDF (c'est à dire en grande partie par les contribuables parce que beaucoup du financement est couvert par la CSPE).

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir agréer mes sentiments distingués,



Jeremy H C Bennett

17210 Bran

&

Stockholm

jeremy.bennett@telia.com

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@48 - Bennett von Bahr Barbro M - Bran

Date de dépôt : Le 29/05/2023 à 09:46:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mon avis sur le projet de parc éolien de Messac

Contribution :

Nouvelle déposition de contribution. J'ai essayé de la déposer hier et tout s'est bien passé mais je n'ai pas reçu quand même le mél nécessaire pour valider toute cette opération. :(

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_BBvB.pdf, page 1 sur 3

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie
Le Bourg
17130 Messac

Objet : Enquête publique sur le projet de parc éolien de Messac

Stockholm, le 28 maj 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant depuis de 31 ans propriétaire dans ce secteur de la Haute Saintonge, je tiens beaucoup à vous exprimer par la présente ma vive opposition au projet éolien de Messac.

Je suis donc fermement contre ce projet spécifique pour les raisons suivantes :

L'implantation serait sur le territoire de Messac mais des communes voisines – pas consultées – seraient aussi très impactées par cette intrusion industrielle incongrue et bien regrettable.

Le nombre important d'habitations très proches des lieux d'études où l'on propose d'installer 4 aérogénérateurs de très grande taille et d'autres constructions industrielles qu'un tel projet implique. Beaucoup d'habitations se trouvent à moins de 1500 m d'un aérogénérateur projeté ; il y aurait même plusieurs habitations beaucoup plus proches, et donc vraiment fortement impactées.

Il y a là une population de plusieurs centaines personnes : des ruraux qui aiment beaucoup son milieu rural, son environnement calme et tranquille. Ces gens-là sont aussi en même temps des administrés, des contribuables ; et ils vont payer très cher, financièrement bien sûr, mais surtout physiquement et psychologiquement à cause de ce « parc » (*sic*) éolien ou cette « ferme » (*sic*) éolienne qui risquerait de générer beaucoup plus de nuisances que d'énergie « verte » et rentable !

Les risques pour la santé liés implicitement à l'implantation de tels aérogénérateurs et d'autres constructions industrielles m'inquiètent beaucoup : les nuisances sonores y compris les infrasons, les forces électromagnétiques générées par la production et la transmission de l'électricité à haute tension, les chutes de glace propulsées loin et à haute vitesse, le danger que représentent d'éventuels incendies vu la quantité de substances inflammables et toxiques incorporées dans les éoliennes, etc.

La vulnérabilité de la faune et la flore est aussi évidente face à une telle implantation industrielle entraînant la perturbation de la vie et de l'habitat de milliers d'oiseaux et de chauves-souris. Selon le Conseil National de la Protection de la Nature, 84 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chauves-souris sont recensés au site d'implantation du projet. Beaucoup des oiseaux et chiroptères ont un statut particulier de protection. Pour l'avifaune, il y a des nicheurs et des migrateurs. Les passages des grues cendrées sont un phénomène merveilleux et emblématique de notre secteur.

Peu étonnant, l'avis du CNPN est défavorable à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (Demande n° 2022-0125-011-001, Avis du 17 janvier 2023). Je suis d'accord avec cet avis ; je demande donc que cette demande de dérogation soit refusée. La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut et des solutions alternatives mieux adaptées n'ont même pas été étudiées.

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_BBvB.pdf, page 2 sur 3

La hauteur des aérogénérateurs actuellement prévus pour ce projet est de 150 m – parmi les plus grands jamais construits en France. Plusieurs pays dont l'Allemagne et le Danemark ne construisent plus des engins de cette taille.

La faiblesse et l'intermittence du vent sur les lieux d'études – même à cette hauteur – auraient dû à elles seules entraîner la nullité de ce projet. Le vent, quantifié indépendamment comme faible (*notre région est classée 20^{ème} sur 22, Météo de France*) avec l'alternance de fréquentes périodes de calme et parfois de vents violents, est préjudiciable pour la production efficace d'énergie éolienne. C'est indéniable que l'intermittence de l'énergie éolienne provoque de gros problèmes pour gérer un réseau électrique fort et fiable.

La défiguration et la dégradation de l'environnement et des espaces naturels de vie seraient inévitable à cause de ce projet ; ainsi que la dénaturation de la campagne, d'un petit paysage paisible et emblématique, transformé inutilement et irréversiblement en zones industrialisées ! La qualité de vie et la capacité attrayante du secteur seraient sérieusement endommagées – pour les gens qui déjà vivent ici et voudraient y rester, pour ceux qui voudraient y venir vivre, et pour les touristes français et étrangers qui aiment justement la tranquillité et l'ambiance de la Haute Saintonge.

Le choix de cet emplacement m'inquiète d'autant plus parce qu'il y aura naturellement toujours le risque que les gérants de ce site industriel décide d'y ajouter encore des aérogénérateurs directement après la première implantation. Ce qui est très souvent le cas hélas pour de tels projets éoliens. D'autant pire, on a pu constater d'ailleurs depuis quelques ans une prolifération et une concentration de tels projets éoliens, plantés ou planifiés un peu partout dans le Sud Charente-Maritime et le Sud Charente d'une manière insensible, immodérée et irraisonnée – voire aberrante.¹

La dévalorisation du patrimoine immobilier serait importante puisque l'installation de sites éoliens entraîne en général une dépréciation moyenne de 20 à 30 % des propriétés à proximité. Des fois uniquement le début d'un projet éolien déclenche un tel effet : les pertes sur la valeur peuvent entraîner l'impossibilité de vendre – l'immobilier n'a plus de valeur, il ne reste que des charges et peut-être des prêts toujours à payer. Le verdict du marché immobilier est très clair à cet égard !

Les frais de démantèlement de cette implantation seront de plus très onéreux ; et il y a des risques réels que la plupart de ces frais seront malheureusement à la charge d'autres personnes que le promoteur ou la petite société qui éventuellement générerait « le parc » lorsque celui ne serait plus si rentable.

Outre ce projet de Messac, la plupart des raisons susmentionnées sont également aussi pertinentes pour la totalité des projets éoliens envisagés dans la Haute Saintonge. Or je suis donc opposée en effet à tout projet éolien sur cette région essentiellement rurale, agricole ou résidentielle, et de plus en plus visée sur le tourisme ; et où habitent beaucoup de gens mais où ne souffle que très peu de vent consistant...

Sur le plan personnel : mon mari et moi, nous sommes en train de restaurer un corps de ferme du 17-18^e figurant dans Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime [*Flohic Editions, 2002*]. À part notre logis, il n'y a à Bran que l'église St André et le Moulin de Pepaillé qui sont listés là. Comment justifier l'investissement des sommes importantes pour cette restauration quand il existe le risque alarmant que ce projet pourrait hélas se réaliser ? (Ou bien : « ...que ces projets pourraient hélas se réaliser ? » parce qu'en fait il s'agit de plusieurs projets !)

¹«À l'échelon intercommunal, ... la multiplication des projets s'appréhend comme une même zone continue de développement éolien.. Le fait de réduire les enquêtes publiques à un seul périmètre dans cet ensemble, est une manière de « diviser » le sujet pour mieux l'imposer. »
[LALANDE Bernard, alors Sénateur de Charente-Maritime et Maire de Montendre, le 29 octobre 2015]

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_BBvB.pdf, page 3 sur 3

À priori, je suis très positive envers les énergies renouvelables et la transition énergétique. En ce qui concerne l'énergie éolienne, je suis également en général favorablement disposée : les éoliennes méritent d'être déployées bien sûr – mais pas n'importe où et pas n'importe comment !

Les réticences que je ressens pour cette forme d'énergie et pour la politique d'implémentation actuelle en France sont quand même sérieuses et, j'ose le dire, valables.

Je n'aime pas du tout :

- l'imposture écologique qui attribue trop d'importance aux éoliennes, qui exagère leur contribution tout en cachant leurs graves fautes et inconvénients : l'énergie éolienne n'est pas assez performante, ni assez consistante ni assez fiable pour remplacer le nucléaire.
- la législation actuelle, avec les conditions et les règlements trop généreux ou laxistes, peu judicieux et parfois malsains. Les promoteurs, les industriels, les capitalistes ont trop de pouvoir, trop de marge de manœuvre pour éviter de dire toute la vérité et de prendre leur responsabilités. C'est trop facile de gagner de grosses sommes – aux dépens d'autrui !
- les prix trop élevés pour l'électricité produite qui sont garantis par l'Etat et payés par l'EDF (c'est à dire en grande partie par les contribuables parce que beaucoup du financement est couvert par la CSPE).

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir agréer mes sentiments distingués,


Barbro M Bennett von Bahr

17210 Bran

Stockholm

bennett.vonbahr@telia.com

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E49 - ***@*****.com**

Date de dépôt : Le 29/05/2023 à 14:59:17

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Nos observations sur le projet de parc éolien de Messac

Contribution :

Bonjour,

Nous avons essayé deux fois de déposer nos contributions/observations sur le site du registre dématérialisé mais sans être absolument sûrs d'avoir tout à fait réussi.

Nous l'avons fait d'abord hier et puis aujourd'hui ; et chaque fois, nous avons reçu le message " le formulaire a été envoyé avec succès. Mais nous n'avons jamais reçu de mél pour valider ces opérations. Quatre dépositions "envoyés avec succès" (2 fois x 2 personnes) mais toujours pas de mél ! :-)

Nous vous les envoyons maintenant de cette manière :("Les observations et propositions peuvent être déposées sur ce registre numérique, ou envoyées par e-mail (*****@mail.registre-numerique.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.)

Nous envoyons aussi ce mél à l'adresse *****@charente-maritime.gouv.fr .

Cordialement

Jeremy H C Bennett & Barbro M Bennett von *****@telia.com *****@telia.com

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_JhcB.pdf, page 1 sur 3

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie
Le Bourg
17130 Messac

Objet : Enquête publique sur le projet de parc éolien de Messac

Stockholm, le 28 maj 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant depuis de 31 ans propriétaire dans ce secteur de la Haute Saintonge, je tiens beaucoup à vous exprimer par la présente ma vive opposition au projet éolien de Messac.

Je suis donc fermement contre ce projet spécifique pour les raisons suivantes :

L'implantation serait sur le territoire de Messac mais des communes voisines – pas consultées – seraient aussi très impactées par cette intrusion industrielle incongrue et bien regrettable.

Le nombre important d'habitations très proches des lieux d'études où l'on propose d'installer 4 aérogénérateurs de très grande taille et d'autres constructions industrielles qu'un tel projet implique. Beaucoup d'habitations se trouvent à moins de 1500 m d'un aérogénérateur projeté ; il y aurait même plusieurs habitations beaucoup plus proches, et donc vraiment fortement impactées.

Il y a là une population de plusieurs centaines personnes : des ruraux qui aiment beaucoup son milieu rural, son environnement calme et tranquille. Ces gens-là sont aussi en même temps des administrés, des contribuables ; et ils vont payer très cher, financièrement bien sûr, mais surtout physiquement et psychologiquement à cause de ce « parc » (*sic*) éolien ou cette « ferme » (*sic*) éolienne qui risquerait de générer beaucoup plus de nuisances que d'énergie « verte » et rentable !

Les risques pour la santé liés implicitement à l'implantation de tels aérogénérateurs et d'autres constructions industrielles m'inquiètent beaucoup : les nuisances sonores y compris les infrasons, les forces électromagnétiques générées par la production et la transmission de l'électricité à haute tension, les chutes de glace propulsées loin et à haute vitesse, le danger que représentent d'éventuels incendies vu la quantité de substances inflammables et toxiques incorporées dans les éoliennes, etc.

La vulnérabilité de la faune et la flore est aussi évidente face à une telle implantation industrielle entraînant la perturbation de la vie et de l'habitat de milliers d'oiseaux et de chauves-souris. Selon le Conseil National de la Protection de la Nature, 84 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chauves-souris sont recensés au site d'implantation du projet. Beaucoup des oiseaux et chiroptères ont un statut particulier de protection. Pour l'avifaune, il y a des nicheurs et des migrateurs. Les passages des grues cendrées sont un phénomène merveilleux et emblématique de notre secteur.

Peu étonnant, l'avis du CNPN est défavorable à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (Demande n° 2022-0125-011-001, Avis du 17 janvier 2023). Je suis d'accord avec cet avis ; je demande donc que cette demande de dérogation soit refusée. La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut et des solutions alternatives mieux adaptées n'ont même pas été étudiées.

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_JhcB.pdf, page 2 sur 3

La hauteur des aérogénérateurs actuellement prévus pour ce projet est de 150 m – parmi les plus grands jamais construits en France. Plusieurs pays dont l'Allemagne et le Danemark ne construisent plus des engins de cette taille.

La faiblesse et l'intermittence du vent sur les lieux d'études – même à cette hauteur – auraient dû à elles seules entraîner la nullité de ce projet. Le vent, quantifié indépendamment comme faible (*notre région est classée 20^{ème} sur 22, Météo de France*) avec l'alternance de fréquentes périodes de calme et parfois de vents violents, est préjudiciable pour la production efficace d'énergie éolienne. C'est indéniable que l'intermittence de l'énergie éolienne provoque de gros problèmes pour gérer un réseau électrique fort et fiable.

La défiguration et la dégradation de l'environnement et des espaces naturels de vie seraient inévitable à cause de ce projet ; ainsi que la dénaturaison de la campagne, d'un petit paysage paisible et emblématique, transformé inutilement et irréversiblement en zones industrialisées ! La qualité de vie et la capacité attrayante du secteur seraient sérieusement endommagées – pour les gens qui déjà vivent ici et voudraient y rester, pour ceux qui voudraient y venir vivre, et pour les touristes français et étrangers qui aiment justement la tranquillité et l'ambiance de la Haute Saintonge.

Le choix de cet emplacement m'inquiète d'autant plus parce qu'il y aura naturellement toujours le risque que les gérants de ce site industriel décide d'y ajouter encore des aérogénérateurs directement après la première implantation. Ce qui est très souvent le cas hélas pour de tels projets éoliens. D'autant pire, on a pu constater d'ailleurs depuis quelques ans une prolifération et une concentration de tels projets éoliens, plantés ou planifiés un peu partout dans le Sud Charente-Maritime et le Sud Charente d'une manière insensible, immodérée et irraisonnée – voire aberrante.¹

La dévalorisation du patrimoine immobilier serait importante puisque l'installation de sites éoliens entraîne en général une dépréciation moyenne de 20 à 30 % des propriétés à proximité. Des fois uniquement le début d'un projet éolien déclenche un tel effet : les pertes sur la valeur peuvent entraîner l'impossibilité de vendre – l'immobilier n'a plus de valeur, il ne reste que des charges et peut-être des prêts toujours à payer. Le verdict du marché immobilier est très clair à cet égard !

Les frais de démantèlement de cette implantation seront de plus très onéreux ; et il y a des risques réels que la plupart de ces frais seront malheureusement à la charge d'autres personnes que le promoteur ou la petite société qui éventuellement gèrerait « le parc » lorsque celui ne serait plus si rentable.

Outre ce projet de Messac, la plupart des raisons susmentionnées sont également aussi pertinentes pour la totalité des projets éoliens envisagés dans la Haute Saintonge. Or je suis donc opposé en effet à tout projet éolien sur cette région essentiellement rurale, agricole ou résidentielle, et de plus en plus visée sur le tourisme ; et où habitent beaucoup de gens mais où ne souffle que très peu de vent consistant...

Sur le plan personnel : mon épouse et moi, nous sommes en train de restaurer un corps de ferme du 17-18^e figurant dans Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime [Flohic Editions, 2002] . À part notre logis, il n'y a à Bran que l'église St André et le Moulin de Pepaillé qui sont listés là. Comment justifier l'investissement des sommes importantes pour cette restauration quand il existe le risque alarmant que ce projet pourrait hélas se réaliser ? (Ou bien : « ...que ces projets pourraient hélas se réaliser ? » parce qu'en fait il s'agit de plusieurs projets !)

¹«À l'échelon intercommunal, ... la multiplication des projets s'appréhend comme une même zone continue de développement éolien. Le fait de réduire les enquêtes publiques à un seul périmètre dans cet ensemble, est une manière de « diviser » le sujet pour mieux l'imposer. »
[LALANDE Bernard, alors Sénateur de Charente-Maritime et Maire de Montendre, le 29 octobre 2015]

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_JhcB.pdf, page 3 sur 3

À priori, je suis très positif envers les énergies renouvelables et la transition énergétique. En ce qui concerne l'énergie éolienne, je suis également en général favorablement disposé : les éoliennes méritent d'être déployées bien sûr – mais pas n'importe où et pas n'importe comment !

Les réticences que je ressens pour cette forme d'énergie et pour la politique d'implémentation actuelle en France sont quand même sérieuses et, j'ose le dire, valables.

Je n'aime pas du tout :

- l'imposture écologique qui attribue trop d'importance aux éoliennes, qui exagère leur contribution tout en cachant leurs graves fautes et inconvénients : l'énergie éolienne n'est pas assez performante, ni assez consistante ni assez fiable pour remplacer le nucléaire.
- la législation actuelle, avec les conditions et les règlements trop généreux ou laxistes, peu judicieux et parfois malsains. Les promoteurs, les industriels, les capitalistes ont trop de pouvoir, trop de marge de manœuvre pour éviter de dire toute la vérité et de prendre leur responsabilités. C'est trop facile de gagner de grosses sommes – aux dépens d'autrui !
- les prix trop élevés pour l'électricité produite qui sont garantis par l'Etat et payés par l'EDF (c'est à dire en grande partie par les contribuables parce que beaucoup du financement est couvert par la CSPE).

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir agréer mes sentiments distingués,



Jeremy H C Bennett

1, 17210 Bran

&

1 Stockholm

jeremy.bennett@telia.com

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_BBvB.pdf, page 1 sur 3

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie
Le Bourg
17130 Messac

Objet : Enquête publique sur le projet de parc éolien de Messac

Stockholm, le 28 maj 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant depuis de 31 ans propriétaire dans ce secteur de la Haute Saintonge, je tiens beaucoup à vous exprimer par la présente ma vive opposition au projet éolien de Messac.

Je suis donc fermement contre ce projet spécifique pour les raisons suivantes :

L'implantation serait sur le territoire de Messac mais des communes voisines – pas consultées – seraient aussi très impactées par cette intrusion industrielle incongrue et bien regrettable.

Le nombre important d'habitations très proches des lieux d'études où l'on propose d'installer 4 aérogénérateurs de très grande taille et d'autres constructions industrielles qu'un tel projet implique. Beaucoup d'habitations se trouvent à moins de 1500 m d'un aérogénérateur projeté ; il y aurait même plusieurs habitations beaucoup plus proches, et donc vraiment fortement impactées.

Il y a là une population de plusieurs centaines personnes : des ruraux qui aiment beaucoup son milieu rural, son environnement calme et tranquille. Ces gens-là sont aussi en même temps des administrés, des contribuables ; et ils vont payer très cher, financièrement bien sûr, mais surtout physiquement et psychologiquement à cause de ce « parc » (*sic*) éolien ou cette « ferme » (*sic*) éolienne qui risquerait de générer beaucoup plus de nuisances que d'énergie « verte » et rentable !

Les risques pour la santé liés implicitement à l'implantation de tels aérogénérateurs et d'autres constructions industrielles m'inquiètent beaucoup : les nuisances sonores y compris les infrasons, les forces électromagnétiques générées par la production et la transmission de l'électricité à haute tension, les chutes de glace propulsées loin et à haute vitesse, le danger que représentent d'éventuels incendies vu la quantité de substances inflammables et toxiques incorporées dans les éoliennes, etc.

La vulnérabilité de la faune et la flore est aussi évidente face à une telle implantation industrielle entraînant la perturbation de la vie et de l'habitat de milliers d'oiseaux et de chauves-souris. Selon le Conseil National de la Protection de la Nature, 84 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chauves-souris sont recensés au site d'implantation du projet. Beaucoup des oiseaux et chiroptères ont un statut particulier de protection. Pour l'avifaune, il y a des nicheurs et des migrateurs. Les passages des grues cendrées sont un phénomène merveilleux et emblématique de notre secteur.

Peu étonnant, l'avis du CNPN est défavorable à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (Demande n° 2022-0125-011-001, Avis du 17 janvier 2023). Je suis d'accord avec cet avis ; je demande donc que cette demande de dérogation soit refusée. La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut et des solutions alternatives mieux adaptées n'ont même pas été étudiées.

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_BBvB.pdf, page 2 sur 3

La hauteur des aérogénérateurs actuellement prévus pour ce projet est de 150 m – parmi les plus grands jamais construits en France. Plusieurs pays dont l'Allemagne et le Danemark ne construisent plus des engins de cette taille.

La faiblesse et l'intermittence du vent sur les lieux d'études – même à cette hauteur – auraient dû à elles seules entraîner la nullité de ce projet. Le vent, quantifié indépendamment comme faible (*notre région est classée 20^{ème} sur 22, Météo de France*) avec l'alternance de fréquentes périodes de calme et parfois de vents violents, est préjudiciable pour la production efficace d'énergie éolienne. C'est indéniable que l'intermittence de l'énergie éolienne provoque de gros problèmes pour gérer un réseau électrique fort et fiable.

La défiguration et la dégradation de l'environnement et des espaces naturels de vie seraient inévitable à cause de ce projet ; ainsi que la dénaturation de la campagne, d'un petit paysage paisible et emblématique, transformé inutilement et irréversiblement en zones industrialisées ! La qualité de vie et la capacité attrayante du secteur seraient sérieusement endommagées – pour les gens qui déjà vivent ici et voudraient y rester, pour ceux qui voudraient y venir vivre, et pour les touristes français et étrangers qui aiment justement la tranquillité et l'ambiance de la Haute Saintonge.

Le choix de cet emplacement m'inquiète d'autant plus parce qu'il y aura naturellement toujours le risque que les gérants de ce site industriel décide d'y ajouter encore des aérogénérateurs directement après la première implantation. Ce qui est très souvent le cas hélas pour de tels projets éoliens. D'autant pire, on a pu constater d'ailleurs depuis quelques ans une prolifération et une concentration de tels projets éoliens, plantés ou planifiés un peu partout dans le Sud Charente-Maritime et le Sud Charente d'une manière insensible, immodérée et irraisonnée – voire aberrante.¹

La dévalorisation du patrimoine immobilier serait importante puisque l'installation de sites éoliens entraîne en général une dépréciation moyenne de 20 à 30 % des propriétés à proximité. Des fois uniquement le début d'un projet éolien déclenche un tel effet : les pertes sur la valeur peuvent entraîner l'impossibilité de vendre – l'immobilier n'a plus de valeur, il ne reste que des charges et peut-être des prêts toujours à payer. Le verdict du marché immobilier est très clair à cet égard !

Les frais de démantèlement de cette implantation seront de plus très onéreux ; et il y a des risques réels que la plupart de ces frais seront malheureusement à la charge d'autres personnes que le promoteur ou la petite société qui éventuellement générerait « le parc » lorsque celui ne serait plus si rentable.

Outre ce projet de Messac, la plupart des raisons susmentionnées sont également aussi pertinentes pour la totalité des projets éoliens envisagés dans la Haute Saintonge. Or je suis donc opposée en effet à tout projet éolien sur cette région essentiellement rurale, agricole ou résidentielle, et de plus en plus visée sur le tourisme ; et où habitent beaucoup de gens mais où ne souffle que très peu de vent consistant...

Sur le plan personnel : mon mari et moi, nous sommes en train de restaurer un corps de ferme du 17-18^e figurant dans Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime [*Flohic Editions, 2002*] . À part notre logis, il n'y a à Bran que l'église St André et le Moulin de Pepaillé qui sont listés là. Comment justifier l'investissement des sommes importantes pour cette restauration quand il existe le risque alarmant que ce projet pourrait hélas se réaliser ? (Ou bien : « ...que ces projets pourraient hélas se réaliser ? » parce qu'en fait il s'agit de plusieurs projets !)

¹«À l'échelon intercommunal, ... la multiplication des projets s'appréhend comme une même zone continue de développement éolien. Le fait de réduire les enquêtes publiques à un seul périmètre dans cet ensemble, est une manière de « diviser » le sujet pour mieux l'imposer. »
[LALANDE Bernard, alors Sénateur de Charente-Maritime et Maire de Montendre, le 29 octobre 2015]

Document : Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_BBvB.pdf, page 3 sur 3


À priori, je suis très positive envers les énergies renouvelables et la transition énergétique. En ce qui concerne l'énergie éolienne, je suis également en général favorablement disposée : les éoliennes méritent d'être déployées bien sûr – mais pas n'importe où et pas n'importe comment !

Les réticences que je ressens pour cette forme d'énergie et pour la politique d'implémentation actuelle en France sont quand même sérieuses et, j'ose le dire, valables.

Je n'aime pas du tout :

- l'imposture écologique qui attribue trop d'importance aux éoliennes, qui exagère leur contribution tout en cachant leurs graves fautes et inconvénients : l'énergie éolienne n'est pas assez performante, ni assez consistante ni assez fiable pour remplacer le nucléaire.
- la législation actuelle, avec les conditions et les règlements trop généreux ou laxistes, peu judicieux et parfois malsains. Les promoteurs, les industriels, les capitalistes ont trop de pouvoir, trop de marge de manœuvre pour éviter de dire toute la vérité et de prendre leur responsabilités. C'est trop facile de gagner de grosses sommes – aux dépens d'autrui !
- les prix trop élevés pour l'électricité produite qui sont garantis par l'Etat et payés par l'EDF (c'est à dire en grande partie par les contribuables parce que beaucoup du financement est couvert par la CSPE).

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir agréer mes sentiments distingués,


Barbro M Bennett von Bahr

17210 Bran

α

Stockholm

bennett.vonbahr@telia.com

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@50 - Ayling Marlis - Saint-Aulaye-Puymangou

Date de dépôt : Le 29/05/2023 à 20:59:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Eoliennes

Contribution :

Bonjour,

Je ne comprends pas du tout, pourquoi l'état veut toujours installer les éoliennes. Ils sont inutile pour la fabrication d'électricité, ils sont très chers à installer et plus chers encore à les démantelés, ils ne se recycle presque pas, et plus important, ils rendent les humains et les bêtes malade. Je me demande pourquoi les autorités français sont toujours prêts à enrichir les entrepreneurs des éoliennes, même avec tous ces disadvantages. Ne sont pas les vies et le bienêtre des gens plus important que ça, et si vous écouteriez l'opinion de la population, vous trouverez que les gens n'en veulent plus de ces immenses usines dans la nature.

Écoutez les citoyens, s'il vous plaît et arrêtez de banaliser ce beau paysage de la France, c'est un patrimoine précieux!!

Cordialement

Marlis Ayling

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@51 - PATRICK - Issigeac

Organisme : PARTICULIER

Date de dépôt : Le 29/05/2023 à 22:10:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique sur le projet éolien de Messac

Contribution :

Bonjour,

Je m'oppose au projet éolien de Messac.

LE PROJET PORTE ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ, LA DÉROGATION NE DOIT PAS ÊTRE ACCORDÉE

Compte tenu de la richesse de la biodiversité observée localement, le projet nécessitait dès l'origine que soit déposée une demande de dérogation à l'interdiction de destructions d'espèces protégées. Or la demande de dérogation n'est faite dorénavant que sur injonction de la cour administrative d'appel.

Pour être acceptée, une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées doit répondre à trois critères (article L. 411-2 du code de l'environnement) :

1/ Existe-t-il une autre solution satisfaisante ?

2/ La dérogation nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ?

3/ Y a-t-il des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique ?

L'avis négatif du CNPN donne les raisons pour laquelle la condition 2/ n'est pas remplie.

Contrairement à ce qu'affirme le CNPN, la raison impérative d'intérêt public majeur n'est pas systématiquement acquise pour tout projet d'énergie renouvelable comme le montre la jurisprudence. Les 4 éoliennes de Messac ne sont nullement impératives dans la région Nouvelle-Aquitaine, dont la production d'électricité est supérieure aux besoins et à 98% décarbonée (source AREC, 2020).

S'agissant de l'étude de solutions alternatives, il n'apparaît pas que le développeur ait recherché des zones où il est possible d'une part d'éloigner davantage les éoliennes des habitations, d'autre part de s'éloigner d'autres projets éoliens pour éviter les effets cumulés.

Je vous remercie de prendre en compte mes commentaires dans le cadre de cette enquête publique.

Avec tout mes remerciements.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@52 - de menonville Romain - Eygurande-et-Gardedeuil

Date de dépôt : Le 30/05/2023 à 09:41:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis négatif

Contribution :

Bonjour,

Je suis défavorable à ce nouveau projet, qui ruine les paysages de nos campagnes.

L'éolien n'est en rien écologique : pied en béton, matériaux rares, recyclage des éoliennes inexistant.

Par ailleurs l'éolien nuit aux oiseaux et gêne l'intervention des canadaires et des Dash dans un contexte de réchauffement et de risque accru de feux.

je m'oppose à ce projet.

Cordialement,

Romain de Ménonville

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@53 - Rossillon Kléber - Beynac-et-Cazenac

Date de dépôt : Le 30/05/2023 à 15:26:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Les éoliennes ne sont pas obligatoires

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Engagé dans la protection du paysage et du patrimoine en Nouvelle-Aquitaine à travers la fédération Patrimoine-environnement, reconnue d'utilité publique, je tiens à préciser que le projet de Messac n'est pas d'intérêt public majeur. En effet la loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée le 30 mars 2023 précise que:

"Les projets d'installations de production d'énergies renouvelables (...) sont réputés répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur (...) dès lors qu'ils satisfont à des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Ces conditions sont fixées en tenant compte du type de source d'énergie renouvelable, de la puissance prévisionnelle totale de l'installation projetée"

Or le Conseil d'Etat n'a pas encore pris de décret pour définir ces conditions. Tant que ce sera le cas, on ne pourra en aucun cas apprécier l'intérêt public de la production d'énergie par les éoliennes de Messac.

C'est très logique parce que le Conseil d'Etat doit choisir un seuil de puissance en dessous duquel la contribution d'un projet sera négligeable par rapport aux objectifs nationaux, et ce seuil sera certainement supérieur à la puissance des trois éoliennes de Messac. Cela permet d'éviter le mitage des paysages et la multiplication des petits projets dont Messac est un bon exemple.

Je joins mon observation défavorable aux autres observations et vous prie de donner un avis défavorable au projet de Messac.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@54 - Bardon serge - Tugéras-Saint-Maurice

Date de dépôt : Le 31/05/2023 à 15:57:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable au projet de parc éolien à Messac

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

enquête public de Messac

J'habite Tugéras où je suis né il y a 70 ans. Après m'en être écarté lors ma vie d'adulte, j'y suis revenu vivre il y a 30 ans maintenant et j'ai redécouvert et même découvert avec des yeux nouveaux , la beauté de ce paysage fait de faibles collines boisées et de vallées dessinées en rectangles multicolores.

Ce paysage rural est là, beau, immuable et regorgeant de vie. Nous avons le devoir impératif de le préserver, de le prolonger , de n'y porter atteinte que le moins possible.

Il nous faut à nous les êtres humains de plus en plus d'électricité et de moins en moins d'émission de CO2 si nous voulons conserver un climat vivable ; Qu'à cela ne tienne ! Nous avons une centrale nucléaire qui produit de l'électricité décarbonnée, demain nos maisons, nos bâtiments publics, nos bâtiments agricoles, nos parkings, seront recouverts de panneaux photovoltaïques qui apporteront une production électrique complémentaire et qui sont facilement démontables lorsqu'ils arrivent en fin de vie .

A l'opposé , les éoliennes ne sont pas écologiques sachant les terres rares employées et l'artificialisation des sols. De plus, elles apportent des nuisances sonores, visuelles et electro acoustiques tant sur la faune que sur les êtres humains.

Elles ne sont que peu productives et coûtent très cher aux contribuables pour leur fonctionnement et leur démontage.

Elles dénaturent les paysages, nuisent au tourisme et dévaluent les biens immobiliers situés à proximité. Elles constituent un obstacle majeur lors des grands feux de forêts.

Elles ne participent pas ou peu à la décarbonation de la production d'électricité car pour produire en continu, elles doivent être nécessairement couplées à des centrales thermiques (gaz ou charbon).

En résumé, l'énergie éolienne n'est en rien la solution au problème du réchauffement climatique et transforme nos campagnes en sites industriels géants avant que de devenir des friches industrielles géantes où toute vie sauvage et humaine aura disparu.

Pour toutes ces raisons, Je m'oppose formellement à l'implantation d'éoliennes à Messac et partout en haute Saintonge.

Serge Bardon

17130 Tugéras

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@55 - MAINGOT Maud - Soubran

Date de dépôt : Le 31/05/2023 à 18:44:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition au projet éolien

Contribution :

Je suis opposée à une dérogation de destruction d'espèces et habitats protégés...la nécessité de contrôler nos consommations d'énergies en privilégiant les énergies renouvelables est indiscutable, cependant, il me paraît contradictoire de diminuer notre empreinte écologique en acceptant d'impacter les écosystèmes et les espèces qui les constituent.

L'impact ne se limitera pas aux espaces d'implantations puisqu'il faudra relier les éoliennes à une structure centrale située à plusieurs kilomètres.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E56 - Mairie

Date de dépôt : Le 01/06/2023 à 10:24:44

Lieu de dépôt : Par email

Objet :Projet éolien sur la commune de MESSAC Charente-Maritime CdC de Haute Saintonge

Contribution :

Bonjour Ne pouvant me rendre à Messac pour des raisons de Santé, Je viens par la présente m'opposer fermement à l'implantation d'éoliennes à Messac et dans ses environs. Mon opposition vient confirmer celles déjà prises lors divers réunions de la communauté de communes de Haute Saintonge. Fait à Saint Seurin de Palenne le 01 Juin 2023 pour faire valoir ce que de droit. Le Maire
Yves ARCHAMBAUD Tél: 0676*****

Pièce(s) jointes(s) :

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Pièce jointe : mairie.vcf
[Télécharger le fichier](#)

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@57 - Marty Michel - La Genétouze

Date de dépôt : Le 01/06/2023 à 13:15:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien Messac

Contribution :

Je souhaite manifester mon opposition au projet Éolien de Messac.

Mes remarques principales à mon opposition sont :

- défense incendie et impossibilité d'intervenir en canadairs en zone boisée à proximité.
- machines située dans la zone radar aeroport de cognac
- politique locale de développement des énergies renouvelables axée sur le photovoltaïque, beaucoup plus adaptée à la région et beaucoup mieux accepté des populations.

Merci de prendre en compte ces remarques dans votre rapport.

Cdt

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@58 - GONZALEZ Maurice - Archiac

Date de dépôt : Le 01/06/2023 à 17:37:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : enquête parc éolien Messac refus ARCHIAC

Contribution :

La commune d'Archiac ainsi que tout le Conseil Municipal refuse l'implantation du projet d'un parc éolien sur la commune de Messac.

Merci de prendre en compte cet avis.

Bien cordialement.

Maurice GONZALEZ

Maire d'Archiac

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@59 - CABRI CHRISTOPHE - Jonzac

Date de dépôt : Le 01/06/2023 à 23:16:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique portant sur le projet du PARC ÉOLIEN DE MESSAC

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Christophe Cabri, Maire de Jonzac, Vice Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, Vice Président du Département de la Charente Maritime et er Vice Président du SDIS de Charente Maritime.

Je me permets de vous écrire car je suis farouchement opposer à l'installation d'éoliennes sur notre territoire et cela pour plusieurs raisons que je vais énumérer :

1)Elles sont d'abord nuisibles par leurs inconvénients visuels, sonores et financiers pour les habitants proches

Les éoliennes implantées aujourd'hui en France mesurent jusqu'à 220 mètres de haut en bout de pales (soit les deux tiers d'une tour Eiffel). Il en résulte une altération du cadre de vie et une dépréciation des habitations proches.

De plus, ces engins risquent de ne jamais être enlevés. Aux États-Unis, des dizaines de milliers d'éoliennes sont abandonnées et rouillent sur pied.

Accepter un projet éolien c'est donc, probablement, dégrader le paysage et la qualité de vie pour très longtemps.

2)le rendement des éoliennes

En France, les éoliennes ne tournent en moyenne sur l'année qu'à 24 % de leur puissance installée. La plupart du temps, elles fonctionnent au ralenti, ou bien les pales tournent à vide sans rien produire, ou elles sont à l'arrêt.

Or, la production d'électricité doit en permanence égaler la consommation sinon le réseau s'effondre

Les statistiques publiées par le Réseau de transport d'électricité (RTE) indiquent que la puissance fournie par les éoliennes en France varie d'environ 1 % (souvent) à 80 % (rarement) de la puissance installée

Par les quelques lignes du point no 2 ci-dessus, je voulais juste démontrer l'incertitude de la production électrique. L'éolien, une source d'énergie intermittente assujettie aux aléas climatiques : pour produire de l'électricité, il faut qu'il y ait suffisamment de vent, mais pas trop.

3)la santé de nos concitoyens et de la faune.

Des citoyens résidant proches de parc éoliens se sont plaints de troubles pouvant être provoqués par des éoliennes, tels que des insomnies, des maux de tête ou des nausées. Ici, le mal est difficile à prouver puisqu'il pourrait être lié à un bruit inaudible émanant des éoliennes. Ce sont ces mêmes ultrasons qui altéreraient le comportement des vaches. On parle parfois de syndrome éolien.

Dangers pour la faune. Selon les défenseurs de la biodiversité, les éoliennes sont dangereuses pour la faune et particulièrement pour les oiseaux pris au piège et déchiquetés dans les pales.

4)les feux de forêts

La Haute-Saintonge subit depuis quelques années des feux de forêts très importants.

Nous avons pu grâce à l'intervention de canadiens et d'hélicoptères bombardiers d'eau réagir très rapidement.

Cela n'aurait pas été possible avec des éoliennes de 220 m de haut

cette année encore et pour 4 mois, l'aéroport de Jonzac recevra un hélicoptère Bombardier d'eau dès le lundi 5 juin

En conclusion Monsieur Le Commissaire Enquêteur, pour moi, les éoliennes sont une négation de l'écologie!!!

Bien à vous,

Christophe Cabri

Maire de Jonzac

tel :06.10.38*****

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@60 - Gurt Sonja et Mark - Pleuville

Date de dépôt : Le 02/06/2023 à 08:52:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable concernant le projet éolien sur Messac

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur

La biodiversité est en grand danger et serait aggravé par le projet éolien sur Messac. Que le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a rendu un avis défavorable le 17 janvier 2023 dit tout.

Il ne faut pas ajouter d'autres menaces aux espèces protégées qui sont déjà en danger mais leur conservation devrait être priorité numéro 1. Puisque des solutions mieux adaptées n'étaient pas étudiées et la raison impérative d'intérêt majeur fait défaut nous vous demandons le refus de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Les éoliennes ne sont ni économiques ni écologiques et nous vous prions de donner un avis défavorable au projet éolien sur Messac.

Bien cordialement

Sonja et Mark Gurt

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@61 - MARTIN Christian - Montalembert

Date de dépôt : Le 02/06/2023 à 09:06:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien Messac

Contribution :

Monsieur le commissaire-enquêteur, je vous prie d'enregistrer mon avis défavorable à ce nouveau projet industriel d'installation de 4 éoliennes. La Charente-Maritime (comme d'ailleurs l'ensemble de l'ancien Poitou-Charentes) est saturée de ces engins censés sauver la planète. Notre beau territoire rural est aux mains de promoteurs éoliens avides de profit. La détérioration des paysages, les conséquences sur la santé des habitants voire la biodiversité ne sont apparemment pas leur priorité. Sachant que l'absence de vent entraîne la substitution de la production électrique éolienne par des centrales à gaz ou à charbon fortement émettrices de gaz à effet de serre, les effets sont plutôt nocifs pour la planète. Rappelons que nous avons une électricité décarbonée avant 2000, nucléaire et hydroélectrique la moins chère en Europe, que nous avons une surproduction qui nous permettait de vendre une quantité d'électricité non négligeable favorable à notre balance commerciale. Aujourd'hui non seulement le prix de l'électricité a flambé mais de plus nous risquons d'en manquer les mois d'hiver rigoureux. L'énergie éolienne est intermittente et non pilotable et les conséquences négatives de son développement étaient malheureusement prévisibles pour tous les énergéticiens dignes de ce nom. Merci Monsieur le commissaire -enquêteur de donner un avis défavorable à cette enquête dans l'intérêt supérieur des habitants ruraux, locaux. Veuillez croire Madame, Monsieur en mes sentiments respectueux. Dr Christian MARTIN.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@62 - Broncard Michel - Paris

Date de dépôt : Le 02/06/2023 à 12:29:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une catastrophe pour les oiseaux et les Chiroptères !

Contribution :

Charente-Maritime :

Oiseaux et chauve-souris : premiers retours de mortalité

Dans un rapport daté de 2021 du bureau d'études Ouest Am', et évoqué par la préfecture, les premiers retours de mortalité sur les oiseaux et chauvesouris à proximité des éoliennes sont connus. À l'échelle des 56 parcs éoliens de l'ex-région Poitou-Charentes entre 2008 et 2019, 427 cadavres d'oiseaux ont été retrouvés dont 48 martinets noirs, 28 faucons crécerelle, 19 alouettes des champs, 8 milans noirs et 4 mouettes rieuses. 363 cadavres de chauve-souris ont été aussi recensés.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Une étude parmi d'autres (LPO, etc...qui confirme la destruction de plusieurs espèces d'oiseaux et de chauves-souris.

Je suis contre l'implantation d'éoliennes à Messac.

Cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@63 - BOISSY MARTINE - Pommiers-Moulons

Date de dépôt : Le 02/06/2023 à 20:03:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE LE PROJET DU PARC EOLIEN DE MESSAC

Contribution :

Je m'oppose au projet du parc éolien de Messac pour plusieurs raisons toutes aussi importantes l'une que l'autre:

1- Je n'ai eu aucune information concernant ce projet avant que celui-ci soit déjà bien engagé.

2- Il n'y a eu aucune concertation citoyenne, ni débats concernant son implantation et l'impact de celui-ci sur les communes voisines.

3- Ce projet va impacter gravement le paysage de ces magnifiques communes de Haute Saintonge. Un paysage vallonné, boisé, qui est un atout majeur contre la désertification de notre beau territoire!

4- Ce projet éolien est un projet à court terme. Dans 25, 30 ans que ferons-nous des pales non recyclables de ces engins?

5- Nous connaissons également la grande fragilité de nos espèces animales protégées. Que vont devenir les 86 espèces d'oiseaux protégés et les 17 chiroptères qui peuplent nos bois à proximité, riches en biodiversité?

6- Nous pensons à l'impact sur les animaux et qu'en est-il de l'impact sur les populations humaines! Le bruit, les ondes, et de nuit le clignotement des lumières, quel impact sur la santé des enfants, des femmes et des hommes?

7- Et pour finir, nous devons effectivement changer de modèle énergétique et abandonner l'énergie fossile mais pas sans réflexions communes. La région a proposé d'autres modèles, notamment le photovoltaïque. Les élus locaux se sont également opposés à ce projet éolien! Et notre président de la République, M. Macron n'évoque plus dans ces discours que l'éolien maritime, alors pourquoi poursuivre ce projet qui déplaît ? Pour satisfaire les finances des lobbys au détriment des populations?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@64 - BOISSY ALAIN - Pommiers-Moulons

Date de dépôt : Le 02/06/2023 à 21:21:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : OPPOSITION AU PROJET DU PARC EOLIEN DE MESSAC.

Contribution :

J'ai appris il y a à peine plus d'un an le projet du parc éolien de Messac grâce à l'association APREVICA.

J'ai d'abord été stupéfait qu'un tel projet n'aie pas été présenté aux habitants des communes concernées directement et indirectement,

alors que le projet existe depuis longtemps et a un impact fort sur l'avenir de ces communes.

J'ai acheté une maison ancienne dans cette campagne de Haute Saintonge pour le charme de sa nature et le calme associé à cette ruralité.

Or le projet de parc éolien remet en cause la nature même de cette campagne :

- Le charme de la campagne va être bouleversé par la présence de montres éoliens (dimensions gigantesques- pâles de 70mètres !!) dont l'impact sur la faune et les habitants n'ont même pas été discutés avec eux. Les effets négatifs sont maintenant pointés du doigt par de nombreux retours d'habitants et associations qui ont à vivre avec la proximité de ces éoliennes (espèces protégées perturbées voir amenées à disparaître, bruit, ondes et clignotement des pâles perturbant les êtres humains, sites dégradés....., sans parler de la dévaluation des biens immobiliers dans lesquels les propriétaires ont investi le travail de toute une vie....

- Ces projets très coûteux et à durée limitée (20 à 30 ans) ne garantissent pas la totalité des besoins énergétiques de nos territoires (de par la nature aléatoire de la force du vent). Et que vont devenir les matériaux (éoliennes et supports énormes en béton enfouis dans le sol) ?

- Alors que les élus des cantons des Trois Monts se sont opposés au projet et ont présenté un projet alternatif en panneaux photovoltaïques, et que le président Macron ne parle de renouvellement énergétique éolien que maritime, pourquoi vouloir à tout prix implanter ce parc éolien terrestre ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@65 - MARTIN gilles - Saint-Georges-des-Agoûts

Date de dépôt : Le 02/06/2023 à 22:17:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : non à tous les projets éoliens

Contribution :

Je suis contre tous les projets éoliens qui sont destructeurs de la nature et de l'environnement, malfaisant pour la santé humaine et animal, tout cela pour un rendement atteignant à peine les 25% de la puissance installée, coûtants des sommes colossales payées par les contribuables français à des sociétés étrangères ne payant aucun impôt en France et ne respectant pas les avis des maires, associations et habitants contre ces projets

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@66 - Fradon Daniel - Montendre

Date de dépôt : Le 04/06/2023 à 08:36:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : L'éolien, un risque potentiel pour la population, désordre sociétal, futures nuisances favorisant la désertification de nos villages ruraux

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'éparpillement des éoliennes dans le paysage français ne satisfait pas au devoir de précaution, il devient plutôt un risque potentiel pour la population.

Localement, ce projet contrarie l'objectif de la communauté des communes de Haute-Saintonge, celui de promouvoir et d'inciter la population à la rénovation des logements par des aides de l'agence nationale de l'habitat.

Si l'éolien prétend être arrivé à maturité en proposant une technologie aujourd'hui pertinente à satisfaire une production électrique pour des besoins nationaux, pourquoi le subventionner, sinon de perpétuer entre communes une injustice financière ?

Vous voudrez bien trouver à votre attention en fichier ci-joint, mon courrier visant à justifier mes observations, mes arguments.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Daniel Fradon

Pièce(s) jointes(s) :

Document : lettre Commissaire enquêteur - 04 06 2023 -.pdf, page 1 sur 2

FRADON Daniel

Chardes le 4 juin 2023

17130 MONTENDRE

à Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de Messac
17130 Montendre

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'électricité est aujourd'hui un besoin vital essentiel pour les besoins de la population : Mais en cas de conflit armé contre notre pays, qu'en serait-il de nos éoliennes et de nos parcs photovoltaïques ? Ne seraient-ils pas des enjeux stratégiques pour ceux qui voudraient nuire aux intérêts énergétiques de la France ?

Ils seraient probablement des cibles facilement détectables, visées de près, de loin ou de haut, leurs anéantisements réduiraient petit à petit notre production d'électricité. La population et les immeubles aux alentours deviendraient une proie démunie de solution qui serait gravement inquiétée. Le bombardement de ces installations et de ses abords resterait sans effet aux yeux du monde entier puisque leurs destructions ne créeraient pas un désordre, une pollution hors de nos frontières, analogue à celui d'un bombardement d'une centrale nucléaire.

Selon un principe de précaution visant à protéger les populations impactées par un projet de production d'électricité, l'intérêt général serait donc de savoir le protéger en cas de conflit armé, ce qui ne semble pas le cas avec ce projet.

En effet, contrairement aux éoliennes et ou aux parcs photovoltaïques, la conception sécurisée des installations nucléaires a démontré qu'elles pouvaient assurer notre totale indépendance énergétique, voire fournir de l'électricité aux pays voisins. De plus, on observe qu'en présence d'un conflit, actuellement le cas en Ukraine, ces installations nucléaires assurent toujours une production d'électricité. Toujours est-il, la peur n'empêche pas le mal, mais on nous informe que les missiles les ont évitées, et c'est rassurant !

De fait, leurs implantations sont très localisées, en petit nombre vu leurs puissances de production et contrairement aux éoliennes et ou aux parcs photovoltaïques, elles sont très surveillées en raison d'un éventuel risque de contamination radioactif : Implicitement, elles deviennent intouchables par les belligérants craignant l'hostilité et les représailles mondiale, elles sont un moyen dissuasif contribuant ainsi à un fonctionnement quasi perpétuel.

Grâce à cette veille constante et selon un principe de précaution visant à alerter et protéger une population, y compris hors frontières, leurs protections sont donc assurées.

Hostile aux centrales nucléaires, en raison des déchets nucléaires qu'elles produisent, j'ai revu mon opinion depuis que Gérard Mourou, prix Nobel de physique en 2018, a découvert un moyen de diminuer la radioactivité des déchets nucléaires de 1 million d'années à 30 minutes. Ce physicien a eu le prix Nobel de physique pour cette découverte.

Il faut donc de temps à autre comprendre que des solutions existent pour cette filière décarbonée. Cette dangerosité surveillée en temps de paix devient un bénéfice de protection en cas de conflit à comparer aux éoliennes et ou aux parcs photovoltaïques.

Page:1/2

Document : lettre Commissaire enquêteur - 04 06 2023 -.pdf, page 2 sur 2

Alors, ceux qui prônent aujourd'hui notre indépendance énergétique avec un type d'énergie renouvelable identique à celui exposé dans la présente enquête, type de production d'énergie dont les installations sont éparpillées, bien visibles, ont omis le principe de précaution, celui de pouvoir assurer sa sécurité matérielle, y compris et surtout en cas de conflit : **L'éparpillement des éoliennes et des parcs photovoltaïques construits en grand nombre dans le paysage français ne satisfait pas à ce devoir de précaution, il devient plutôt un risque potentiel pour la population.** Par analogie à certains faits divers, je suppose que nous devons attendre un conflit pour constater les dégâts de cette stratégie, pour finalement décider leurs démembrements.

Enfin, les communes limitrophes de ces installations, leur population, qui n'auront pas les recettes issues de l'implantation des éoliennes construites sur le territoire de leurs communes voisines, seront impactées défavorablement par l'incidence de ces projets : Elles sont piégées de voir construire ces inutiles moulins à fric au détriment de voir chez eux chuter la valeur du foncier bâti.

Je crains que l'impact de ce projet soit contraire à l'objectif de la communauté des communes, celui de promouvoir et inciter la rénovation des logements par des aides de l'agence nationale de l'habitat : Taxer les logements vacants dans nos villages ruraux, dont l'objectif serait une réduction de leur nombre, c'est croire à l'utilité des aides annoncées. Hélas, seuls les inconditionnels fervents de l'éolien, ou ceux non concernés par l'éolien propriétaires dans les chefs lieux, y trouveront intérêt !

Qui oserait affirmer d'une future pression constante sur le nombre de logements demandés par une clientèle locative dans ce secteur éloigné de nombreux services ? La population a démontré depuis longtemps l'attachement à leur village parce que l'on y trouve la quiétude. La beauté des paysages de ce secteur résulte du respect de la nature et de la faune par ses mêmes habitants aujourd'hui inquiétés par les conséquences d'un projet contraire aux intérêts de leur environnement et de leurs traditions rurales.

Les élus des petites communes rurales sont malheureusement dépourvus de moyens financiers à hauteur des besoins. Ils sont souvent confrontés à décider ou non de l'entretien du patrimoine municipal, à prendre à leurs charges financières ou non l'abandon de certains services autrefois dévolus à d'autres : Ces choix représentent un coût qui permet de satisfaire les habitants du terroir, mais le budget communal doit être équilibré. Ces projets sont une aubaine pour équilibrer le budget communal de ceux qui les accueillent, car en raison des aides, l'intérêt de ces installations est d'abord financier.

L'intérêt général ne serait-il pas de ventiler équitablement le fruit de la production nationale d'électricité à toutes les communes de France au lieu de vendre des kilowatts électriques subventionnés au prix du brut à des pays voisins qui utilisent notamment du charbon pour produire insuffisamment leur électricité ! Consacrons cet argent à une véritable écologie, au lieu de subventionner encore l'éolien qui le répercute ça et là aux communes d'accueil.

Si l'éolien prétend être arrivé à maturité, pourquoi le subventionner, sinon de perpétuer entre communes une injustice financière ?

A ma connaissance, les éoliennes ne sont pas implantées dans les cœur des villes car proche des habitations, elles seraient pourtant à pied d'œuvre pour alimenter les besoins des particuliers et des industries. Comme une boutade, j'informe que l'énergéticien Engie vient d'obtenir l'autorisation de construire à Gand l'éolienne la plus élevée de Belgique. D'une hauteur totale de 242,5 mètres, équipée d'un rotor dont le diamètre sera de 155 mètres. Je crois que ce modèle pourrait parfaitement se hisser au dessus de nombreux immeubles et cathédrales de nos grandes villes pour éviter de défigurer nos paysages ruraux !

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Daniel Fradon



Page:2/2

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@67 - Thierry - Mérignac

Date de dépôt : Le 04/06/2023 à 12:49:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc éolien Messac : opposition à la dérogation

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous pouvons résumer notre opposition à cette demande de dérogation en plusieurs points :

- 1) Il n'y a eu aucune concertation citoyenne, ni débats concernant son implantation et l'impact de celui-ci sur les communes voisines.
- 2) 170 espèces d'oiseaux recensées, "16 espèces de chiroptères dont 6 espèces très sensibles aux éoliennes", c'est le bilan fait par les services de l'Etat dans le rapport de la MRAE Nouvelle Aquitaine. Il faut absolument arrêter la destruction de notre avifaune. Il faudrait une dérogation pour avoir l'autorisation de les détruire !
- 3) Ce projet va impacter gravement le paysage de ces magnifiques communes de Haute Saintonge. Un paysage vallonné, boisé, qui est un atout majeur contre la désertification de notre beau territoire ! aucune zone où poser les yeux sans tomber sur ces machines, sachant que la Charente limitrophe a autorisé 2 parcs de 6 éoliennes à moins de 4 kms. Il est inadmissible de construire des éoliennes de cette dimension et de cette puissance (4,2mw) dont on n'a pas mesuré les effets en France à 500 mètres des maisons.
- 4) L'Académie de Médecine conseille d'éloigner les éoliennes de 1500 m des habitations, or elles sont de plus en plus hautes et puissantes. L'humain n'est guère pris en compte.
- 5) La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut et des solutions alternatives mieux adaptées n'ont même pas été étudiées. En revanche ceux d'une entreprise basée dans le 56 donc n'ayant aucun impact sur l'économie locale semblent bien mis en évidence.

Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, pour toutes ces raisons de ne pas donner d'avis favorable a cette demande.

Veuillez agréer, nos respectueuses salutations

Thierry et Paulette Lecomte

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@68 - RAUX Christine - Vanzac

Date de dépôt : Le 04/06/2023 à 15:41:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet éolien Messac

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Résidante à Vanzac, je dis NON au projet éolien de Messac.

Notre campagne est belle et unique avec ses villages et espaces naturels qui font le charme de la Haute-Saintonge.

Ce qui est à préserver et non pas à détruire. A l'heure où l'on parle de protection de l'environnement, de biodiversité ...

ce projet est un non-sens.

Notre campagne est belle et riche (paysages, faune, flore...) qu'il est urgent de la protéger pour les générations futures.

NON au projet éolien.

Cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@69 - BLANDIN Jean-Yves - Genac-Bignac

Date de dépôt : Le 04/06/2023 à 16:15:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet éolien de Messac

Contribution :

Ce projet contribue au plan local à la destruction de la biodiversité et à la dégradation de l'environnement. L'analyse du dossier d'impact met en relief la faiblesse technique de son contenu, mal dissimulée par le "bidouillage" peu crédible fourni par des cabinets soi-disants indépendants alors qu'ils sont rémunérés par le promoteur. Je fais partie de ceux qui estiment que " l'éolien terrestre" n'a pas sa place en France. Tout d'abord, l'électricité éolienne terrestre n'est pas au rendez-vous en période critique de grand froid (à peine 2% de nos besoins). En revanche, elle trouve une envolée spectaculaire pendant les périodes venteuses du printemps et de l'automne, caractérisées par une douce température, en répondant avec près de 20% de nos besoins. On pourrait se réjouir de cette situation: hélas, nos dirigeants dont nous avons pu apprécier le discernement en matière de nucléaire ont offert à des promoteurs éoliens peu scrupuleux une rente exceptionnelle en imposant à EDF le rachat" prioritaire" de leur production à un prix de 82 euros le MW. Or, sur le marché européen, soumis lui aussi soumis aux forts vents, le MW est bradé pour quelques euros et reste inaccessible à EDF, tenue à déboursier inutilement 10 à 15 millions d'euros par jour. Ainsi chaque jour de grand vent se révèle une dépense économique inutile qui contribue à la dégradation de notre pouvoir d'achat.

Non seulement l'éolien terrestre n'a pas sa place en France, mais aussi dans notre région pour une simple raison. Seule victime en Nouvelle- Aquitaine de la spéculation et de la voracité des promoteurs, le Poitou- Charentes a déjà "donné" puisque le dispositif éolien en place dépasse aujourd'hui les objectifs fixés pour 2030.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@70 - Berthu Georges - Longré

Date de dépôt : Le 04/06/2023 à 17:40:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet éolien de Messac

Contribution :

En tant que Charentais voisin de la Charente Maritime, je m'oppose au projet éolien de Messac qui va contribuer à saccager le cadre de vie des habitants. Cet acharnement à multiplier les projets éoliens est d'autant plus paradoxal que le gouvernement, ayant enfin compris l'insuffisance des renouvelables au regard des besoins de notre société, a décidé de relancer le nucléaire. Ce dernier sera largement suffisant. Alors, pourquoi continuer à persécuter les zones rurales ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@71 - dominique - Saint-Palais-de-Négrignac

Date de dépôt : Le 04/06/2023 à 23:32:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis sur l'implantation d'eoliennes

Contribution :

Bonjour ,

Je suis pour l'implantation d'eoliennes , contrairement aux Français qui sont contre tout , mais qu'ils veulent de l'électricité.

A ce jour , je me suis rendu dans 102 pays nul part ailleurs je n'ai constaté autant d' oppositions .

On reconnait bien la l'esprit français ...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@72 - Defoulounoux David - Saint-Léger

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 10:27:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au parc éolien sur la commune de messac

Contribution :

Bonjour monsieur, le commissaire enquêteur

Tout D'abord, permettez-moi de me présenter.

Je suis Monsieur defoulounoux David maire de la commune de st leger.

Je crois que tout a été dit, quant aux oppositions aux parcs éoliens et bon nombre d'études, montre à ce jour la dangerosité de ses projets.

Cependant, permettez-moi d'argumenter mes propos.

Tout d'abord il est bon de rappeler que l'éolien coûte extrêmement cher.

Les Développeurs éolien sont des entreprises privées à ce titre. Il leur est forcément nécessaire de produire des bénéfices comme n'importe quel entreprise afin de rester financièrement viable.

De plus, la production d'électricité par les éoliennes et contraintes aux conditions de vent, et n'est pas fiable d'une année à l'autre.

Une autre enquête tente à prouver que vivre à côté d'un parc éolien provoque des problèmes de santé dus aux effet stroboscopiques.

Il se produit immédiatement dans le voisinage de l'éolienne est résulte du passage des pales en rotation à travers les rayons du soleil découpant la lumière et peuvent constituer une gêne pour les habitants.

Même s'il n'est pas avéré À ce jour, il y a une certitude c'est que les éoliennes ont un impact sur la santé en raison de ce qu'on appelle l'effet nocebo.

L'effet nocebo et l'inverse de l'effet placebo. L'individu étant persuadé que la mise en place d'une situation est mauvais pour lui Il ressentiras des symptômes alors même que la situation en question est inoffensive.

Il se pose également le problème des nuisances sonores mais également de la de figuration de nos paysages.

Une autre étude que l'on pourrait citer et celle de la ligue de protection des oiseaux qui démontre qu'une éolienne Tue en moyenne une quinzaine d'oiseaux par an.

Pour toutes ces raisons, je suis farouchement opposés, et ce parc éolien sur la commune de Messac

Je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur de votre attention

Cordialement

D defoulounoux

Maire de St Léger

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Envoi CE : Non

@73 - Rapet Judith - Vanzac

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 11:05:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable pour le projet éolien de Messac

Contribution :

Bien qu'étant déjà venue vous rencontrer à la mairie pour vous témoigner mon opposition au projet, je tenais à vous faire part de certains éléments appris lors de la conférence de M. Fabien Bouglé, expert en énergie, le 1er juin dont je vous livre le compte-rendu:

« Eoliennes, crise énergétique, sabotage du nucléaire, ce monde qui ne tourne pas rond »

Sous l'image positive du développement durable, l'éolien, cette idéologie qui connaît un succès grandissant, a contaminé les dirigeants politiques. Ces éoliennes que Greenpeace comparent à des fleurs, sont loin de répondre à ce que l'on croit en matière de critères écologiques.

Pour une éolienne de 2,2 MW, il faut en moyenne :

-Un socle de 50 tonnes de fer et de 1300 tonnes de béton, qui nécessitent 170 camions-bennes de fer et de béton alourdissant le bilan carbone lors des travaux.

Malgré l'arrêté du 22 juin 2020 qui oblige l'excavation intégrale du socle, le promoteur peut obtenir une dérogation autorisant son maintien. Le démantèlement, qui prévoit une caution de 50000€, se monte à 450000euro avec conservation du socle. En cas de faillite de l'exploitant, le montant sera à la charge du propriétaire.

-Une nacelle avec des aimants et des rouages qui nécessitent d'importantes quantités de terres rares (entre 200 kg pour les éoliennes terrestres et une tonne pour les offshores) notamment le néodyme très polluant à extraire. 80 % de la production mondiale de ces terres rares provient de Mongolie et 10 % sont consacrés à la fabrication des éoliennes. Les conséquences écologiques sont si désastreuses que les pays occidentaux ont préféré abandonner l'extraction sur leur sol et le laisser au pays en développement.

-Les pales, constituées de fibre de verre et de fibre de carbone, de résine de polyester et d'époxy. L'ossature utilise également une grande quantité de bois de balsa dont l'utilisation massive participe à la déforestation de l'Amazonie équatorienne. Il faut 150 m3 de balsa pour une seule pale. L'explosion de la demande de ce bois a atteint son apogée en 2020, les plantations n'ayant pas suivi la demande, les trafics de coupes sauvages se multiplient en forêt amazonienne. Les pales contribuent ainsi à la disparition d'un massif forestier essentiel dans la lutte pour le climat. La fibre de carbone rend les pales impossibles à recycler. Elles sont donc enterrées et polluent les sols. Les poussières générées en cas d'incinération sont aussi dangereuses que celles de l'amiante.

Constat édifiant : terre rares, balsa, béton servant à la construction des éoliennes contribuent aux émissions de CO2 et à détruire la planète... Mais il y a encore plus grave avec l'importante diffusion dans l'atmosphère du bisphénol contenu dans les résines d'époxy avec l'érosion des pales. L'époxy représente 15 % du poids d'une pale qui émettrait par an 62 kilos de micro plastiques contaminant la terre et l'eau et responsables, selon le dernier rapport de l'ANSES de cancers et de diabètes. De plus, les éoliennes diffusent dans l'atmosphère de l'hexafluorure de soufre (gaz SF6), l'un des gaz à effet de serre les plus puissants et les plus toxiques dont un seul kilo émis dans la nature correspond à 23,5 tonnes de CO2, selon le chiffre de l'Agence européenne de l'environnement. Ce gaz a un potentiel de réchauffement global entre 22 000 et 23 500 fois supérieur au CO2, ce qui fait de ce gaz le plus puissant étudié par le GIEC. La filière éolienne représentait en 2017 pour l'Europe 8,1 % des émissions de ce gaz SF 6.

Les promoteurs prétendent pourtant que les éoliennes contribuent à une baisse des émissions à effet de serre. Au lieu de sauver la planète, ils la détruisent. Cependant, les éoliennes étant intermittentes, leur facteur de charge sur l'ensemble des parcs français n'est que de 21%, et chutent avec l'usure pour passer à 15% à 10 ans et à 11% à 15 ans. Pour pallier cette intermittence, EDF est contraint de coupler des usines à gaz et au pétrole. Les centrales nucléaires ne pouvant assurer ce rôle de régulateur car on ne les arrête pas à la demande. Développer l'éolien rend donc totalement dépendant de ces énergies fossiles et contribue à augmenter les émissions de GES. Alors que

notre électricité est l'une des plus décarbonées au monde, la politique d'installation d'éoliennes massive est un paradoxe qui accentue ses émissions de carbone. L'Allemagne, modèle vanté comme exemplaire par les parties prétendument écologistes, produit 10 fois plus de CO₂ que la France (le site electricitymap.org référence au jour le jour les émissions à GES de chaque pays en fonction de son mix énergétique). Pourtant, la France, pays le plus propre, reçoit des leçons du pays le plus pollueur et se voit contrainte de subir son lobbying l'obligeant à mettre en œuvre des processus contraires à ses intérêts. Il suffit de constater les effets désastreux des usines à charbon allemandes qui déversent leur pollution sur la France par vent d'est.

L'éolien est incompatible avec la logique écologique. Force est de constater que la politique de guerre économique que nous mène l'Allemagne pour contrôler notre système énergétique et nous imposer son industrie éolienne couplée au gaz russe dont elle contrôle la distribution en Europe, apparaît évidente et devrait nous alerter. Il convient de dénoncer les mensonges sur lesquels ces éoliennes sont installées.

Les effets sur la santé

Avec une distance légale de 500 m des habitations (aux États-Unis, elle est de 2000 m), la pollution visuelle et sonore fait émerger le syndrome éolien qui ne regroupe pas moins de 200 pathologies dues aux effets stroboscopiques, aux infrasons imperceptibles à l'oreille humaine, mais qui constitue une gêne dans le cas d'une exposition prolongée. Les promoteurs occultent totalement le problème des infrasons qui pourtant se propagent jusqu'à 10 km. Ces phénomènes sont reconnus et mis en avant par les médecins allemands et partout ailleurs dans le monde, seuls l'État français et l'Académie de médecine occultent ces études scientifiques, banalisent ou ignorent ce syndrome. Rappelons l'exemple de Nozay, près de Nantes où plus de 400 vaches ont péri et 4 autres exploitations agricoles ont été concernées par ce grave problème ainsi que la santé des riverains. En Bretagne, en Basse-Normandie, la mortalité des animaux et la baisse notable de la quantité et de la qualité de lait ont été aussi constatées. Même remarque sur les élevages d'oies et de lapins. Si ces phénomènes sont pris en considération partout dans le monde, les autorités françaises sont réticentes à admettre le lien avec les éoliennes.

Un arrêt du 8-7-21 de la CA de Toulouse a ouvert la voie à la prise en compte du syndrome éolien lié aux infrasons pour les riverains victimes d'un trouble anormal de voisinage.

Les conséquences sur le monde animal

Oiseaux déchiquetés, chauve-souris décimées, l'estimation de 6 millions d'oiseaux par an tués par les 18000 éoliennes espagnoles a été rendue publique. Parmi eux, 60% sont des migrateurs et 81% appartiennent à des espèces protégées. L'éolienne est un prédateur de l'écosystème. Le Conseil National de Protection de la Nature, autorité officielle au sein du ministère de l'écologie, a lancé une véritable alerte quant aux impacts des éoliennes sur les espèces protégées. Le ministre de l'écologie François de Rugy avait un projet de décret visant à supprimer les avis du CNPN pour les espèces protégées, les avis défavorables de cette instance sont régulièrement pris en compte par le Conseil d'État et annulent les arrêtés des préfets qui les ignorent.

Aussi précieuse que l'abeille, les chauves-souris jouent un rôle indispensable à la survie de notre écosystème dans la pollinisation et contribuent à éviter la prolifération des moustiques. L'éolienne est devenue son principal prédateur. 250000 seraient tuées chaque année en Allemagne.

La tendance est à une forte radicalisation du pouvoir politique en faveur de la filière éolienne. Par l'accélération des procédures, le résultat est une résistance qui s'organise face à un sentiment de déni de démocratie. Dans ce contexte de rejet grandissant, certains élus courageux se rallient à la résistance pour dénoncer ce saccage programmé de notre patrimoine naturel et paysager.

Alors, pourquoi continuer à en implanter ? Question à la quelle j'aimerais qu'on m'apporte des réponses.

Source: Fabien Bouglé, Eoliennes la face de la transition écologique, 2023, éditions du Rocher

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@74 - BOTTON Jacky - Pons

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 11:34:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc éolien de MESSAC

Contribution :

L'installation d'un parc éolien sur la commune de MESSAC me parait être une aberration écologique.

La présence d'éolienne sur un tel secteur, proche de la forêt, me parait de nature à perturber le bon fonctionnement des services de protection incendie sur les feux de forêts - impossibilité d'avoir recours aux moyens aériens de protection.

De plus, cette zone à vocation agricole traditionnelle sera complètement dénaturée par les ouvrages support à l'implantation de ces éoliennes (M² de béton enterrés)

La fourniture d'énergies "vertes" peut être facilement assurée par les centrales solaires qui assurent une meilleure production et ne sont pas soumises aux aléas météorologiques (vent).

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@75 - FEUILLET Alain - Saint-Martin-de-Coux

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 12:02:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contribution commune de Saint Martin de Coux

Contribution :

Les citoyens et les élus n'appréhendent pas toujours la portée et les conséquences de l'éolien. Les nuisances induites par l'implantation d'éoliennes en Sud Saintonge viendraient dégrader une situation qui place notre communauté de communes parmi les plus éco-responsables pour la production électrique. De plus les éoliennes sont pour la plupart conçues et fabriquées à l'étranger et leur implantation ne génère que quelques rares emplois en France.

Bruit, acouphènes, insomnies troubles persistants chez l'homme et les animaux, projections dangereuses en cas d'incendie et de glace en hiver, toutes ces nuisances sont pour nous inacceptables.

L'éolien aggrave les risques d'incendie, interdisant, dans notre belle Saintonge boisée, l'intervention des avions bombardiers d'eau à raison de 100 ha par éolienne. Comment traiter un incendie de forêt dans ces conditions?

A l'heure où les collectivités territoriales sont à la recherche de nouvelles recettes pour nourrir leur budget, les promoteurs saisissent cette opportunité en arrosant tout le monde avec les miettes du gigantesque gâteau éolien.

Alors jusqu'à quand durera ce privilège scandaleux déjà dénoncé par la Cour des Comptes et les commissions parlementaires ?

Enfin, l'éolien ne s'installe pas là où il y a du vent, mais plutôt où sont les subventions. Pourquoi déstabiliser l'économie touristique et dégrader toute l'attractivité du territoire de la Haute Saintonge en le défigurant et en détruisant sa si belle nature et son environnement jusqu'à présent préservé ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@76 - ROBERT BRUNO - Saint-Martial-de-Mirambeau

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 12:41:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc éolien sur la commune de MESSAC

Contribution :

Monsieur, le commissaire enquêteur,

L'installation d'un parc éolien sur la commune de MESSAC me paraît être en contradiction complète avec les actions que nous menons pour protéger la biodiversité et plus largement la défense de l'environnement de notre milieu rural.

En effet, la proximité d'un couvert boisé, où vivent des espèces protégées, et les risques accrus d'incendie de forêt en sud Saintonge ne peuvent permettre de voir aboutir ce projet.

D'autre part, la production d'énergie éolienne reste aléatoire, dans ses résultats, par rapport au potentiel que peut développer le solaire.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet d'un parc éolien sur la commune de Messac

Je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur de votre attention

Bien respectueusement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@77 - DAMEME Thierry - Mérignac

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 14:36:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Bonjour,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@78 - DAMEME Thierry - Mérignac

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 14:50:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Bonjour,

Les Eoliennes sont déjà soumis à bon nombres de critiques :

- Production d'énergie aléatoire
- Provocation de trouble sur les animaux et les humains.
- Désastre écologie au vu du nombre de tonnes de béton utilisées

De plus ce site est placé trop proche des habitations. Pour preuve pour des raisons médicales, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont fixé une distance minimale de 1,5 kilomètre, 2km pour les états unis. La France demande seulement 500 m : La France ne devrait pas aussi se soucier de la santé des personnes rurales ?

J'ai réellement du mal à comprendre pourquoi de tels projets sont encore envisagés alors qu'il existe des solutions plus douces et beaucoup moins controversés comme les centrales photovoltaïques ?

Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@79 - NOUHET MICHELLE - Mérignac

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 15:57:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :opposée au projet éolien de MESSAC

Contribution :

VOIR COURRIER

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Eoliennes second courrier.pdf, page 1 sur 2

Messac le 26 mai 2023

Michelle Nouhet

17130 Messac

Mr le Commissaire enquêteur
Parc Éolien de Messac

Monsieur

Je viens par la présente renouveler mon désaccord du projet éolien de Messac prévu non loin de l'habitation familiale.

Comme je l'ai déjà souligné dans mon précédent courrier les Distances préconisées prévues ne sont pas respectées (préconisations eurobats

Je fais référence aux conséquences multiples:incidences avec les ondes sur les personnes , les animaux, la faune en particulier avec le voisinage des bois , le paysage détruit étant donné leur hauteur, sans compter l'atteinte aux sols compte tenu de la profondeur nécessaire ,ces terrains mutilés à vie (on a l'exemple des cotes Normandes défigurées par les blockhaus de la guerre 39/45)

Par ailleurs quel réel profit généré par l'implantation de ces éoliennes ? En tout premier lieu, au promoteur qui s'acharne, leur cout est démesuré par rapport aux bénéfices obtenus : La loi du marché prime t'elle la protection de l'environnement Oui c'est la loi du marché qui est prioritaire, et je ne suis pas d'accord

Tout au long de notre vie commune, mon mari fils de paysan né dans cette maison familiale, a transmis à ces enfants son attachement à la Saintonge, au patrimoine, aux valeurs de la terre et à son respect . Je partage avec lui ces sentiments, ce qui me conduit à faire cette démarche et respecter le travail de sa famille et sa mémoire

Je vous prie d'agréer Monsieur le commissaire enquêteur, mes Salutations

Michelle NOUHET

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Document : Eoliennes second courrier.pdf, page 2 sur 2

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@80 - GOBERT Dominique - Messac

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 18:02:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : lettre au commissaire enquêteur

Contribution :

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Jusqu'à quel niveau de corruption notre pays est-il rendu pour nous faire participer a une enquête dite " d'utilité publique" sur le thème êtes vous pour la destruction d'animaux protégés? Cela me fait penser à un jugement prononcé par un certain Ponce Pilate...

Il n'y a pas un seul jour qui passe sans que l'on nous parle d'animaux en voie de disparition. Nous n'en sommes plus aux grandes espèces sauvages, ce sont les animaux familiers: insectes oiseaux petits mammifères qui faisaient parti de notre environnement. On sait les répertorier et on sait lesquels disparaîtront dans les décennies à venir. Et malgré tout cela , plus les décrets pour les protéger on voudrait passer outre!

Pourquoi? pour produire de l'énergie soi disant renouvelable: NON ,juste pour le sacré-saint FRIC.

Je ne vais pas re-lister ici tout le négatif lié aux éoliennes:

*nuisance par les mètres cubes de béton enfouies à jamais dans nos sols

*nuisance pour la pollution visuelle

*nuisance pour le bruit

*nuisance par les émanations dans l'atmosphère de gaz SF6 (hexafluorure de soufre) l'un des gaz à effet serre les plus puissants et les plus toxiques: "1kg émis dans la nature correspond à 23,5 tonnes de CO2" Agence européenne de l'environnement.

*non fiabilité du système

*coût exorbitant de l'exploitation..... et tout ça aux frais du contribuable!

Depuis 1976 des lois ont été votées au niveau national, Européen, mondial (voir pièces jointes) pour protéger des animaux et plus particulièrement les chauves souris : 17 espèces dénombrées dont deux très rares dans le bois de Fougère pour lequel on ne respecte même pas la distanciation! a quoi sert la L P O?

C'EST UNE HONTE!

Pourquoi sacrifier les campagnes et ses habitants?

Curieusement certains projets tombent à l'eau... ex: Le Touquet.

Et notre Maire que fait-il?: se positionne contre pensant se faire réélire aux élections départementales! raté. Mieux, il fait raser l'éventuel habitat de repli pour les chauves souris!

Lorsque nous traversons des régions saturées par les éoliennes j'ai un sentiment de gâchis, quel ressenti par rapport à ces phénomènes d'encerclement, c'est cauchemardesque.

Je croyais que les Américains nous avaient libérés de l'invasion allemande? (pour mémoire 6 juin 1944).

A la vue du nombre de promoteurs éoliens allemands ayant des projets sur le sol français on peut se poser la question. Notre pays a-t'il été vendu à l'Allemagne pour leur servir de terrain d'expérimentation? C'est une nouvelle forme de guerre (économique) et on laisse faire!

Pour les personnes qui voudraient avoir de vraies informations je conseille de lire le livre de Mr

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Fabien BOUGLE : éoliennes la face noire de la transition écologique.

J'espère que le monde se réveillera avant qu'il ne soit trop tard!

Pièce(s) jointes(s) :

Document : CCF_000046.pdf, page 1 sur 1

Accord sur la conservation des populations de chauves-souris en Eu... https://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_sur_la_conservation_des_popu..



WIKIPÉDIA
L'encyclopédie libre

Accord sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe

L'Accord sur la conservation des populations de chauve-souris européennes, ou Eurobats, est un traité international concernant la conservation des chiroptères. Cet accord a été développé sous les auspices de la convention de Bonn et a été signé en 1994.

Liens externes

- « UNEP/EUROBATS Agreement on the Conservation of Populations of European Bats » (<http://www.eurobats.org/>) Site internet de l'accord Eurobats

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Accord_sur_la_conservation_des_populations_de_chauves-souris_en_Europe&oldid=179258356 ».



Protection

Les 36 espèces de chauves-souris sont toutes protégées par différentes conventions et lois.

Internationales et européennes

- La Convention de Bonn (23/06/1979) sur la conservation des espèces migratrices (Annexes).
- La Convention de Berne (19/09/1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Annexes).
- L'Accord EUROBATS (4/12/1991) à propos de la conservation des populations de Chauves-souris d'Europe (Amendement 1 et Amendement 2).
- La Directive européenne Habitats-Faune-Flore (CEE N°92/43) annexe IV indique que les microchiroptères nécessitent une protection stricte. L'annexe II dresse une liste des espèces d'intérêt communautaire.

Nationales

- Loi de protection de la nature de 1976 : Toutes les espèces de chauves-souris présentes en France sont protégées.
- Arrêté ministériel du 23 Avril 2007 (Modifié le 15/09/2012) : Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des chauves-souris dans le milieu naturel, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des chiroptères. Sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, sont interdits la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Détruire des chauves-souris, les capturer, les déplacer ou porter atteinte à leur gîte et/ou leurs habitats est formellement interdit.

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@81 - ARDOIN DANIEL - Reignac

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 19:24:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet éolien de Messac.

Contribution :

Nous sommes opposés au projet éolien de Messac pour diverses raisons :

• Nous considérons qu'il n'y a pas de raisons impératives d'intérêt public majeur pour justifier la demande de dérogation espèces et habitats protégés,

• Nous rappelons que les développeurs éoliens bénéficient déjà du « laxisme » des lois encadrant les implantations des aérogénérateurs industriels :

- Relèvement du seuil acceptable du bruit,

- Distance d'implantation figée à 500 mètres des habitations, alors que les machines doublent de hauteur. Pourquoi ne pas suivre l'exemple des pays qui estiment qu'une distance de 1 500 mètres minimum devrait être adoptée ou, plus judicieusement, de ceux qui ont appliqué un coefficient (10 H) par rapport à la hauteur des machines ...

- Absence d'études sur les infrasons,

• Nous connaissons des retours d'expériences alarmants :

- Bruits du parc éolien à Echauffour dans l'Orne ; mortalité importante dans des élevages à Nozay (Loire Atlantique) ; syndrome éolien reconnu par la justice pour des riverains d'un parc dans le Tarn.

L'idéologie liée à cette énergie dite « verte » et les scénarios ENR (50 %, 100 %), les objectifs qui en découlent ont cautionné les demandes de levées des restrictions à l'implantation d'éoliennes.

Ainsi, le préfet de la Gironde a refusé le permis de construire d'un radar Météo France à Saint Laurent du Médoc (33) pour donner la priorité au schéma d'implantation d'éoliennes (Sud Ouest du 27/02/2013). Cette décision prive Météo France d'un outil performant et d'une meilleure couverture de la Charente et de la Charente Maritime (prévisions de pluie, grêle ou neige dans un rayon de 200 kilomètres).

Dans le même registre, les promoteurs éoliens ont obtenu que l'avis conforme de la Direction de la Circulation Aérienne Militaire (DIRCAM) soit limité à un rayon de 30 kilomètres d'un radar militaire au lieu de 70 kilomètres (abrogation du 2 juin 2022).

Il s'avère que le projet de Messac est à la limite du périmètre de 30 kilomètres du centre nucléaire de production d'électricité décarbonée du blayais. Pour des raisons évidentes de protection de ce site sensible, plusieurs communes ont adopté une motion de classement de la zone de 0 à 30 kilomètres en zone non préférentielle (en pièce jointe, la délibération de la commune de Boisredon – 17)

Nous considérons que, les éoliennes perturbant les radars, leur implantation devrait être interdite dans ce périmètre de 30 kilomètres, ainsi que dans un périmètre revu à la hausse autour de la base militaire de Cognac pour tenir compte de la conjoncture récente de conflits et la nécessité de renforcer la protection radar de ces sites au titre de l'enjeu défense.

Pièce(s) jointe(s) :

Document : BOISREDON MOTION.pdf, page 1 sur 2

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Charente-Marienne

N° D10DEC22

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISREDON**

Séance du 2 décembre 2022

Nombre de membres :	
Affiliés au Conseil municipal	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 11
Votants: 12	
Pour : 12 - Contre : 0	
Abstentions : 0	
Date de la convocation :	
25/11/2022	
Date d'affichage :	
- 8 DEC. 2022	

L'an deux mille vingt-deux, le 2 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel AUDEBERT, maire.

Présents : M. AUDEBERT, P. BOULE, J.L. DAVANCAZE, C. CHARLES, D. SIMONET, N. HERNANDEZ, M. RABILLER, S. PETIT, P. MARTIN, P. DELVALLEE, C. JENGO.

Représenté : Y. ESTRIBEAU par M. AUDEBERT.

Excusés : P. CIANFARANI, E. CHAUMET, M. HUILLERY.
Monsieur Sébastien PETIT a été élu secrétaire.

OBJET : Motion sur la cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre.

Considérant que « les éoliennes mettent la sécurité nucléaire en cause » (La Chaîne de l'Énergie, 14 octobre 2010),

Considérant que l'armée a « déployé des radars militaires à proximité des sites et des centrales nucléaires... survolés par des drones » (lefigaro.fr, 12 novembre 2014),

Considérant les faits avérés d'attaques terroristes par voie aérienne sur les bâtiments (septembre 2001),

Considérant le sabotage des gazoducs Nord Stream I et II,

Considérant l'attaque de sites nucléaires dans la guerre russo-ukrainienne,

Considérant la crise énergétique qui en découle,

Considérant que l'énergie, l'électricité en particulier, est au cœur des enjeux politiques,

Considérant la dégradation des performances des radars de détection en présence d'éoliennes, mettant en cause de ce fait la sécurité des sites sensibles (Les Experts : l'armée propose de faire interdire la construction d'éoliennes à moins de 50 km d'installations militaires sensibles),

Le conseil municipal estime que les unités de production d'énergie, en particulier celles produisant de l'électricité décarbonée d'origine nucléaire, doivent par anticipation bénéficier d'un renforcement des mesures de protections garantissant l'efficacité des moyens mis en œuvre (protection par radar militaire).

Vu que les éoliennes industrielles, par leur nature, dégradent l'efficacité des radars,

Document : BOISREDON MOTION.pdf, page 2 sur 2

Le conseil municipal demande que le périmètre de 0 à 30 kilomètres autour du CNPE du Blayais passe, dans la hiérarchisation concernant la cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre, de zone à enjeu modéré, à zone non préférentielle.

Fait et délibéré à BOISREDON les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

En mairie, le 7 décembre 2022
Michel AUDEBERT,
Maire,



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@82 - Bonne Thierry - Saint-Aulaye-Puymangou

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 20:02:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet éolien de Messac

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous nous opposons au projet éolien de Messac.

Nous appelons votre attention sur les points suivants :

1. LE PROJET PORTE ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ, LA DÉROGATION NE DOIT PAS ÊTRE ACCORDÉE

Compte tenu de la richesse de la biodiversité observée localement, le projet nécessitait dès l'origine du projet une demande de dérogation à l'interdiction de destructions d'espèces protégées. On s'étonne que la demande de dérogation ne soit faite par le développeur que sur injonction de la cour administrative d'appel.

Pour être acceptée, une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées doit répondre à trois critères (article L. 411-2 du code de l'environnement) :

1/ Existe-t-il une autre solution satisfaisante ?

2/ La dérogation nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ?

3/ Y a-t-il des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique ?

L'avis négatif du CNPN donne les raisons pour laquelle la condition 2/ n'est pas remplie.

Contrairement à ce qu'affirme le CNPN, la « raison impérative d'intérêt public majeur » n'est pas systématiquement acquise pour tout projet d'énergie renouvelable, ainsi que le montre la jurisprudence. En effet, un parc éolien terrestre ne répond pas in abstracto, quel qu'il soit et quelles que soient ses caractéristiques, à une « raison impérative d'intérêt public majeur ». Il importe donc de procéder à une appréciation in concreto des circonstances de chaque cas.

Lorsque le projet ne présente qu'un « intérêt général » ou un « intérêt public », notions plus larges que celle de « raison impérative d'intérêt public majeur », la dérogation ne peut être accordée.

Le code de l'énergie modifié par la loi EnR de mars 2023 (nouvel article L.211-2-1), dispose que les conditions de preuve de la "raison impérative d'intérêt public majeur" d'un projet d'énergie renouvelable sont définies par décret en Conseil d'Etat. Ce même article L.211-2-1 du code de l'énergie encadre précisément la rédaction de ces conditions à définir par décret en Conseil d'Etat, en tenant compte :

- du type de source d'énergie renouvelable ;

- de la puissance prévisionnelle totale de l'installation projetée ;

- et de la contribution globale attendue des installations de puissance similaire à la réalisation des objectifs mentionnés par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Or ce décret n'a pas encore été publié.

Quoi qu'il en soit, les 4 éoliennes de Messac ne participeraient que de manière résiduelle à la production d'électricité en Nouvelle-Aquitaine, production qui est supérieure aux besoins et à 98% décarbonée (source AREC, 2020).

Le projet de parc éolien de Messac ne répond donc pas à une raison impérative d'intérêt public majeur.

S'agissant de l'étude de solutions alternatives satisfaisantes, il n'apparaît pas que le développeur ait recherché d'autres zones où il est possible d'une part, d'éloigner davantage les éoliennes des habitations, d'autre part, de s'éloigner d'autres projets éoliens pour éviter les effets cumulés.

2. CE PROJET NE CONTRIBUE PAS À RÉDUIRE LES GAZ À EFFET DE SERRE

Les gaz à effet de serre (GES) sont produits en France en quasi-totalité par les transports, l'habitat, l'industrie et l'agriculture et très peu par la production d'électricité.

L'effort public doit s'orienter vers ces priorités sans calquer des schémas qui sont vrais à l'étranger et erronés en France. La lutte contre le réchauffement climatique n'est donc pas un argument pour valider ce projet éolien.

La comparaison avec d'autres pays européens, dont l'Allemagne, est à cet égard éloquente (voir site <https://www.electricitymap.org/map>).

Une trop grande puissance installée éolienne, par nature intermittente et non pilotable, peut conduire paradoxalement à la production de GES. En effet, en absence de vent, l'électricité est produite par des installations pilotables pouvant être mise en œuvre rapidement : il s'agit de centrale à gaz émettrice de GES. Voir les émissions de GES du Danemark et de l'Allemagne par vents faibles (source [electricitymap.org](https://www.electricitymap.org)).

2. LA POLLUTION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ENGENDRÉE PAR CETTE CENTRALE ÉOLIENNE N'EST PAS NÉGLIGEABLE

Les aspects polluants ou nuisibles de ce projet sont les suivants : atteinte à la biodiversité ; pollution visuelle de jour et également de nuit ; pollution due à la fabrication des composants, à leur transport ainsi qu'à la construction de l'installation ; pales en composites non recyclables ; utilisation de terres rares produites en Chine dans des conditions discutables ; nuisances sonores.

De plus, ce projet contribue à artificialiser les milieux naturels ; il nécessite des milliers de tonnes de béton déversés dans l'espace naturel.

4. LA DISTANCE AUX HABITATIONS EST INSUFFISANTE

La trop grande proximité des éoliennes vis à vis des habitations représente un grave problème humain sur lequel le préfet doit se prononcer.

On ne peut traiter des éoliennes de 150 mètres de haut avec des normes destinées à des éoliennes hautes de 50 mètres.

En effet, l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration prévoit que dans le cas d'un aérogénérateur d'une hauteur de mât entre 45 et 50 mètres, la distance d'éloignement $L = 10 \times$ hauteur du mât (en mètres). Cette distance correspond donc à 500 mètres pour une éolienne d'une hauteur de 50 mètres.

Cette distance de 500 mètres est restée le minimum légal pour des éoliennes soumises à autorisation dont la hauteur n'a cessé de croître : 100 m, 150 m, 200 m, voire plus !

C'était pour mieux assurer la sécurité des riverains et limiter les nuisances des éoliennes que la loi de Transition énergétique et de croissance verte de 2015 a permis au préfet de fixer une distance aux habitations supérieure à 500 mètres en fonction des caractéristiques du projet décrites dans l'étude d'impact, donc de la hauteur de l'éolienne, les 500 mètres n'y étant définis que comme un minimum.

Ce dispositif législatif avait été arrêté en commission mixte paritaire après le vote d'un amendement du sénat qui avait porté la distance à 1000 mètres pour prendre en compte la hauteur croissante des

éoliennes.

L'examen au cas par cas doit donc être particulièrement exigeant sur ce point de la distance.

Il n'est pas contesté que les nuisances visuelles, sonores ou de dépréciation de la valeur des biens immobiliers sont présentes bien au-delà des 500 mètres.

Si l'on retient la distance d'éloignement $L = 10 \times$ hauteur du mât, réglementaire pour des hauteurs entre 45 et 50 m, on obtient une distance de 1500 m., ce qui donne une idée des zones alternatives pour déployer des éoliennes.

5. L'ACCEPTATION SOCIALE EST INSUFFISANTE

L'acceptation sociale des éoliennes pose de plus en plus question : 165 associations de protection de l'environnement de 11 départements de la Nouvelle-Aquitaine s'opposent à la multiplication des éoliennes. De nombreux élus qui y étaient favorables il y a une dizaine d'années ont changé d'avis.

« Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays ; Il ne faut pas l'imposer d'en haut. »

« Là où les projets d'éoliennes créent trop de tensions, là où ils dénaturent, où ils défigurent les paysages, il faut savoir, à ce moment-là, ou les adapter ou y renoncer. »

(Emmanuel Macron)

Nous vous remercions de prendre en compte ces considérations défavorables à ce projet et défavorables à la dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées

Le bureau d'Asso3D – Défense du val de Dronne et de la Double

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E83 -

Date de dépôt : Le 05/06/2023 à 23:15:10

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Enquête public sur les éoliennes de Messac

Contribution :

Cher Monsieur Commissioner, Nous vivons dans la région à environ 1500m de distance de l'éolienne proposée. Bien que nous comprenions le besoin de sources d'énergie renouvelables, une analyse coûts-avantages a-t-elle été effectuée par une entreprise totalement indépendante? Quel avantage local cela apportera-t-il? A quel prix pour la biodiversité du territoire ? Cette région est un endroit magnifique avec une énorme quantité de flore et de faune, beaucoup légalement protégées. Une fois que ceux-ci seront partis, ils seront partis pour toujours. À mon avis, ayant une formation scientifique, je pense qu'à la lecture de preuves indépendantes, les dommages permanents causés à l'environnement pendant la construction et l'entretien de ce parc éolien l'emportent de loin sur les avantages en termes de production d'électricité. Le chantier n'est que le point de départ avec toutes les infrastructures nécessaires au raccordement au réseau électrique. Il convient d'accorder la priorité à davantage d'investissements et à la recherche et au développement dans d'autres formes d'énergies renouvelables. D'autres sites plus appropriés tels que les zones industrielles devraient également être choisis pour le site de ces choses. Le bruit constant, les lumières clignotantes et les interférences subsoniques potentielles auront un effet néfaste sur l'environnement humain et animal local pour les années à venir. De plus, si un site est approuvé, est-ce l'ouverture des vannes à de plus en plus de personnes et éventuellement à des centaines dans cette région? En résumé, nous sommes extrêmement préoccupés par la perte potentielle d'une énorme quantité d'espèces sauvages protégées du site de construction potentiel et par les dommages à long terme qui en découlent pour l'environnement longtemps après la construction. Nous sommes opposés à ce projet de parc éolien. Merci beaucoup d'avoir pris cette lettre en considération. Dr T I McConnell BSc(Hons), BVM&S, GPCert(Endo), MRCVS Madame S M McConnell BA(Natal) Ind.Psych.(NDP)(UNISA) MMWits Route de Bellevue, 17210 Merignac

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@84 - Jason - Messac

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 00:09:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE MESSAC

Contribution :

M. le commissaire-enquêteur

Je veux témoigner mon désaccord avec le projet éolien de Messac. J'habite au lieu-dit Paradis dans la commune de Messac. Notre maison est 800 mètres du projet éolien, et en souffrira, selon l'étude d'impact fournie par les promoteurs, « une modification sensible du paysage quotidien », en effet « un impact paysager fort ». J'ai choisi d'habiter ici pour la beauté des paysages et le calme de l'environnement naturel.

Je m'oppose aux projets qui vont détruire le paysage et causer des dommages irréparables à la biodiversité de nos campagnes. Je trouve abominable que des habitats et des espèces protégés puissent être détruits dans le cadre d'un projet mal conçu. La flore et la faune de notre région constituent l'une de ses ressources les plus précieuses. Il est contraire à tout raisonnement de détruire la nature de cette manière.

Les habitants de notre région souffriront également les nuisances sonores et la saturation visuelle de ces machines gigantesques. Avec ce projet, plusieurs communes et hameaux seront entièrement encerclés. Outre l'impact visuel et sonore pour les habitants, il y a également des effets sur la santé humaine et animale. Je ne vois rien qui puisse justifier l'imposition de ces machines en si grand nombre ; elles ne peuvent qu'avoir un impact gravement négatif sur le bien-être des gens.

Ce sont les principales raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet, celles qui ont été données en détail à l'enquête de 2018 restent valables.

En vous remerciant de prendre en compte mes avis, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jason BROWN

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@85 - CABRI CHRISTOPHE - Jonzac

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 02:14:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique portant sur le projet du PARC ÉOLIEN DE MESSAC

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Christophe Cabri, Maire de Jonzac, Vice Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, Vice Président du Département de la Charente Maritime et er Vice Président du SDIS de Charente Maritime.

Je me permets de vous écrire car je suis farouchement opposer à l'installation d'éoliennes sur notre territoire et cela pour plusieurs raisons que je vais énumérer :

1)Elles sont d'abord nuisibles par leurs inconvénients visuels, sonores et financiers pour les habitants proches

Les éoliennes implantées aujourd'hui en France mesurent jusqu'à 220 mètres de haut en bout de pales (soit les deux tiers d'une tour Eiffel). Il en résulte une altération du cadre de vie et une dépréciation des habitations proches.

De plus, ces engins risquent de ne jamais être enlevés. Aux États-Unis, des dizaines de milliers d'éoliennes sont abandonnées et rouillent sur pied.

Accepter un projet éolien c'est donc, probablement, dégrader le paysage et la qualité de vie pour très longtemps.

2)le rendement des éoliennes

En France, les éoliennes ne tournent en moyenne sur l'année qu'à 24 % de leur puissance installée. La plupart du temps, elles fonctionnent au ralenti, ou bien les pales tournent à vide sans rien produire, ou elles sont à l'arrêt.

Or, la production d'électricité doit en permanence égaler la consommation sinon le réseau s'effondre

Les statistiques publiées par le Réseau de transport d'électricité (RTE) indiquent que la puissance fournie par les éoliennes en France varie d'environ 1 % (souvent) à 80 % (rarement) de la puissance installée

Par les quelques lignes du point no 2 ci-dessus, je voulais juste démontrer l'incertitude de la production électrique. L'éolien, une source d'énergie intermittente assujettie aux aléas climatiques : pour produire de l'électricité, il faut qu'il y ait suffisamment de vent, mais pas trop.

3)la santé de nos concitoyens et de la faune.

Des citoyens résidant proches de parc éoliens se sont plaints de troubles pouvant être provoqués par des éoliennes, tels que des insomnies, des maux de tête ou des nausées. Ici, le mal est difficile à prouver puisqu'il pourrait être lié à un bruit inaudible émanant des éoliennes. Ce sont ces mêmes ultrasons qui altéreraient le comportement des vaches. On parle parfois de syndrome éolien.

Dangers pour la faune. Selon les défenseurs de la biodiversité, les éoliennes sont dangereuses pour la faune et particulièrement pour les oiseaux pris au piège et déchiquetés dans les pales.

4)les feux de forêts

La Haute-Saintonge subit depuis quelques années des feux de forêts très importants.

Nous avons pu grâce à l'intervention de canadiens et d'hélicoptères bombardiers d'eau réagir très rapidement.

Cela n'aurait pas été possible avec des éoliennes de 220 m de haut

cette année encore et pour 4 mois, l'aéroport de Jonzac recevra un hélicoptère Bombardier d'eau dès le lundi 5 juin

En conclusion Monsieur Le Commissaire Enquêteur, pour moi, les éoliennes sont une négation de l'écologie!!!

Bien à vous,

Christophe CABRI

Maire de Jonzac

Vice-Président du Conseil Départemental de Charente Maritime en charge de l'international

Conseiller départemental du canton de Jonzac

Vice-Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge

Mobile : 06.10.38*****

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@86 - Meugniot Benoît - Salignac-de-Mirambeau

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 07:27:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Sachant que la Haute Saintonge est déjà desservie par une électricité décarbonnée: le nucléaire de Blaye, nous n'avons aucun besoin d'implanter des éoliennes qui ne sont pas une alternative écologique au nucléaire. En outre le prix de revient du kwh est beaucoup plus élevé que celui du nucléaire, l'éolien est donc, en France, une hérésie écologique et économique.

Ceci considéré, elles produisent surtout une artificialisation et contribuent à la destruction profonde, à longue distance et durable des paysages et des espaces naturels qui sont un des rares atouts de notre territoire. Leur multiplication crée un effet oppressant et destructeur de notre cadre de vie. Adieu la beauté naturelle de la Haute Saintonge.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@87 - GOBERT Gérard - Messac

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 12:25:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet eolien de Messac

Contribution :

Bonjour Monsieur le commissaire,

Nous nous sommes rencontré en mairie de Messac, où je vous ait dit mon opposition au projet éolien de Messac, et, aussi et surtout que l'on puisse accorder à un promoteur éolien une dérogation l'autorisant à TUER des espèces protégées.

Veillez trouver en pièce jointe quelques réflexions sur l'éolien en général.

Mes cordiales salutations.

Gérard Gobert président de l'association préservons nos villages et notre terre.

Pièce(s) jointes(s) :

Constat sur l'éolien

Derrière l'urgence à sauver la planète, refrain du marketing des industriels de l'éolien, se cachent des bénéfices colossaux grâce aux subventions européennes, aux tarifs subventionnés par l'intermédiaire de l'État, des producteurs d'électricité comme EDF et des contribuables, permettant aux compagnies éoliennes de se constituer des comptes colossaux. C'est un racket planétaire financé par les taxes d'essence et d'électricité que payent les consommateurs et qui augmentent de façon significative jusqu'à devenir insupportables. Le prix de l'électricité éolienne est subventionné et garanti. EDF est obligé de racheter à un tarif 2 à 4 fois supérieur à celui fixé, ce coût étant répercuté sur les factures des consommateurs. Si on additionne les engagements pris par la France dans l'éolien terrestre et offshore pour les 20 prochaines années, le coût sera d'environ 150 milliards, auxquels s'ajoutent le raccordement du réseau estimé, selon RTE, à 100 milliards d'euros pour renforcer et adapter ce réseau. Une dépense qui serait reportée sur les factures d'électricité.

En Allemagne, cette politique catastrophique en termes d'émission de gaz à effet de serre et son coût astronomique conduit à un échec retentissant estimé à 160 milliards d'euros pour les 5 dernières années.

On commence à prendre conscience que les éoliennes sont des bombes à retardement, sur les plans écologiques et sanitaires, d'où le désengagement de certains pays qui limitent leurs investissements. La Pologne a annoncé fin 2018 la fin des installations d'éoliennes et, d'ici 2040, leur démantèlement, faisant valoir le principe de précaution et pour lutter contre des émissions de gaz à effet de serre. L'Allemagne, fer de lance dans ce domaine, amorce la décrue. La résistance en France devient un sujet politique majeur.

Résultat : des milliards d'euros engloutis à fonds perdus. La France gaspille des sommes colossales d'argent public en subventionnant une énergie éolienne revendue au prix du marché à nos voisins. Nos gouvernants doivent stopper sans délai le financement et l'installation des éoliennes et envisager dès maintenant leur démantèlement. Aujourd'hui, les partisans de l'éolien ne peuvent appartenir qu'à l'une de ces 2 catégories : les ignorants ou les corrompus mais en aucun cas se prétendre écologistes.

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@88 - POUJADE Yves - Montendre

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 13:48:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet éolien sur la commune de Messac

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

En tant que conseiller départemental, je me dois de participer à l'enquête publique ouverte concernant le projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Messac, commune du canton des Trois Monts, que je représente.

Les projets éoliens fleurissent dans le sud de la Charente-Maritime et dans les départements voisins, notamment en Charente. Nos paysages sont directement concernés et risquent d'être durablement impactés par ces projets. En effet, si la transition énergétique est un enjeu majeur des années à venir, nous ne pouvons tolérer que les paysages de nos territoires soient défigurés par l'implantation massive d'éoliennes. En effet, avec les projets en cours situés à proximité, ce seraient 16 éoliennes qui seraient implantés dans un rayon d'environ 20 km (Baignes-Sainte-Radegonde et Chantillac). Ces projets encercleraient par ailleurs complètement la commune de Bran, ne laissant aucune perspective aux habitants autre que celle de voir des éoliennes de toute part. Cela n'est pas acceptable.

En-dehors de l'atteinte aux paysages, il y a bien évidemment un impact considérable sur la biodiversité, la faune et la flore locale.

Des oiseaux migrateurs passent à proximité des lieux d'implantation des éoliennes et leur rapprochement pourraient constituer un risque de collision pour ces oiseaux.

Concernant le risque pour la flore, une partie importante du canton des Trois Monts se situe dans le massif forestier de la Double saintongeaise. Ce massif qui se caractérise par une densité importante de bois et de forêts est sujet, tous les ans, à un risque incendie élevé et à des incendies qui se multiplient. Ces incendies nécessitent bien souvent l'intervention de moyens aériens de défense qui pourraient être empêchés par la présence des éoliennes sur une zone trop rapprochée. Si le canton des Trois Monts est concerné, c'est également le cas du département de la Charente qui a été frappé par des incendies à répétition durant l'été 2022 sur des lieux proches de la zone d'implantation.

Face à tous ces désagréments qui seraient causés par l'implantation des 4 éoliennes visées par le projet de Messac, je ne peux que m'opposer à ce projet.

Yves POUJADE

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@89 - Brown Mark - Massac

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 14:32:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Objection aux éoliennes de Messac

Contribution :

Cher Monsieur le Commissaire enquêteur

J'habite à 200 mètres du projet éolien Messac contre lequel je veux exprimer mon désaccord.

Je m'oppose à ces projets, nuisibles à nos paysages de Haute-Saintonge, qu'ils vont détruire et porter un coup sévère au tourisme, qui est l'un des vecteurs de notre économie.

J'ai choisi de vivre ici pour la beauté des paysages.

L'application tente de dépeindre ce champ comme une nature nue, désolée et sans valeur. Pourtant, je vois de nombreuses chauves-souris en descendant la voie devant le terrain et de nombreuses observations.

J'ai étudié ces enquêtes d'application. Ce n'est pas parce qu'une espèce particulière n'a pas été vue lors de ses visites qu'une paire n'a pas seulement élevé à proximité et volerait à travers cet endroit tout en se nourrissant de l'air insectes.

Si l'environnement doit être sauvé pour les générations futures, cela n'a aucun sens d'arracher des banques de terrain et de verser des centaines de tonnes de béton dans le champ afin qu'une énorme machine en mouvement constant puisse risquer la mort et des blessures à des centaines de créatures volantes au cours de sa vie. Même si ce n'était pas le cas, la présence de cette machine ne peut être revendiquée pour encourager ou attirer la faune ou faire autre chose que de réduire l'adéquation de cet endroit pour l'alimentation et la reproduction.

Divers petits mammifères sont mis en évidence en très grand nombre dans notre propriété. Nous avons de nombreuses boîtes à oiseaux et de vieux bois taillés adjacents où le loir, le cerf et le sanglier pourraient se reproduire.

Les candidats ont négligé cette possibilité et devraient être tenus d'engager une enquête de longue durée en cas de propagation d'espèces.

Les «sources d'énergie renouvelables» actuelles ont tant de négatifs, il est impossible de défendre sans doute leur déploiement. Avec des impacts mondiaux si importants sur notre environnement, la faune d'une importance cruciale, la santé publique, la sécurité et le bien-être, la valeur des propriétés, et la myriade de négatifs que nous tous contre ces choses sont très conscients, les "lobbies environnementaux" ne font plus leur travail.

Les éoliennes sont bruyantes et peu attrayantes esthétiquement, elles ont un impact négatif sur l'environnement physique. Ils sont intermittents, selon la météo. Leur durée de vie est d'environ 20 ans, puis le déclassement a lieu. S'il y a un besoin d'énergie verte, investissez dans l'énergie marémotrice – totalement fiable, plus respectueuse de l'environnement.

“ Les faits sont que le bruit des éoliennes: audible (bruit basse fréquence LFN – inférieur à 200 Hz) et inaudible, mais ressenti très bien (les infrasons – inférieurs à 20 Hz) entraînent de graves effets néfastes sur la santé et sont extrêmement dangereux pour la santé humaine ”.

Le scientifique américain Dr Neil Kelley

Sincèrement Mark Brown

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E90 - Mark Brown

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 14:39:53

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Communauté Messac

Contribution :

Cher Monsieur le Commissaire enquêteur J'habite à 200 mètres du projet éolien Messac contre lequel je veux exprimer mon désaccord. Je m'oppose à ces projets, nuisibles à nos paysages de Haute-Saintonge, qu'ils vont détruire et porter un coup sévère au tourisme, qui est l'un des vecteurs de notre économie. J'ai choisi de vivre ici pour la beauté des paysages. L'application tente de dépeindre ce champ comme une nature nue, désolée et sans valeur. Pourtant, je vois de nombreuses chauves-souris en descendant la voie devant le terrain et de nombreuses observations. J'ai étudié ces enquêtes d'application. Ce n'est pas parce qu'une espèce particulière n'a pas été vue lors de ses visites qu'une paire n'a pas seulement élevé à proximité et volerait à travers cet endroit tout en se nourrissant de l'air insectes. Si l'environnement doit être sauvé pour les générations futures, cela n'a aucun sens d'arracher des banquettes de terrain et de verser des centaines de tonnes de béton dans le champ afin qu'une énorme machine en mouvement constant puisse risquer la mort et des blessures à des centaines de créatures volantes au cours de sa vie. Même si ce n'était pas le cas, la présence de cette machine ne peut être revendiquée pour encourager ou attirer la faune ou faire autre chose que de réduire l'adéquation de cet endroit pour l'alimentation et la reproduction. Divers petits mammifères sont mis en évidence en très grand nombre dans notre propriété. Nous avons de nombreuses boîtes à oiseaux et de vieux bois taillés adjacents où le loir, le cerf et le sanglier pourraient se reproduire. Les candidats ont négligé cette possibilité et devraient être tenus d'engager une enquête de longue durée en cas de propagation d'espèces. Les «sources d'énergie renouvelables» actuelles ont tant de négatifs, il est impossible de défendre sans doute leur déploiement. Avec des impacts mondiaux si importants sur notre environnement, la faune d'une importance cruciale, la santé publique, la sécurité et le bien-être, la valeur des propriétés, et la myriade de négatifs que nous tous contre ces choses sont très conscients, les "lobbies environnementaux" ne font plus leur travail. Les éoliennes sont bruyantes et peu attrayantes esthétiquement, elles ont un impact négatif sur l'environnement physique. Ils sont intermittents, selon la météo. Leur durée de vie est d'environ 20 ans, puis le déclassement a lieu. S'il y a un besoin d'énergie verte, investissez dans l'énergie marémotrice – totalement fiable, plus respectueuse de l'environnement." Les faits sont que le bruit des éoliennes: audible (bruit basse fréquence LFN – inférieur à 200 Hz) et inaudible, mais ressenti très bien (les infrasons – inférieurs à 20 Hz) entraînent de graves effets néfastes sur la santé et sont extrêmement dangereux pour la santé humaine ”.

Le scientifique américain Dr Neil Kelley Sincèrement Mark Brown

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@91 - Eymas Jean - Eysines

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 16:46:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Eolien Messac

Contribution :

Je suis contre l'implantation de ces éoliennes à Messac. 60% des oiseaux ont déjà disparu, ces projets représentent la destruction de la fraction restante entraînant par conséquence la disparition de l'espèce humaine.

Le principe ERC revient à contourner les protections des espèces protégées. Les compensations prévues ne seront d'aucune efficacité, elles permettent seulement d'essayer de faire aboutir des projets qui devraient être d'emblée refusés par les services des préfectures.

Dans le cas de ce projet de Messac aucune alternative d'implantation ne pourra être efficace pour supprimer la destruction des nombreuses espèces végétales et animales sauf à interdire ce projet.

Cordialement.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@92 - van der Donck Arnauld - Tugéras-Saint-Maurice

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 17:05:52 .

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet éolien de Messac

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Habitant à la commune de Tugéras-Saint-Maurice, confrontée également à un projet éolien à quelques km de Messac, je suis solidaire avec les habitants des communes voisines dans la lutte contre l'envahissement de ces projets industriels illusoire, qui forment une menace pour la vie de notre campagne.

Merci d'en tenir compte dans votre rapport.

Bien à vous,

Arnauld van der Donck

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@93 - Clarke David - Messac

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 17:20:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : LE PROJET DU PARC ÉOLIEN DE MESSAC

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur.

J'habite à la Gaitrie, à Messac, à 1000 mètres du Bois des Fougères.

Je suis contre ce projet éoliens parce qu'ils défigurent l'environnement et portent atteinte à la faune.

De même, je suis contre parce qu'ils sont nuisibles à la santé des humains qui sont obligés de subir les bruits et les nuisances.

En vous priant d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur mes salutations distinguées,

David H. Clarke

17130 Messac.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@94 - Canel-Depitre Béatrice - Allas-Bocage

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 19:07:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refus de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégés

Contribution :

L'impact préjudiciable d'un parc éolien industriel sur les oiseaux migrateurs et les chauves-souris est démontré. Arrêtons le massacre des oiseaux et autres animaux indispensables à la vie.

<https://savoir-animal.fr/ravages-industrie-eolienne-animaux/#:~:text=L%27énergie%20éolienne%20génère%20une,la%20construction%20des%20parcs%20éoliens.>

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@95 - NOUHET CHRISTOPHE - Souméras

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 19:28:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PETITION EN LIGNE CHANG.ORG NONNAUX EOLIENNES DE MESSAC 17130

Contribution :

<https://chng.it/pjvnpPG9Lp>

Vous trouverez le lien en ligne sur chang.org non aux éoliennes de Messac 17130 en ligne depuis le début de l'enquête public , cette petition a été déposée ce jour en mairie accompagné de pétitions manuelles de riverains et opposants .

Je vous joint la listes en pièces jointes au nom de l'association de Messac et des riverains directement impacté et de leurs soutiens .

Pièce(s) jointes(s) :

Document : petition_signatures_jobs_36156695_20230606164820.pdf, page 1 sur 5

petition_signatures_jobs_36156695_20230606164820

Nom	Ville	Région	Code postal	Pays	Signée sur
Christophe Nouhet	Aujac			France	2023-05-02
Carine Baradat	Bordeaux		33000	France	2023-05-02
Serge Bonnet-criquet	Lyon 4			France	2023-05-02
Dorothee Levesque	Paris 11e Arrondissement		75011	France	2023-05-02
Paul Nouhet	Paris		75015	France	2023-05-02
Gaspard Chalom	Bordeaux		33000	France	2023-05-02
Joseph De laage			75018	France	2023-05-02
Vincent Bonnet-Gayoso	Paris		75019	France	2023-05-02
Pierre Nouhet	Paris		75010	France	2023-05-02
laurent persyn	cucq le trepied		62130	France	2023-05-02
Jérémie Maurer	Roissy en Brie		77680	France	2023-05-02
Rachelle Tjong	Bayonne		64100	France	2023-05-02
Léa Parent	Bordeaux		33000	France	2023-05-02
Thierry Toussaint	ILLKIRCH		67400	France	2023-05-02
Sebastien Piat	Libourne		33500	France	2023-05-02
Nathalie Danezan	L'Isle Jourdain		32600	France	2023-05-02
Victor Labrousche	Bordeaux		33000	France	2023-05-02
Brigitte Nouhet	Bordeaux		33000	France	2023-05-02
Franck Veillat	Saint Aubin de Luigne		49190	France	2023-05-02
Patrick FRANCHETERRE	Vibrac		17130	France	2023-05-02
Cyril GENAT	Monesties		81640	France	2023-05-02
Isabelle Parent	Paris		75019	France	2023-05-02
Maurice Chalom	Tugéras-Saint-Maurice		17130	France	2023-05-02
Xavier BATE	CLAM		17500	France	2023-05-02
Jeanne Parent	Messac		17130	France	2023-05-02
sylvie MORISSEAU	Strasbourg		67000	France	2023-05-02
Sophie Luneaud	Le Bouscat		33110	France	2023-05-02
NICOLAS WEBER HOLTZSCHERER	Bordeaux		33000	France	2023-05-02
Judith Rapet	Saintes		17100	France	2023-05-02
Julien Jouison	Champvoux		58400	France	2023-05-02
Florent DELMOND	Bordeaux		33000	France	2023-05-02
Virgine Steinmetz	Bordeaux		33000	France	2023-05-02
Piron Julie	Bordeaux		33000	France	2023-05-02
Jean-Yves PARENT	Antony		92160	France	2023-05-02
Cindy Naissant	Creysse		24100	France	2023-05-02
Regis Deretz	Marseille		13001	France	2023-05-02
Line Dussauld	Mérignac		17210	France	2023-05-02

Document : petition_signatures_jobs_36156695_20230606164820.pdf, page 2 sur 5

Nicolas de Laage de Meux	Portets		33640	France	2023-05-02
Aimée Labrousche	Paris		75018	France	2023-05-02
Dav Delaire	Pommiers moulon		17130	France	2023-05-02
Karen Deweulf	MÃ©grignac		33700	France	2023-05-02
Raphaël Georgeon			17500	France	2023-05-02
Patrice PELLETIER	Messac		17130	France	2023-05-03
pelletier julien			33100	France	2023-05-03
Emmanuelle Camilleri			17500	France	2023-05-03
Julie Doberset	Cenac		33360	France	2023-05-03
Isabelle Friedmann	Castelnau le lez		34170	France	2023-05-03
cyril penaud			17150	France	2023-05-03
Soraya Mesli	Saint-Gely-du-Fesc		34980	France	2023-05-03
Marie Bayonne	Montpellier		34000	France	2023-05-03
Sylvie TADDEI	Montendre		17130	France	2023-05-03
Marc Touati	Bordeaux		33000	France	2023-05-03
Grégory PELLETIER	Saint Laurent Du Var		6700	France	2023-05-03
Dominique Gibert	Anglet		64600	France	2023-05-03
Mireille Auriac	Caussiniojous		34600	France	2023-05-03
Florence Lavigne	Le Cres		34920	France	2023-05-03
Bruno Charlety	Paris		75011	France	2023-05-03
Eul Ca	Montpellier		34000	France	2023-05-03
Véronique Carré	Castelnau le Lez		34170	France	2023-05-03
Valentin Dumontet	champniers		16430	France	2023-05-03
Baptiste Brucher	Angoulême		16000	France	2023-05-03
Cindy Naissant	Creysse		24100	France	2023-05-03
Pat Breton	Bx		33	France	2023-05-03
Morris Karen	Baignes Ste Radegonde		16360	France	2023-05-03
Bernard LARGEAU	Tugeras Saint Maurice		17130	France	2023-05-03
JULIEN LAGRIFFOUL	Bordeaux		33000	France	2023-05-03
Isabelle Bardez	La Rochelle		17000	France	2023-05-03
jean michel barraud			17130	France	2023-05-03
David Charron	Cognac		16100	France	2023-05-03
Laurent Taddei	Pommiers moulons		17130	France	2023-05-03
Ernesto Valverde	Paris		75011	France	2023-05-03
Chantal Gardahaut		20110	Propriano	France	2023-05-03
Clara Naissant	Merignac		17210	France	2023-05-03
pascale perdrieau	Levignen		60800	France	2023-05-03
Christophe Nouhet	MESSAC		17130	France	2023-05-03
Nelly Motard	Paris		75019	France	2023-05-03

Document : petition_signatures_jobs_36156695_20230606164820.pdf, page 3 sur 5

Michael Allowitz	Leoville	17500	France	2023-05-03
Dumon Lucien	Bordeaux	33200	France	2023-05-03
Isabelle Darcy	Angoulême	16000	France	2023-05-03
Manon Benard	Begles	33130	France	2023-05-03
Jérémie Pelatte	Saintes	17100	France	2023-05-03
Teddy Scapin	Vanzac	17500	France	2023-05-03
Virginie Brugerolle	Paris	75007	France	2023-05-03
Valérie Labrouche	La Rochelle	17000	France	2023-05-03
charruyer elodie	Chantillac	16360	France	2023-05-04
Lilou Broquaire	Vibrac	17130	France	2023-05-04
Claudie Julien	Meyras	7380	France	2023-05-04
Sophie TRICHET	Bordeaux	33000	France	2023-05-04
Sandie Laidlaw		17500	France	2023-05-04
brigitte lonhépé chalom	Mirambeau	17150	France	2023-05-04
nicole belliot	PARIS	75020	France	2023-05-04
Martine Vinet		97356	Guyane	2023-05-04
Jean-Pierre LUNEAUD		33300	France	2023-05-04
Alexandra Côme	Marans	17230	France	2023-05-04
Frederic Rapet	Montendre	17130	France	2023-05-04
Celine Vrignaud	Gemozac	17260	France	2023-05-04
Claudia von Platen-Tillement	Bordeaux	33000	France	2023-05-04
Yoan GUÉNÉ LEROY	Val de Virvée	33240	France	2023-05-04
Reine Luneaud	Bordeaux	33300	France	2023-05-04
Michelle Hertogen	Binche		Belgique	2023-05-04
Hervé Boutros	Boussac	33110	France	2023-05-04
Romain Maignand	Vanzac	17500	France	2023-05-04
ERIC CREPIN		31220	France	2023-05-05
Julien Gréau	Saintes	17100	France	2023-05-05
Frédérique Leas	La Rochelle	17000	France	2023-05-05
MARIE-LAURE GOUAULT	Orignolles	17210	France	2023-05-05
Philippe Pelletier	Messac	17130	France	2023-05-05
Charlotte Chalom	Tugéras-Saint-Maurice	17130	France	2023-05-05
Manuel Vantomme	Amiens	80000	France	2023-05-05
Françoise Flipo	Chomerac	7210	France	2023-05-05
M. CHALOM DAVID	Bordeaux	33000	France	2023-05-05
Alice Dubaële	Saintes	17100	France	2023-05-05
Didier Gibert	Anglet	64600	France	2023-05-05
Julien Vigneres	Bordeaux	33000	France	2023-05-05
Mena Frederique	Bogny-sur-Meuse	8120	France	2023-05-05

Document : petition_signatures_jobs_36156695_20230606164820.pdf, page 4 sur 5

Orlaine Degouzel	Bordeaux		33000	France	2023-05-05
Bell Liz	Juignac		16190	France	2023-05-06
Christophe Crépin			34090	France	2023-05-06
Arnaud VAN DER DONCK	Tugéras-Saint-Maurice		17130	France	2023-05-06
Catherine Lemoyne	Saintes		17100	France	2023-05-07
Pablo Cochet	Vanzac		17500	France	2023-05-07
SANDRINE ARDOIN	Bordeaux		33000	France	2023-05-07
gerard gobert	Juziers		78820	France	2023-05-07
Fernando Salgado	Cognac-la-Forêt		87310	France	2023-05-07
Bernard Gaillard	Mérignac		17210	France	2023-05-07
Sylvie ROY	Saintes		17100	France	2023-05-07
daniele gouhier	st maur		94100	France	2023-05-07
Fabienne Escoffier			30430	France	2023-05-07
jean-pierre feras	sainte-adresse		76310	France	2023-05-07
Jean Pierre Forget	Millas		66170	France	2023-05-07
Alain Gobert	Gien		45500	France	2023-05-08
Corinne COSTA	Cravans		17260	France	2023-05-08
Jacques Blanquart	Bordeaux		33000	France	2023-05-08
Olivier Devaux	Bois colombes		92270	France	2023-05-08
guy candillier	Dirac		16410	France	2023-05-08
michel broncard	Paris		75013	France	2023-05-08
Jean-Philippe Guibert			77590	France	2023-05-08
sandra migeon	paris		75018	France	2023-05-08
Matthis Labrouche	La Rochelle		17000	France	2023-05-08
Florian Pouclet	Les Sables-d'Olonne		85340	France	2023-05-08
Béatrice Canel	Sainte Adresse		17150	France	2023-05-08
Radinck van Vollenhoven	Saintes		17100	France	2023-05-09
Philippe ROY	Saintes		17100	France	2023-05-09
Dominique Gobert	Les Mureaux		78130	France	2023-05-09
Jean-Pierre Lacan	Dugny		93440	France	2023-05-09
Philippe Bardoz	Rennes		35000	France	2023-05-09
Léo Gilbert	Bordeaux		33000	France	2023-05-09
Sylvie GIRON	Mézy-sur-Seine		78250	France	2023-05-09
Gaëtan Rouillard	Paris		75001	France	2023-05-09
Noémie Giron	Mézy-sur-Seine		78250	France	2023-05-10
Jacques BERTHIER	EPARGNES		17120	France	2023-05-10
Michel Grenier			17160	France	2023-05-10
marc lassus	Saint Germain du Seudre		17240	France	2023-05-10
Olga Juhas Duric	Nice		6100	France	2023-05-10

Document : petition_signatures_jobs_36156695_20230606164820.pdf, page 5 sur 5

Léa BELLO	Marseille			France	2023-05-10
Sylvain Fabiet	Annepont		17350	France	2023-05-10
Pierre Ribot	St Palais de Négrignac		17210	France	2023-05-10
Michel Saint Gal			17700	France	2023-05-10
Christianne Francheterre		17130	Vibrac	France	2023-05-10
Bernard Durand			17530	France	2023-05-10
lionel DIEUMEGARD			17700	France	2023-05-10
Christophe Crepin	Montpellier		34000	France	2023-05-10
Val Fraga				France	2023-05-10
Jeremy H C Bennett			17210	Suède	2023-05-10
denis chagnon			17150	France	2023-05-10
Rambeaud Pierre	Jonzac		17500	France	2023-05-11
Mathilde Labrouche	Messac		17130	France	2023-05-12
Pierre Privat	Dompiere-sur-Mer		17139	France	2023-05-13
Michelle Van Overbroek	Saintes		17100	France	2023-05-14
SALAH MECHAKOU	Fameck		57290	France	2023-05-14
Stefano Fuschetto	Gallarate		21013	Italie	2023-05-15
Eléa GILLES	Messac		17130	France	2023-05-15
Yves Quiquenpois			17150	France	2023-05-16
ALEXANDRE GAND	Bordeaux		33000	France	2023-05-16
daniel gilles	Montendre		17130	France	2023-05-16
Florence Mongoin	Tours		37100	France	2023-05-17
Rose Maillard	Angers		49000	France	2023-05-17
Joséphine Maillard	Angers		49100	France	2023-05-17
Florence Parent	Angers		49000	France	2023-05-17
Thomas Maillard	Rennes		35000	France	2023-05-17
Lisa Baradat	Bordeaux		33000	France	2023-05-18
BERNARD Rose	Jonzac		17500	France	2023-05-19
Carine Bernard	Vanzac		17500	France	2023-05-19
isabelle tesseron	vanzac		17500	France	2023-05-19
MARIE-CHRISTINE CLAUZADE	BESSE		16140	France	2023-05-21
MIREILLE DUBOIS	Saintes		17100	France	2023-05-21
yveline Frizon	Messac		17130	France	2023-05-23
Jean-Marie CLIVET	Pontarlier		25300	France	2023-05-28
Olivier Basset	Rivedoux-Plage		17940	France	2023-06-04
David Parslow	Messac		17130	France	2023-06-06

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@96 - Cheyne Alistair - Souméras

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 20:52:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE MESSAC

Contribution :

Bonjour Monsieur le commissaire-enquêteur,

Nous nous sommes rencontré en mairie de Messac aujourd'hui, où je vous ait dit mon opposition au projet éolien de Messac.

Veillez trouver en pièce jointe quelques détails supplémentaires sur mon point de vue.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments distinguées

Pièce(s) jointes(s) :

Document : PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE MESSAC.pdf, page 1 sur 2

17130 Messac

06 juin 2023

PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE MESSAC

M. le commissaire-enquêteur

Je veux témoigner mon désaccord avec le projet éolien de Messac. J'habite à l'Impasse Paradis dans la commune de Messac. Notre maison est moins de 800 mètres des éoliennes du projet.

Je m'oppose à ce projet pour plusieurs raisons (décrites en détail dans ma lettre à l'enquête de 2018) mais surtout parce qu'il détruit notre paysage. Il menace notamment la biodiversité de la région et risque de rendre les conditions de vie impossibles pour les habitants.

Il n'est certainement pas possible d'autoriser la destruction, non seulement d'espèces protégées, mais aussi l'élimination de leurs habitats pour un projet dont les bénéfices seront minimes ? Détruire un écosystème au nom de sources d'énergie écologiques est complètement absurde. Sur les centaines d'espèces d'oiseaux répertoriées sur le site, 84 sont protégées ; ce projet causera des dommages irréparables à l'environnement et laissera un héritage de destruction aux générations futures.

En outre, les fondations de chaque éolienne nécessiteront des centaines de tonnes de béton qui resteront éternellement sous terre. Les pales d'une éolienne sont non-recyclables et l'éolien est l'énergie qui consomme le plus de terres rares, son alternateur à aimants permanents est composé de néodyme extrêmement polluant. Tout cela n'augure rien de bon pour l'avenir de la planète.

Les habitants souffriront les nuisances sonores et la saturation visuelle des éoliennes. Plusieurs communes et hameaux seront complètement encerclés où il sera presque impossible de sortir sans être confronté aux gigantesques machines industrielles. Il y aura forcément des effets sur la santé physique et mentale de nos voisins qu'ils ne pourront pas éviter. Comment pouvons-nous imposer cela aux gens ?

J'ai lu attentivement l'étude d'impact fournie par les promoteurs. Je tiens tout d'abord à souligner que toute preuve fournie par les promoteurs doit être considérée avec un certain scepticisme. Non seulement parce qu'ils présenteront naturellement des informations qui soutiennent leur projet, mais aussi parce qu'ils semblent manquer de connaissances locales sur la façon dont les humains vivent réellement dans la région. L'étude présente les limites théoriques de ce que d'autres ont jugé acceptable, et non ce que signifie réellement vivre dans ces conditions. Par exemple, si nous examinons l'encerclement du hameau de Chez Nouhet. L'étude d'impact montre qu'il y a un écart de 127° où il n'y a pas d'éolienne visible, et le minimum semble être de 120°. Cela correspondrait donc au minimum théorique. En réalité, cela signifierait qu'une personne vivant à cet endroit et ne souhaitant pas voir d'éolienne pourrait regarder dans une seule direction et ne pas bouger de cette vue (le

Document : PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE MESSAC.pdf, page 2 sur 2

champ de vision humain normal est de 120°) - ce qui n'est guère pratique dans la vie quotidienne.

De même, l'étude nous donne une leçon de géométrie élémentaire et suggère que les arbres et les haies de 8,5 mètres (et d'autres hauteurs de plus de 4 mètres dans d'autres endroits) peuvent masquer la vue des éoliennes. En réalité, nous ne plantons pas d'arbres et de haies de cette hauteur - ils doivent grandir (une estimation nominée serait de 50 à 60 cm par an), de sorte qu'après seize ans, les éoliennes pourraient être masquées par un mur géant en pleine croissance qui bloquerait également la lumière. Et la végétation qui protège une personne n'en protégera pas nécessairement une autre. Combien de haies et d'arbres faudra-t-il planter ? Puis-je obliger mon voisin à faire de telles plantations sur son terrain pour protéger ma vue ? Allons-nous perdre des terres agricoles à cause de cette infestation de haies ? Qui paiera pour leur implantation et leur entretien ? C'est un exemple de l'étude d'impact qui fait des déclarations simples sans vraiment apprécier la façon dont cela pourrait être appliqué dans la zone locale.

De nombreux autres exemples montrent que l'étude d'impact est mal conçue, avec ce qui semble être une approche "copier-coller" pour donner des détails, ainsi que des mots manquants lorsque l'espace sur la page n'est pas suffisant. Il s'agit là d'une preuve supplémentaire du manque de connaissances locales du promoteur en ce qui concerne la prise en compte de l'environnement local.

Je vous remerçant d'avoir pris le temps de me rencontrer aujourd'hui, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Alistair CHEYNE

Export généré le 07/06/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 02/05/2023 et le 06/06/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@97 - Eugene - Mérignac

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 21:17:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : mauvais effets sur la biodiversité

Contribution :

Nous sommes arrivés récemment à Mérignac et notre maison se trouve à environ 1,5 km du parc éolien de Messac. Je m'oppose à l'emplacement de ce développement en raison de l'effet terrible sur la biodiversité. la grande quantité de matériaux non naturels nécessaires à la fabrication et au positionnement d'un parc éolien et bien plus nocifs pour l'environnement de la région et de la planète que de laisser la région telle quelle. le pire des cas pour les parcs éoliens est le besoin urgent d'alimentations alternatives lorsque l'énergie éolienne n'est pas disponible et que le seul soutien disponible est le charbon ou le pétrole. pour moi, en tant que protecteur des animaux et de la nature, les dommages causés à la faune de la région sont particulièrement préoccupants

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@98 - Eugene - Mérignac

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 21:32:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : les très mauvais effets sur la biodiversité et les animaux locaux de la région

Contribution :

Je m'oppose à l'emplacement de ce développement en raison de l'effet terrible sur la biodiversité. la grande quantité de matériaux non naturels nécessaires à la fabrication et au positionnement d'un parc éolien et bien plus nocifs pour l'environnement de la région et de la planète que de laisser la région telle quelle. le pire des cas pour les parcs éoliens est le besoin urgent d'alimentations alternatives lorsque l'énergie éolienne n'est pas disponible et que le seul soutien disponible est le charbon ou le pétrole. pour moi, en tant que protecteur des animaux et de la nature, les dommages causés à la faune de la région sont particulièrement préoccupants

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@99 - Parent Jean yves - Souméras

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 21:41:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet éolien de messac

Contribution :

Bonjour

Je me suis déplacé voir l'enquêteur publique avec mon épouse et ma petite fille. Je parle donc au nom de toute ma famille (Léa, Victor, Jeanne, Nicolas) qui n'a pu se déplacer vu les jours d'audition proposés tous en semaine...

J'en profite pour remercier M l'enquêteur pour son écoute.

Je vous confirme par cet écrit nos objections communiquées

1) LE PAYSAGE ET LES NUISANCES PHONIQUES:

Habitant au lieu dit chez bailloux la 1ère éolienne se trouverait à 530m de notre habitation familiale. Cette habitation nous est très attachée car transmise depuis plusieurs générations. Gâcher cet environnement par une industrialisation déconnectée de la taille humaine me révolte, sans parler du bruit occasionné dans cet havre de paix et repos. Les photomontages ne représentent pas du tout la réalité des paysages environnants notre maison. Je vous invite à nous rencontrer sur place...

Concernant l'encerclement quelle façon de procéder !!! Aucun plan de déploiement réunissant l'ensemble des projets de notre territoire n'est présenté dans sa globalité. Les promoteurs arrivent dans nos communautés par petits paquets (alléchants pour nos pauvres agriculteurs en quête de revenus supplémentaires) qui finissent regroupés et occasionnent un encerclement visuel et auditif que personne ne peut imaginer à date.

2) LA BIO DIVERSITÉ:

Alors que de nombreuses alertes sont faites sur la baisse de la biodiversité depuis plusieurs décennies (le dernier relayé par tous les médias nous annonce la disparition de 60% des oiseaux) et des effets nocifs induits sur l'humanité entière, comment accepter de nos institutions une autorisation de destruction d'espèces protégées sur notre secteur déjà bien attaqué par l'agriculture industrielle....

3) ET APRES ?

Une fois implantées qui se chargera au quotidien d'appuyer sur le bouton off lors du passage d'oiseaux migrateurs ou espèces protégées ?

De réguler la vitesse des pales?

D'une durée de "vie" annoncée à 20 ans environ et après des changements successifs d'exploitants que feront nous de ces déchets industriels dont le montant du démantèlement n'a rien à voir les sommes provisionnées?

Que laisserons nous à nos enfants et petits enfants?

Nous ne voulons pas être partisan de cette destruction.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@100 - Parent Jean - Souméras

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 21:52:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Probleme de registre

Contribution :

Je viens de déposer une contribution.

Je suis habitant de messac lieu dit chez bailloux et non soumeras !

Merci d actualiser ce point, j ai remarqué que d autres contributions sont aussi impactées par cette erreur de registre qui peut avoir un effet sur les decisions futures.

JY PARENT

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@101 - Catherine - Saint-Palais-de-Négrignac

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 21:53:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc éolien de Mesac

Contribution :

Je m'oppose à ce projet pour Son impact négatif pour les espèces locales et la flore, lors de la construction et lors de leur fonctionnement .

Je m'oppose à ce projet pour les nuisances sonores et visuelles ainsi que pour tout le béton qui sera coulé.

Je m'oppose à ce projet et je m'oppose surtout à la demande de dérogation demandée par la société énergie éolienne de Messac, qui est une société dont les 2 dirigeants ne sont même pas du coin.

A qui va profiter ce crime contre la nature, ce crime contre la qualité de vie d'avoir une biodiversité. A qui va profiter ce crime? à ceux qui vont louer leurs champs?

Si autrefois cette région avait quelques moulins à vent, ils s'intégraient parfaitement dans le paysage fabriqués avec des éléments locaux et n'étaient pas très hauts et fonctionnaient ponctuellement pour moulin les récoltes.

Cette région n'est pas une région très ventée, elle le devient parcequ'on éradique ses forêts.

Que se passera-t-il quand les éoliennes tombent en panne? quand il n'y a pas de vent?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E102 - victor labrouche

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 22:03:05

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Avis défavorable au projet éolien de Messac

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'appelle Victor Labrouche, je suis né à Jonzac en Charente Maritime le 04 janvier 1984. Je ne souhaite pas voir les paysages de mon enfance scarifiés par des promoteurs éoliens aux longues dents qui manipulent les honnêtes paysans en mal d'argent. Effectivement le système neo-liberaliste obligent les travailleurs de la terre à prendre des décisions insensées qui vont à l'encontre de la planète (pesticides, éoliennes, etc..) Je reste persuadé qu'il est urgent d'agir face au réchauffement climatique mais le processus éolien n'est pas la solution car il est, actuellement, à trop grande échelle. Bien trop prêt des habitations et surtout détruit des espèces vivantes. Je favoriserais une solution locale avec une éolienne par village dont l'énergie accumulée serai distribuée aux autochtones. Ma fille, Marilou, va avoir bientôt deux ans et j'estime qu'elle a également le droit à un horizon non strié par ces appareils dénués de vie et surtout générateurs de conflits. J'écris d'une situation où les mots ne pèsent même pas le poids de l'encre mais merci de comprendre mon désaccord.

Très cordialement, Victor labrouche

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E103 - La Pa

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 22:11:26

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Avis défavorable au projet éolien de Messac

Contribution :

le 05/06/2023

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Je viens par ce présent courrier vous faire part de mon opposition au projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Messac. Le lieu-dit Chez Bailloux est un endroit qui a bercé mon enfance. J'y passe actuellement une grande partie de mon temps libre avec mes amis et ma famille. Mon grand-père y est né et nous a transmis l'amour de la saintonge et de ses paysages. L'ensemble de ma famille s'y est investi en restaurant nos habitations dans un souci d'harmonie, de préservation de l'architecture charentaise et de ses matériaux caractéristiques. Cet endroit fait partie intégrante de mon identité et je me dois de le défendre contre toutes atteintes. Il en est de notre héritage et de celui de nos descendants.

Née dans les années 90 je fais partie d'une génération qui a pris conscience qu'une croissance infinie dans un monde fini est un leurre/illusion auquel il faut cesser de croire/n'est qu'illusion. Je suis en effet convaincue que la solution ne viendra pas de la mise en place massive d'éoliennes et de tout autre "inventions pansements" visant à soi-disant pallier à l'épuisement des ressources de notre planète.

En effet, en continuant à penser que nous pouvons consommer tout autant, sous couvert d'une image plus verte, est un leurre que les promoteurs, si pervers dans leur course au profit, s'avisent agressivement de nous convaincre.

Après la destruction progressive et massive de nos sols, de nos nappes phréatiques et de notre biodiversité, nous voilà sommés d'accepter la mise en place d'éoliennes géantes proches de nos habitations et donc la destruction de nos paysages déjà tant sacrifiés. Et cela sans compter l'impact significatif sur la biodiversité. Plusieurs espèces déjà fortement menacées par nos modes de vies déconnectés de ce monde sensible le seront encore davantage. Et ceci au nom de quoi ? D'un "intérêt public majeur" ? Mais quelle blague ! Comment peut-on afficher une telle hypocrisie ? Depuis quand notre gouvernement et par là même notre industrie se soucient-ils de l'écologie ? Mobiliser tant de ressources humaines et d'argent pour des projets d'une telle envergure uniquement dans un souci d'écologie n'est-il pas suspicieux au regard des résultats escomptés quant à la préservation de notre planète. Selon moi, si toute cette énergie et cet argent versé servait réellement à cela alors nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Par ailleurs, je ne souhaite pas que ma fille, âgée de 21 mois qui s'émerveille tous les jours un peu plus de cette magnifique campagne ne puisse bénéficier de ces paysages vierges de tout impact visuel et sonore. Mais je souhaite qu'elle puisse admirer les magnifiques couchers de soleil charentais sans être polluée par cette mascarade industrielle affichant fièrement son pouvoir de destruction. Je souhaite également qu'elle puisse découvrir la faune et la flore de notre région sans avoir besoin de lui expliquer que "c'était mieux avant". Avant que nous abandonnions un peu plus nos campagnes aux mains de l'industrie. Quant à cette industrialisation des campagnes dont les promoteurs nous vantent les mérites, il se pourrait que l'on m'objecte que ce ne sont là que des exigences esthétiques entravant si peu notre santé (santé qui par ailleurs sera certainement mise à mal par leur proximité avec les riverains); mais je vous prouverais le contraire en vous disant que ce projet impact notre santé mental car le beau est inutile mais nécessaire. En effet, il participe à notre bien-être général. "C'est par son inutilité que le beau permet à l'homme de s'affranchir momentanément de sa triste condition, puisqu'en étant inutile l'homme est entièrement libre, il dispose de lui-même. De fait, le beau ne peut ramener l'homme à sa morne condition puisqu'il ne sous-entend pas ses besoins". KANT Ces éoliennes ont, à mon sens, une charge symbolique bien laide et sont une imposture à la contemplation.

Je fais donc appel à votre bon sens et votre sensibilité, Monsieur le commissaire enquêteur. Que penseront les futures générations face à ses choix précipités? Et surtout, ne pensez-vous pas que celles-ci ont déjà beaucoup à faire pour réparer les nombreux dégâts de politiques destructrices envers notre écosystème? Souhaitons-nous laisser à nos enfants et petits-enfants une France rurale sacrifiée? Nos gouvernements successifs se jettent corps et âme dans une course à la transition énergétique sans prendre le temps de penser réellement cette transition. Les industriels y ont trouvé une faille dans laquelle s'engouffrer sans état d'âme.

Et puis que gagne t-on dans tout ça? Que gagne l'agriculteur qui a pensé bien faire en louant ses terres à ces promoteurs? Que laisse t-il en héritage aux générations futures ? Agriculteur, qui lui même à penser bien faire en achetant des produits phytosanitaires pour augmenter le rendement de

ses productions sous prétexte qu'il y gagnera davantage et qu'en plus il contribuera au bien-être économique et alimentaire de la société tout entière? Alors même qu'on le somme à présent de cultiver bio puis de réduire ses prix (concurrence internationale oblige), et d'investir toujours plus et de rembourser ses dettes etc. Puis à moyen terme lui demander de démanteler les éoliennes sur son terrain car 50 000 euros ne suffiront pas à prendre en charge le coût d'un tel chantier (30000 à 1200000 euros en moyenne selon leur taille et les éléments potentiellement renouvelables). Nous n'y gagnerons rien. Ah si ! Des dettes, financières et écologiques. Personne n'y gagne sauf ces promoteurs éoliens, qui eux se frottent les mains car ils ont encore réussi à tromper la population afin de s'enrichir davantage.

C'est donc contre ce système dénué de sens que je me bats et dont les éoliennes, telles qu'elles nous sont présentées, en font partie. Car la production d'énergie renouvelable est nécessaire mais elle doit être en faveur de la population et non alimenter et refléter un système écocide.

Les différents projets éoliens en cours ont permis l'encerclement de la ville de Baignes et de Bran. Ils alimentent également la colère et divisent la population. Ne vainquons pas le mal par le mal.

En espérant avoir retenu votre attention et vous avoir persuadé de la non recevabilité de ces éoliennes sur le territoire. J'insiste sur ce terme car j'ai bien conscience que mon écrit fait appel à vos sentiments et n'expose pas une liste d'arguments visant à vous convaincre. Mais il est écrit avec espoir et sincérité.

Je vous prie d'agréer monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Léa Parent

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@104 - Nouhet ep Parent Isabelle - Messac

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 23:05:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet eolien

Contribution :

Habitante à temps partiel mais depuis toujours au lieu dit Chez Bailloux, je suis opposée à ce projet d'installation d'éoliennes. Il dénature et détruit la biodiversité. Ce projet est une industrialisation de la campagne sans compter l'absence de projection à long terme de l'impact du bétonnage des terres pour les cultures. Autoriser par dérogation le droit de détruire les espèces protégées va à contresens de la protection de la planète .

Les éoliennes sont prévues à 500 mètres de mon habitation . Étonnant d'aller encore plus pres alors que d'autres pays ont considéré un minimum de 1500 m des habitations ...pour aller plus vite , on oublie de prévenir les concernés avec des procédés qui sont peu démocratiques . Après m'être déplacée pour répondre dans le cadre des deux enquêtes publiques , je suis encore plus opposée qu ' en 2018 à ce projet .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@105 - Parent Jeanne - Souméras

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 23:08:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Lette contre le projet éolien de mes sac 17130

Contribution :

Bonjour

Veillez trouver ci joint ma lettre vous informant de mon opposition au projet éolien de messac

Bien cordialement,

Jeanne Parent

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Lettre enquêteur publique.pdf, page 1 sur 1

Fait à Paris le 6/06/2023

OBJET : lettre contre le projet d'installation du parc éoliens à Messac en Charente Maritime

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ce courrier pour vous signifier de nouveau mon désaccord quant à l'implantation d'un parc éolien à 500 mètres du lieu-dit « chez bailloux ».
Lors de mon précédent courrier envoyé le 11 septembre 2018 pendant la précédente enquête, je vous fais part de mon attachement à cette maison familiale transmis depuis 2 générations mais également des incohérences quant à la durabilité des éoliennes ou encore sur l'impact néfaste sur la biodiversité.

De nouveau, je me questionne sur la durée de vie d'une éolienne, les moyens mis en œuvre pour l'installer. Remplacer un chemin par une route goudronnée, creuser le sol fertile à plusieurs dizaines de mètres et y couler de nouveau du goudron et autres substances, sont autant de manœuvres qui dénaturent un paysage et le détruisent.

Au-delà de l'aspect visuel et auditif, mes interrogations persistent sur la destruction volontaire de la faune et la flore. A ce jour, les conséquences des éoliennes sur la biodiversité ne sont pas maîtrisées, telles que les conséquences sur les oiseaux. Quel chemin migratoire seront empruntés par les oiseaux ?

La dérogation demandée afin de pouvoir construire 4 éoliennes alors même qu'il est interdit de détruire la biodiversité ne fait pas sens pour moi. Ce qui ne fait pas sens, c'est aussi cette croyance illusoire que des parcs éoliens vont résoudre la problématique écologique. La majorité du projet de construction du parc éolien est contradictoire avec les enjeux écologiques actuels. De nombreux chercheurs démontrent aujourd'hui les limites des éoliennes et l'essoufflement de ce moyen de lutte dit écologique. Il semble nécessaire de revoir quel était l'objectif initial de 2017 et les avancées en terme écologique (les parcs éoliens ne sont plus la solution).

Je reste vous remercie pour votre lecture,

Jeanne Parent

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@106 - Cheyne Alistair - Souméras

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 23:19:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE MESSAC

Contribution :

Bonjour Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je suis désolé de dupliquer ma réponse, mais comme un autre contributeur, je tiens à souligner que je suis un habitant de Messac et non de Souméras Aussi je ne sais pas si la lettre jointe a bien été transmise donc je vais la reproduire ici.

Nous nous sommes rencontré en mairie de Messac aujourd'hui, où je vous ait dit mon opposition au projet éolien de Messac.

Je veux témoigner mon désaccord avec le projet éolien de Messac. J'habite à l'Impasse Paradis dans la commune de Messac. Notre maison est moins de 800 mètres des éoliennes du projet.

Je m'oppose à ce projet pour plusieurs raisons (décrites en détail dans ma lettre à l'enquête de 2018) mais surtout parce qu'il détruit notre paysage. Il menace notamment la biodiversité de la région et risque de rendre les conditions de vie impossibles pour les habitants.

Il n'est certainement pas possible d'autoriser la destruction, non seulement d'espèces protégées, mais aussi l'élimination de leurs habitats pour un projet dont les bénéfices seront minimales ? Détruire un écosystème au nom de sources d'énergie écologiques est complètement absurde. Sur les centaines d'espèces d'oiseaux répertoriées sur le site, 84 sont protégées ; ce projet causera des dommages irréparables à l'environnement et laissera un héritage de destruction aux générations futures.

En outre, les fondations de chaque éolienne nécessiteront des centaines de tonnes de béton qui resteront éternellement sous terre. Les pales d'une éolienne sont non-recyclables et l'éolien est l'énergie qui consomme le plus de terres rares, son alternateur à aimants permanents est composé de néodyme extrêmement polluant. Tout cela n'augure rien de bon pour l'avenir de la planète.

Les habitants souffriront les nuisances sonores et la saturation visuelle des éoliennes. Plusieurs communes et hameaux seront complètement encerclés où il sera presque impossible de sortir sans être confronté aux gigantesques machines industrielles. Il y aura forcément des effets sur la santé physique et mentale de nos voisins qu'ils ne pourront pas éviter. Comment pouvons-nous imposer cela aux gens ?

J'ai lu attentivement l'étude d'impact fournie par les promoteurs. Je tiens tout d'abord à souligner que toute preuve fournie par les promoteurs doit être considérée avec un certain scepticisme. Non seulement parce qu'ils présenteront naturellement des informations qui soutiennent leur projet, mais aussi parce qu'ils semblent manquer de connaissances locales sur la façon dont les humains vivent réellement dans la région. L'étude présente les limites théoriques de ce que d'autres ont jugé acceptable, et non ce que signifie réellement vivre dans ces conditions. Par exemple, si nous examinons l'encerclement du hameau de Chez Nouhet. L'étude d'impact montre qu'il y a un écart de 127° où il n'y a pas d'éolienne visible, et le minimum semble être de 120°. Cela correspondrait donc au minimum théorique. En réalité, cela signifierait qu'une personne vivant à cet endroit et ne souhaitant pas voir d'éolienne pourrait regarder dans une seule direction et ne pas bouger de cette vue (le champ de vision humain normal est de 120°) - ce qui n'est guère pratique dans la vie quotidienne.

De même, l'étude nous donne une leçon de géométrie élémentaire et suggère que les arbres et les haies de 8,5 mètres (et d'autres hauteurs de plus de 4 mètres dans d'autres endroits) peuvent masquer la vue des éoliennes. En réalité, nous ne plantons pas d'arbres et de haies de cette hauteur - ils doivent grandir (une estimation nominée serait de 50 à 60 cm par an), de sorte qu'après seize ans, les éoliennes pourraient être masquées par un mur géant en pleine croissance qui bloquerait également la lumière. Et la végétation qui protège une personne n'en protégera pas nécessairement une autre. Combien de haies et d'arbres faudra-t-il planter ? Puis-je obliger mon voisin à faire de telles plantations sur son terrain pour protéger ma vue ? Allons-nous perdre des terres agricoles à

cause de cette infestation de haies ? Qui paiera pour leur implantation et leur entretien ? C'est un exemple de l'étude d'impact qui fait des déclarations simples sans vraiment apprécier la façon dont cela pourrait être appliqué dans la zone locale.

De nombreux autres exemples montrent que l'étude d'impact est mal conçue, avec ce qui semble être une approche "copier-coller" pour donner des détails, ainsi que des mots manquants lorsque l'espace sur la page n'est pas suffisant. Il s'agit là d'une preuve supplémentaire du manque de connaissances locales du promoteur en ce qui concerne la prise en compte de l'environnement local.

Je vous remerciant d'avoir pris le temps de me rencontrer aujourd'hui, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Alistair CHEYNE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@107 - GILLES Eléa - Souméras

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 23:58:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : OPPOSITON AU PROJET ÉOLIEN

Contribution :

Bonjour,

Habitante de Messac située dans une jolie campagne avec de beaux paysages et une biodiversité riche et variée, je m'oppose fermement à ce projet éolien. Effectivement ma maison se situe à quelques mètres de ce projet et il me semble que dénaturer notre paysage et notre terre avec ces éoliennes bruyantes et destructrices n'est pas du tout une solution écologique.

J'ai pu observé différents points en inadéquation avec ce projet :

- Lors de la saison migratoire, j'ai observé différentes espèces d'oiseaux emprunter la voie du ciel à l'endroit où les éoliennes doivent être placées ce qui perturbera ou tuera ces pauvres animaux
- Une flore très variée et parfois même protégée (orchidées sauvages) est également présente sur les terres qui seront remplies de tonnes de litres de béton pour faire tenir ces gigantesques éoliennes
- Un couloir aérien est également emprunté pour les avions, notamment de chasse et il me semble qu'il est impossible de construire des éoliennes proche de couloir aérien.

Par cette cette lettre, j'affirme mon opposition à ce projet.

Cordialement,

Eléa GILLES

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non